Vol. 7 • No. 5 • Du 14 au 20 Août 2013
Haiti 20 gdes/ USA $1.50/ France 2 euros/ Canada $2.00



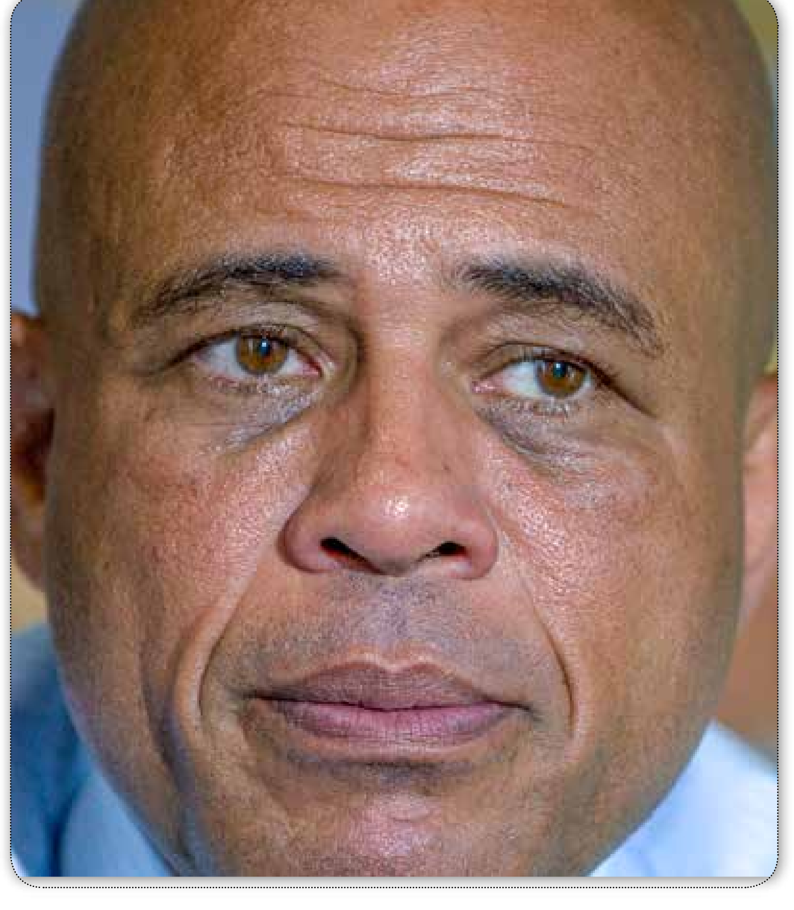
HAÏTI LIBERTÉ

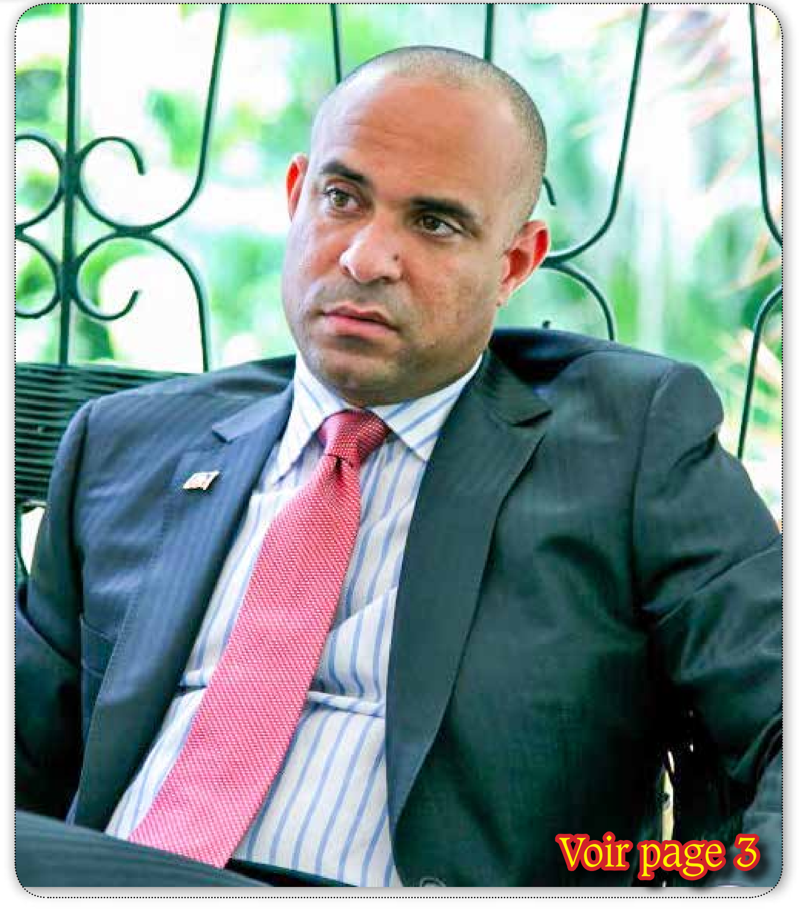
JUSTICE • VÉRITÉ • INDÉPENDANCE

1583 Albany Ave, Brooklyn, NY 11210 Tel: 718-421-0162
Email: editor@haitiliberte.com Web: www.haitiliberte.com

RAPPORT DU SÉNAT:

MARTELLY ET LAMOTHE ONT MENTI À LA NATION!





Voir page 3

Le chef de l'Etat, Michel Martelly et le Premier Ministre, Laurent Lamothe ont juré publiquement n'avoir jamais rencontré ni de loin ni de près le juge Jean Serge Joseph. Quels menteurs!

UN BUDGET QUI PROVOQUE DÉJÀ LA GROGNE DE PLUS D'UN !







Voir page 4

Le Député d'Aquin (sud), Fritz Gérald Bourjolly, a été frappé au visage le mercredi 6 Aout en fin d'après-midi par son collègue de la deuxième circonscription de Port-au-Prince (ouest), Jean-René Lochard, au cours d'une violente bagarre entre les deux hommes.







HAITI LIBERTÉ

1583 Albany Ave
Brooklyn, NY 11210
Tel: 718-421-0162
Fax: 718-421-3471

3, 2ème Impasse Lavaud
Port-au-Prince, Haiti
Tél: 509-3407-0761
Responsable:
Yves Pierre-Louis

Email :
editor@haitiliberte.com

Website :
www.haitiliberte.com

DIRECTEUR
Berthony Dupont

EDITEUR
Dr. Frantz Latour

RÉDACTION
Berthony Dupont
Wiener Kerns Fleurimond
Kim Ives
Fanfan Latour
Guy Roumer

CORRESPONDANTS
EN HAITI
Wendell Polynice
Daniel Tercier

COLLABORATEURS
Marie-Célie Agnant
J. Fatal Piard
Catherine Charlemagne
Pierre L. Florestal
Yves Camille
Didier Leblanc
Jacques Elie Leblanc
Roger Leduc
Joël Léon
Claudel C. Loiseau
Anthony Mompérousse
Dr. Antoine Fritz Pierre
Jackson Rateau
Eddy Toussaint
Ray Laforest

ADMINISTRATION
Marie Laurette Numa
Jean Bertrand Laurent

DISTRIBUTION: CANADA
Pierre Jeudy
(514)727-6996

DISTRIBUTION: MIAMI
Pierre Baptiste
(786) 262-4457

COMPOSITION ET ARTS
GRAPHIQUES
Mevlana Media Solutions Inc.
718-713-6863 • 647-499-6008
computertrusting@gmail.com

WEBMASTER
Frantz Merise
frantzmerise.com

Deux dates-symboles pleines de leçons, pour qu'Haiti renaisse de ses cendres !

Par Berthony Dupont

Il n'est de mémoire que sélective. La pesanteur du présent avec ses déceptions politiques, la mauvaise conscience ou tout simplement la peur d'envisager sereinement l'avenir, font que, bien souvent, certains chez nous n'ont pas le courage de parler des pages glorieuses de notre histoire de peuple.

C'est le cas de ces citoyens-nes dans la société qui ne sont autres que des apatrides, des traîtres qui n'ont aucun brin de sentiment patriotique et malheureusement c'est cette classe d'hommes qui dirige Haiti depuis le crime odieux de l'assassinat du fondateur de la Nation : Jean Jacques Dessalines.

Aujourd'hui, c'est le 14 août, date commémorant le grand Congrès des esclaves au Bois-Caïman et leur soulèvement général dans la nuit du 23 au 24 août 1791. Ces deux dates resteront gravées dans notre histoire de peuple révolutionnaire, deux conquêtes inestimables et inoubliables, car ces deux événements politiques furent en quelque sorte le prélude à la bataille de l'indépendance du pays.

Ce congrès du 14 août 1791 avait toute son importance. C'était un jalon politique calculé, pour établir une certaine confiance entre les différents esclaves dans le creuset d'un certain syncrétisme, de sorte que cette lutte fût l'affaire de tous, pas d'un clan, pas d'un secteur mais de toute la classe des esclaves qui exaltés à travers cette prise de conscience collective, s'étaient préparés non seulement pour résister aux envahisseurs, mais pour mener une lutte de libération nationale contre les colons esclavagistes qui malheureusement nous dominent encore.

Malgré leur haut degré de symbolisme et de signification historique, ces deux grandes dates n'ont eu en vérité aucun impact sur les dirigeants haïtiens. Ces apatrides placés à la Haute Magistrature de l'Etat haïtien ne se sont jamais regardés dans le miroir des luttes pour le changement. Leur attitude remonte à celle qui anima Ogé et Chavannes dont ils sont les descendants politiques directs. Voilà pourquoi officiellement rien n'a été et ne sera fait à titre de commémoration de ces deux dates sublimes : point de départ de l'histoire de notre pays.

La raison est que les colonialistes esclavagistes sont toujours là exploitant le pays et le peuple haïtien. Nous ne sommes pas maîtres de notre destin, et jusqu'à ce jour, nous ne pouvons pas façonner notre avenir pour jeter les bases d'une vie nouvelle et d'une économie nationale indépendante. Ainsi, la présence des forces occupantes de la Minustah ne sont pas bien différentes de l'armée coloniale du temps de l'esclavage pour défendre les intérêts de la classe possédante.

Il existe deux mondes, pas trois, deux. L'un docile, qui courbe l'échine devant le fouet des colonialistes aujourd'hui baptisés multinationales, dominant les petits pays à travers les puissances impérialistes. Et l'autre toujours debout, qui se bat pour défendre ses droits, sa patrie et sa dignité. Nous sommes de ce coté là! Mais, en fait, quelle leçon devrions-nous donc tirer du mépris de cette classe d'hommes au pouvoir travaillant comme des commandeurs pour les multinationaux, face à ces deux évènements historiques qui dans l'espace d'une douzaine d'années allaient non seulement nous donner un pays du nom d'Haiti, mais également brandir un exemple inégalable de foi dans le combat contre l'esclavage, système impie d'exploitation et d'humiliation de l'autre et qui annonçait déjà l'ère du capitalisme ?

La meilleure leçon à tirer de ces deux mouvements est la réussite avec efficacité de cette action collective planifiée dans la plus parfaite cohésion et qui connut un aboutissement grâce à l'organisation qui l'a charpentée dans l'identification nette et claire des intérêts de classe. A ce compte, on comprend aisément les réactions des gouvernements néo-coloniaux d'antan à tout régime comme celui de Martelly-Lamothe n'éprouvant aucun sentiment nationaliste pouvant le pousser à célébrer grandiosement le 222ème anniversaire de la Cérémonie du Bois Caïman et de celui du Soulèvement de 1791.

Pour un gouvernement sérieux, progressiste, qui voudrait promouvoir quelque chose de grande portée culturelle, ces deux dates ne sauraient passer inaperçues. Au lieu de gaspiller les ressources du pays dans des carnavals dits des fleurs, le régime pouvait les utiliser comme des catalyseurs politiques, touristiques et culturels comme l'ont fait les cubains à travers le 26 juillet, jour de la Moncada, pour raviver la mémoire historique du citoyen cubain. Ce pourrait être le cas aussi pour nous tous vrais haïtiens si notre gouvernement considérait ces deux dates d'août comme une fierté et un trésor.

Alors, faut il en conclure que la voie est durablement barrée à toute transformation révolutionnaire ? Non ! L'alternative est inéluctable vu que le peuple est disposé à aller jusqu'au bout pour sa liberté et son indépendance, pour qu'Haïti renaisse de ses cendres.

Le pouvoir de Michel Martelly en sursis ?

Par Jacques NESI

Dans un climat de suspicions, de coups fourrés, et de procès en sorcellerie, la commission « spéciale d'enquête » du Sénat de la République ouvre une boite de Pandore. Elle a recours à la loi de Lynch. Elle rejette des menaces qui auraient pu la dissuader de la publication de son rapport « sur la mort troublante du juge Serge Joseph ». Plus qu'un simple rapport d'une commission d'enquête, c'est le talon d'Achille de la présidence « mickiste ». Certes, le Sénat n'a sans doute pas beaucoup de chances de réussir son coup, c'est à dire engager la procédure de destitution de ce président-apprenti toujours pressé d'attaquer l'adversaire au défaut de sa cuirasse. Mais cette publication traduit une volonté du Sénat de ne pas se limiter aux palinodies, aux revirements, à la pusillanimité d'un Exécutif qui se perd en justifications défensives cousues en style de parade. Le rapport du Sénat est un exercice périlleux. Il demeure, en tout cas, un acte de bravoure. Ainsi, Il élève la voix contre un pouvoir non vertueux maquillé par des dévots en falbalas et des cochers sans perruque, en extase au Tara's.(1)

Le rapport du sénat demandant la mise en accusation de Martelly n'est pas un texte qui exerce ses effets politiques aujourd'hui :c'est un jus de fruits qui n'est pas encore transformé en vin râpeux ou velouté. Il faut attendre que survienne la macération. Le temps y apportera ses propriétés chimiques. Peu importe aujourd'hui la réception du rapport que certains banalisent par intérêt et ridiculisent par passion. Il n'est pas nécessaire que la mise en accusation aboutisse aujourd'hui. Ce qui compte ce n'est pas le texte, plutôt la valeur ajoutée de son contenu à l'œuvre initiée courageusement, d'en finir avec ce pouvoir ombrageux et chuintant la décomposition. En ce sens le texte du Sénat est un objet politique non identifié mais qui sert de signal à une opinion publique qu'il cherche à conquérir.

Le rapport tente d'établir des faits en se basant sur les témoignages des amis du juge et d'autres personnalités. Le pouvoir en place peut toujours s'y opposer en le discréditant et en reprochant aux auteurs leur partialité. Le Sénat tente d'avoir à ses côtés l'opinion publique: il ne s'en est jamais éloigné. Son fonctionnement, son dysfonctionnement, les déclarations de ses ténors ont installé le poids croissant de l'opinion au cœur d'une évolution de non-retour. Elle est une vigie placée au cœur du Sénat qui siège dans une posture quasi-obsessionnelle de combattre le pouvoir « mickiste ». Elle est une « intruse »permanente qui surfe sur l'émotion, le diablotin pétulant qui raisonne par la colère et sanctionne les pratiques déviantes du pouvoir. Ce que la loi aurait accompli en un temps long ne se réalise par l'opinion qu'en un temps record. C'est à elle que s'adresse ce rapport du sénat. Il renseigne sur des éléments que le juge seul aurait pu confirmer s'il avait eu le temps de consigner ses déclarations: l'organisation de la rencontre avec le président de la république, le premier ministre et d'autres autorités (voir p.10 du Rapport), déclarations unanimes des témoins concernant les pressions auxquelles fut soumis le juge Serge Jean Joseph.

Les enquêteurs ont pris les précautions de rencontrer un ensemble d'acteurs. Il y en a qui ont été des proches collaborateurs du juge, d'autres des amis ou des membres du milieu judiciaire, des parents du juge, son médecin traitant, son chauffeur. Le rapport est écrit du point de vue des individus à partir de l'interrelation qui leur est propre en refusant de dénaturer les témoignages, les saisir dans leur crudité, en gardant leurs indignations, leur excès et leur texture de folie. C'est également une démarche qui vise à reconstituer le « système de raisons » qui expliquent l'action, le silence, le reniement, l'impudeur.

C'est la description prosaïque du mal, dans le XXIème siècle haïtien, sous un régime que certains qualifient de « démocratique » ; le mal tel qu'il est pensé dans sa rationalité et la division du travail, le mal tel qu'il est construit par des étapes constitutives des motivations des acteurs .Ceux qui sont pointés du doigt par le rapport comme étant des obstacles à une justice indépendante de toute emprise du pouvoir politique ne sont pas des délinquants, des voyous de seconde zone, soumis aux châtiments de la justice. Ici, on franchirait un nouveau palier dans l'organisation du mal : dans des cas semblables, dans les années antérieures, les exécutants sont considérés comme des mercenaires, des agents recrutés pour de basses oeuvres.

Les auteurs comptables de la disparition du juge, tels qu'ils sont présentés dans le récit des parlementaires, mettent la main dans le cambouis de la déviation, ne s'entourent d'aucune prétention. Devenus des « mangeurs d'hommes », ces acteurs assument leurs rôles en les confondant avec leurs statuts dans la hiérarchie des responsabilités .Il s'agit , dans ce contexte d'une instrumentalisation, d'une mobilisation des appareils du pouvoir ,au service d'un projet macabre. Mais sommes-nous en présence d'un vécu pathologique ? Des hommes du pouvoir convertis en acteurs du mal épousent les comportements de l'individu banal.

La disparition du juge semble être le résultat des rationalisations où subsiste une commune démarche d'obtenir l'annulation d'une décision de justice favorable à la famille présidentielle. Par hypothèse, nous soutenons que le mal est totalitaire car il est à la fois un univers spécifique, une représentation, une déformation.

Un univers spécifique : le rôle d'un cabinet d'avocats (p.18 du rapport). Il coordonne, planifie et arbitre. Chef d'orchestre de la mort par le droit et de la mort du droit. Le doyen du tribunal a pour fonction de mettre en œuvre ce que lui dictera son chef hiérarchique. L'illustration est fournie par les enquêteurs du Sénat « Le dossier présente une image pas trop propre du président de la République, de sa famille, et de son administration. Il fallait en finir au plus vite pour passer de cette distraction à autre chose. Mais l " affaire allait durer, car les tribunaux étant en vacance avec l'ouverture des assises criminelles le 08 Juillet 2013, l'appel interjeté et par le Parquet et par l'avocat de la famille présidentielle ne serait entendu qu'en Octobre à la réouverture des tribunaux. On courait alors le risque d'endurer le supplice des gorges chaudes pour environ trois mois encore.

Donc, il fallait trouver le détour juridique pour sortir au plus vite de l'imbroglio juridico-politique. Ainsi, le ministre de la justice a confirmé au cours de son audition qu'il y avait une sortie juridique simple. Les parties qui ont fait appel feront le retrait de leur appel. Ils adresseront une requête au doyen du tribunal de Première Instance pour lui demander un rejugé. Le doyen prendra une ordonnance abréviative demandant au juge un siège spécial pour entendre l'affaire à nouveau et ainsi obtenir ou bien que le juge se déporte de l'affaire ou qu'il émette un nouveau jugement qui renverrait la famille présidentielle blanchie de l'affront de la plainte. »(Extraits du Rapport de la Commission spéciale d'enquête sur la mort troublante du Juge Jean Serge Joseph,p.19 http://fr.scribd.com/doc/159190276/RTVC-Rapport-final-de-la-commission-speciale-denquete-du-Senat)

C'est également une représentation : on procède par élimination. Tout est ordonné, programmé autour d'un mythe d'un monarque et de sa famille placés au –dessus des lois de république. Il n'est point besoin de garde-fous, de fusibles à faire sauter que sont les ministres et autres subalternes du monarque. Celui-ci exprime, dans ces conditions, une dérive violente, institue un rapport de forces plutôt qu'une situation valorisante du droit. Le « mickisme » confond la courte légitimité de son pouvoir issu de la coterie clintonienne, avec une « forme de légitimité prétendument supérieure à la loi.

Cette conception est dangereuse pour la démocratie car, elle est le terreau favorable au retour du fascisme à l'état pur. Ce recours à la force brute tue la loi, rabaisse le citoyen au rang d'esclave-objet et désavoue le suffrage universel. Lisons les travaux des enquêteurs : « Par exemple, un des témoins raconte que le lundi 08 Juillet 2013,en rentrant à Port-au-Prince, le juge a été stoppé sur la route nationale # 1, à hauteur de l'Arcahaie, par une véhicule tout terrain, pick-up de couleur blanche. Il s'est arrêté un peu plus loin que l'autre véhicule qui se positionnait dans la direction du Nord mais sur le côté de la circulation allant vers le Sud. Ainsi, les deux véhicules se trouvaient sur le côté de la circulation allant vers le Sud. Alors, le tout terrain de couleur blanche qui se positionnait vers le Nord a fait demi -tour et est revenu s'arrêter juste à côté du véhicule du juge. Le chauffeur fait baisser sa portière droite et s'adresse au juge qui a fait baisser sa portière gauche : « Tu m'empêches de dormir, pas vrai?» Une conversation s'ensuivit au cours de laquelle de sérieuses menaces ont été proférées à l'égard du juge.

Il arrive que ce chauffeur a été identifié comme étant le président Martelly lui-même. Il était au volant et avait deux agents de police en uniforme de l'USGPN à l'arrière. L'un d'eux a photographié les trois occupants du véhicule du juge. Après la série d'injures et de menaces, le véhicule est reparti vers le Sud, mais le juge éberlué ne pensait qu'à sa mort. Il a confié à son agent de sécurité Johnny et à son cousin Berlens qu'ils étaient sur le point de mourir. Ce jour-là, le juge qui ordinairement allait à son bureau en longeant la Route Neuve, puis le Boulevard La Saline et l'Avenue Harry Truman jusqu'au palais de justice au Bicentenaire, a dû emprunter la nationale # 1 jusqu'au centre -ville évitant ainsi la Route Neuve puisque le chauffeur du véhicule de l'Arcahaie lui avait dit : «Je m'informe de tous tes déplacements, de tes horaires, et de tes démêlés. Tu ferais mieux de régler cette affaire au plus vite pour que ma famille retrouve son calme. Tu ne sais pas que j'aime mon épouse et mes enfants ? »(Extraits du Rapport de la Commission spéciale d'enquête sur la mort troublante du Juge Jean Serge Joseph,p.19 http://fr.scribd.com/doc/159190276/RTVC-Rapport-final-de-la-commission-speciale-denquete-du-Senat)

Le mal est totalitaire car il est une déformation de l'impunité : la grossièreté des manœuvriers s'y déploie sous sa forme nue, déclinée en détournement des moyens de la puissance publique au service d'intérêts particuliers qui renvoie à une société inégalitaire, une société d'intouchables, qui organise la mise à mort de fonctionnaire de l'Etat. Que dire de l'attitude de ce pouvoir face aux citoyens qu'il emprisonne, qu'il cherche à emprisonner, dans les centres de détention, les commissariats, les rues, les restaurants où rode la mort sous toutes ses formes :la mort par des tueurs à gage, la mort par enlèvement, la mort par exclusion sociale, la mort pour résistances à l'autoritarisme ,la mort de l'homme déshumanisée par la misère économique et sociale.

Vers le pouvoir de l'opinion

Le rapport de la Commission Spéciale d'enquête recommande dans sa conclusion de « mettre en accusation le chef de l'Etat pour crime de haute trahison. » dans un contexte particulier. Le régime politique est caractérisé par le souci de l'équilibre entre l'exécutif et le législatif. Mais le régime tend de plus en plus à se présidentialiser. Mais l'instantanéité de l'information, la multiplication des sources d'informations penche vers un présidentialisme délégitimé. Le système représentatif a changé, non seulement en Haïti depuis 1986, mais encore dans les principaux pays libéraux en Europe et l'Amérique du Nord. Fondé sur l'héritage de la souveraineté dont jouit une oligarchie selon Roberto Michels, il a pour fonction d'interpréter les aspirations des citoyens, sans attendre qu'ils se transforment en des foules indomptables

Ceux qui sont mis en difficultés par les travaux de la commission spéciale d'enquête évidemment ont une conception aristocratique de la souveraineté populaire. Mais, les citoyens doutent de l'honnêteté de l'exécutif : ils sont constamment présents. Parce que « nous sommes en marche vers la doxocratie, c'est-à-dire vers le pouvoir de l'opinion pour le distinguer des autres forces de la démocratie …Fondée sur l'intervention permanente de l'opinion dans les affaires publiques, qui se profile un peu partout. » (Jacques Julliard, La reine du monde. Essai sur la démocratie d'opinion.2009, p.102).

Que le rapport fasse l'objet de débats contradictoires qui enrichissent la démocratie !Il y aura là l'esquisse d'une nouvelle ère démocratique. L'insertion de l'opinion publique dans les travaux du parlement contribuerait à vivifier le système parlementaire, polarisant et clivant. « L'avenir de la démocratie repose donc sur la possibilité de faire vivre en commun, et même de faire coopérer le système parlementaire et le système de l'opinion publique. Sans celui-ci le premier est menacé d'asphyxie ; sans celui-là, le second est guetté par l'anarchie. » (J.Julliard,Ibid,p.111).L'opinion atteint un moment de non-retour, soutenue par le développement des technologies de communication, le dynamisme de la presse.

La publication du rapport de la Commission d'enquête du Sénat a déjà atteint partiellement ses objectifs en suscitant ses conclusions dans l'espace public. Le Sénat tente de réveiller le peuple de sa torpeur. Au nom d'une prétendue rupture, la présidence de Martelly ment au peuple tous les jours sur les changements qu'elle lui a promis. Cinq ans commencent à être longs au peuple. La misère et le combat titanesque qu'il mène pour la survie au quotidien ne lui accordent pas un répit, pensant reporter sa revanche sur le suffrage universel. Mais le système représentatif, comme l'a revendiqué Rousseau, vise à lutter contre la corruption du régime, à lutter en faveur de la démocratie . La représentation cesse d'être légitime et le peuple risque à tous moments de s'en emparer pour châtier tous les fêtards de Tara's. Le rapport du Sénat ce n'est rien d'autre que cela.

Jacques NESI

(1)Tara's est une boite de nuit où Sweet Micky et son président ont fêté le 25ème anniversaire de musicien en compagnie de ses pairs triés sur le volet.

Martelly et Lamothe ont menti à la Nation, selon la conclusion du rapport de la Commission Spéciale d'Enquête du Sénat

Par Jose Clément

Ce rapport de vingt-neuf pages déposé au bureau du Sénat de la République aux fins de sanction par l'Assemblée des sénateurs le jeudi 8 aout 2013, a proposé à la Chambre basse de mettre en accusation le chef de l'Etat, Michel Martelly pour" crime de haute trahison", tout en indexant également le Premier Ministre Laurent Lamothe et le Ministre de la justice Jean Renel Sanon pour qu'ils soient mis en accusation et renvoyés de leur fonction. La Commission a recommandé que la Chambre des Députés prenne toutes les dispositions que de droit aux fins de constater "le caractère parjure de ces autorités du pouvoir exécutif qui ont tous nié leur participation à la réunion du 11 juillet 2013, alors que l'enquête confirme leur participation effective à ladite rencontre".

La Commission a conclu que la réunion a bel et bien eu lieu au cours de laquelle le juge d'Instruction Jean Serge Joseph a été "torturé jusqu'à ce que mort s'en suivit". C'est pourquoi, la Commission a également recommandé à la Chambre basse de constater également "l'immixtion du chef de l'État, du premier Ministre et du Ministre de la justice dans l'exercice souverain du pouvoir judiciaire aux fins d'obtenir que des décisions de justice soient prises en leur faveur". En ce sens, a écrit la Commission, « le Chef de l'Etat a trahi en jurant de faire respecter la Constitution et les lois de la République. »

Et le chef de l'Etat, Michel Martelly et le Premier Ministre, Laurent Lamothe ont juré publiquement n'avoir jamais rencontré ni de loin ni de près le juge Jean Serge Joseph. Autant dire que la réunion du 11 juillet 2013 n'est que dans l'imaginaire des gens. C'est comme un conte de fée. Pourtant, la Commission a rencontré une demi-douzaine d'avocats et de juges, en passant par Me Jean Wilner Morin, Me Samuel Madistin, Me Bernard St Vil, Me Berge O. Surpris, Me Manès Joseph pour aboutir à Mme Ketly Julien qui travaille pour l'Institut Mobile d'Education Démocratique (IMED). Tous ont répété le même refrain à savoir que le juge Jean Serge Joseph leur a confié avoir rencontré le président Martelly, le chef du gouvernement Laurent Lamothe et le Ministre de la justice, Jean Renel Sanon autour du dossier de justice de la famille présidentielle, au cours d'une réunion le 11 juillet au Cabinet de Me. Garry Lissade. A ce niveau, il incombe au Chef de l'Etat de donner la preuve par quatre qu'il n'était pas présent à une réunion du genre à la date indiquée. On est dans le domaine de la politique où le respect d'une fonction d'Etat s'impose. N'importe quelle haute autorité du pays, si elle se respecte sans salir la fonction présidentielle doit donner la preuve de son emploi du temps ce jour-là.

La première étape qui consiste à présenter le rapport à l'Assemblée des sénateurs a avorté en raison du fait que des sénateurs ligués au pouvoir en place entre autres, Wensesclas Lambert et Edo Zenny (Sud-Est) ont tout fait pour bloquer la séance, en raison du quorum fragile qui existe au sein de ce corps. Un quorum de seize sénateurs sur vingt est donc requis. Les élections sénatoriales partielles pour renouveler un tiers du Sénat depuis deux ans n'ont jusqu'ici pas eu lieu. Donc, avec ce quorum fragile, les sénateurs progouvernementaux peuvent facilement bloquer, à leur guise, toute séance au Sénat dont l'agenda est contraire à leurs desiderata.

Cela ne veut pas dire non plus que le document issu de la Commission Spéciale d'Enquête du Sénat est un tract comme le prétextent des proches du pouvoir. Il reste et demeure un document officiel et légal, dans la mesure où les membres de cette Commission sont des sénateurs en fonction et choisis par l'Assemblée des sénateurs, lors d'une séance régulière. Il est avéré que le pouvoir en place peut tout faire pour que ce rapport ne soit pas discuté en Assemblée, par contre, le rapport reste et demeure un acte valable. On comprend pourquoi, l'ex-sénateur Joseph Lambert et également conseiller politique du président de la République a été dépêché au Sénat de la République pour demander des négociations. Il faut croire qu'il y a panique dans le camp des grecs!

De toute façon, il faut croire que dans l'état actuel des choses à la Chambre des députés où le pouvoir dispose d'une majorité relative, rien de sérieux n'est envisagé en termes de suivi du rapport de la Commission Spéciale d'Enquête du Sénat. Une fois adopté par l'Assemblée des Sénateurs, le rapport en question doit être acheminé à la Chambre basse pour la mise en accusation du Président de la République et le Sénat de s'ériger en haute Cour de Justice pour la destitution du Chef de l'Etat. Justement, l'Exécutif en place a le secret sur la façon de faire danser sa majorité.

Suite à la page (4)

Suite de la page (3)

Et déjà, le bal a déjà eu lieu lors d'une séance au Parlement le 6 Aout dernier où des députés du bloc majoritaire pro-Martelly, PSP (Parlementaire pour Stabilité et le Progrès) et ceux du bloc minoritaire de l'opposition PRI (Parlementaire pour le Renforcement Institutionnel) en sont venus aux mains sur le dossier de l'ordre du jour de la séance. Les membres du PRI voulaient insérer dans l'ordre du jour la loi électorale de 2008 modifiée très récemment par l'Assemblée des Sénateurs sur la durée de leur mandat en accord avec la Constitution de 1987. Les députés du PSP n'ont pas voulu, puisqu'ils se rangent du côté du gouvernement pour la réalisation des sénatoriales partielles pour le renouvellement de deux tiers du Sénat au lieu d'un tiers, écourtant ainsi le mandat de l'autre tiers du Sénat siégeant actuellement. D'ailleurs, une réunion a eu lieu sur ce dossier entre le pouvoir en place et les membres du PSP.

Dans les coulisses, les députés majoritaires du bloc PSP ont juré que le rapport de la Commission Spéciale d'Enquête ne passera pas. En adoptant une attitude pareille, même avant de prendre connaissance du document, les membres du PSP ont fait preuve de légèreté extrême qui s'assimile à une forme d'allégeance aveugle à Michel Martelly qui, très certainement, a dû grassement délier les cordons de la bourse. D'ailleurs, plusieurs collègues du PRI ont dénoncé, à maintes reprises, la corruption du pouvoir en place qui n'a jamais lésiné sur les moyens pour satisfaire les parlementaires du PSP. Un autre bloc à la Chambre basse, le PEP, transfuge du PSP, se dit prêt à voter pour la mise en accusation du chef de l'Etat si les faits qui lui sont reprochés se sont effectivement révélés vrais.

Les Sénateurs-Commissaires, François Anick Joseph, président, Westner Polycarpe, rapporteur, Joël Joseph John, Steven L. Benoit et Pierre Franky Exius, membres ont fait un travail appréciable dans un temps record. Ils ont rencontré, d'un côté, des officiels de l'Exécutif et, de l'autre, des membres du corps médical de l'Hôpital Bernard Mews, des juges, amis, médecin personnel et famille du juge décédé Jean Serge Joseph. Il s'agit d'un travail de cueillette d'informations pour savoir si la rencontre entre le juge Serge Joseph et des officiels haïtiens, a eu lieu au Cabinet de Me Garry Lissade, environ quarante-huit heures ayant précédé la mort du juge. Il revient maintenant à la justice de mener sa propre enquête sur la mort suspecte du juge en charge du dossier de l'enquête sur l'épouse et le fils du président de la République, tous deux accusés de "corruption, de concussion, de détournement de biens publics et d'usurpation de fonction".

Il ne revient pas à la Commission de mener un travail d'investigation. C'est à la justice de faire ce travail de manière à déterminer les auteurs et co-auteurs dans la saga judiciaire et politique. Il s'agit d'un complot monté de toutes pièces pour éliminer le juge dans l'exercice de ses fonctions. Car, le Doyen du tribunal civil de Port-au-Prince, Me Raymond Jean-Michel est l'homme par qui le scandale est arrivé. Il était chargé d'emmener le défunt au Cabinet de Me Garry Lissade pour cette séance d'interrogations suivie de tortures morales et physiques infligées au juge par des officiels présents. Me Raymond Jean Michel intimait l'ordre à son collègue de monter seul dans sa voiture, une Nissan Patrol de couleur blanche vitre teintée qui était déjà en marche aux abords du Parquet, selon Berlens Joseph, homme de confiance du défunt qui parlait aux commissionnaires. Et l'on comprend pourquoi la Commission, dans sa conclusion, a demandé que soit traduit par devant le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) le Doyen du tribunal de première instance, Me Raymond Jean Michel, comme le "premier suspect dans cette affaire" avant d'être limogé et livré à la justice haïtienne aux fins de droit.

Il est à noter également que la Commission recommande que l'action publique soit mise en mouvement contre Me. Garry Lissade "pour recel". Car, selon les informations dignes de foi, Me Lissage à hébergé à son bureau la réunion du 11 juillet entre des officiels haïtiens et le juge Jean Serge Joseph. Il faut croire que Me. Lissade n'est pas à son premier coup d'essai. Ce même espace avait déjà été utilisé dans le passé pour une autre réunion au cours de laquelle des pressions allaient être exercées sur le Commissaire du gouvernement de Port-au-Prince, Me Constant Lionel Bourgouin pour qu'il procède à l'arrestation du président du Conseil Electoral Provisoire d'alors, Gaillot Dorsainvil sous l'égide duquel l'élection présidentielle ayant porté M. Martelly au pouvoir a eu lieu. Cette rencontre à laquelle ont pris part, le Premier Ministre d'alors, Gary Conille, les Ministres de la justice et des Affaires Etrangères de l'époque, respectivement Michel Pierre Brunache et Laurent Lamothe, a été confirmée par ces deux dernières autorités.

Quel sort sera-t-il réservé à ce rapport? Il n'y pas de doute que les hommes du pouvoir - en guise de parlementaires-au Sénat et à la Chambre des députés feront tout pour saboter le travail de la Commission et lui infliger un camouflet. Mais, le plus important, le rapport de la Commission reste un document valide et de toute importance qui, dès sa publication, vient de saper les fondements moraux de ce qui reste du pouvoir de Martelly. A part les scandales à répétition qui éclaboussent au jour le jour le régime en place, la mort suspecte du juge Jean Serge Joseph vient d'infliger un sérieux coup au pouvoir du 14 mai qui est passé maitre dans l'art de mentir à tout le monde. Le président de la République, garant de la bonne marche des institutions de ce pays, n'est jamais au courant de ce qui se passe au sein de son pouvoir. Il n'a jamais rencontré le juge-défunt de son vivant. Pourtant, il a déclaré publiquement sur les ondes de radio Signal FM et de radio Métropole que c'est lui qui a fait nommer le juge Jean Serge Joseph, laquelle information n'a aucun fondement véridique, puisque le juge a été nommé par l'Administration de l'ex-président René Préval

La rue peut parler au cas où les conclusions du rapport ne peuvent pas se matérialiser. C'est la seule alternative qui reste, selon l'ex-député Serge Jean-Louis qui parlait au nom du Mouvement Patriotique de l'Opposition Démocratique (MOPOD), le samedi 10 Aout, à l'émission "Ranmase" de Radio Caraïbes. Le débat démocratique se transposera dans la rue puisque, d'après lui, les institutions républicaines ont failli. Il faut croire que l'automne politique sera bouleversant avec particulièrement les échéances électorales de la fin de cette année. Les tergiversations de l'Ambassadrice américaine ne sont pas pour calmer le jeu. Au contraire, elle ajoute de l'huile sur le feu de la contestation si elle continue de soutenir irréversiblement un pouvoir très branlant. C'est dans cet ordre d'idées que le député Levaillant Louis-Jeune a fait état de l'envoi d'une correspondance la semaine prochaine au président américain Barack Obama pour lui rappeler que sans "l'épopée haïtienne de 1804, il ne serait pas élu premier président noir de l'histoire des Etats-Unis". En clair, l'ex-président de la Chambre des députés, à travers cette missive qui sera signée par plusieurs parlementaires haïtiens, a demandé à M. Obama une rectification dans la politique suicidaire menée par l'Administration américaine en Haïti.

Le dénouement dans l'affaire du Watergate (1) doit nous inspirer à bien des égards, notamment aux hommes politiques haïtiens de tout acabit. Une fois le processus de mise en accusation du président enclenché au Sénat américain, le président Richard Nixon a tout simplement démissionné, mettant fin ainsi à un scandale qui ruinait l'Exécutif américain à son plus haut niveau. Il faut le reconnaitre quand on a péché par excès. Il faut également savoir payer le prix quand on a commis des erreurs grossières qui peuvent porter préjudice grave à la République. Un fait est certain, les hautes autorités haïtiennes impliquées dans cette affaire peuvent se soustraire momentanément du verdict parlementaire. Par contre, elles ne pourront pas se soustraire du verdict de la justice. Pour l'instant, elles sont au timon des affaires et, par conséquent, intouchables. Quand le pouvoir ne sera plus de leur côté, à ce moment-là, la famille du juge-défunt pourra porter plainte. A ce moment, la société saura ce qui s'était passé réellement le 11 juillet 2013. Tous ceux qui sont en train de mentir pour le Chef de l'Etat et pour leur compte personnel n'échapperont point au verdict de la justice et de l'histoire.

Note

(1) Le scandale du Watergate n'est autre qu'une affaire d'espionnage politique qui aboutit, en 1974, à la démission du président des USA Richard Nixon. Les investigations par des journalistes et une longue enquête du Sénat américain finiront par lever le voile sur des pratiques illégales de grande ampleur au sein même de l'Administration présidentielle.

Jose Clément
Maryland, 12 aout 2013
Centre International d'Etudes et de Réflexions (CIER)

Loi de finances 2013- 2014: un budget qui provoque déjà la grogne de plus d'un

Par Yves Pierre-Louis

Chaque semaine qui passe en Haïti voit des dossiers impliquant les plus hautes autorités de l'Etat défrayer la chronique. On a même l'impression que c'est une stratégie développée par le pouvoir kaletèt pour distraire la population et parvenir ainsi à ses fins. En plus du dossier du décès suspect du juge Jean Serge Joseph qui a débouché sur la persécution politique de Me André Michel et de son client Enold Florestal, plaignant dans l'affaire de la famille présidentielle, il convient de mentionner le projet de loi électorale et surtout la Loi de Finances 2013-2014 qui a non seulement provoqué toute une bagarre à la chambre des députés, mais également la grogne de plus d'un dans la classe dirigeante.

Finalement, cette loi a été votée par les députés du bloc des Parlementaires pour la Stabilisation et le Progrès (PSP), le groupe des députés « j'approuve », comme ce fut le cas aux temps révolus de la dictature des Duvalier. D'autres, de leur côté, dénoncent ce budget qui prévoit déjà l'augmentation de presque tous les produits de base à la consommation. D'autant plus que les deux dernières lois de finances 2011- 2012 et 2012-2013 ne sont jamais arrivées à exécution dans certaines communes du pays, là où il y a des députés de l'opposition, surtout dans le département de la Grand 'Anse.

En effet, le mardi 6 aout dernier, une rencontre a eu lieu dans un hôtel de la capitale entre le président Martelly et une cinquantaine de députés du PSP, paralysant ainsi totalement une séance prévue pour plancher sur certaines lois en souffrance. Tout semblerait qu'on mijote un complot contre la minorité à la chambre basse, puisque le lendemain lors d'une séance, les députés victimes de l'inapplication de deux précédentes lois de finances ont protesté contre le vote du présent budget. Cette situation a débouché sur des bagarres entre les députés de PSP et celui d'Aquin, Emmanuel Fritz Gerald Bourjolly, membre de la commission des Finances. Il n'a pas signé le rapport de la loi de finances. Voulant plutôt que la loi rectificative relative à loi électorale de 2008 soit mise la première à l'ordre du jour.

Le Député d'Aquin (sud), Fritz Gérald Bourjolly, a été frappé au visage le mercredi 6 Aout en fin d'après-midi par son collègue de la deuxième circonscription de Port-au-Prince (ouest), Jean-René Lochard, au cours d'une violente bagarre entre les deux hommes et dans laquelle étaient également impliqués d'autres députés de PSP, lors d'une séance qui a projeté une image désastreuse du Parlement sur fond de graves contentieux politiques. Des gifles et des coups de poing sont alors partis dans tous les sens, transformant l'hémicycle en une arène où, sans la moindre retenue, les plus costauds faisaient étalage de leur force musculaire. Chemises défaites, vestes déchirées, documents piétinés, pupitres renversés, tel est le bilan d'une séance à l'issue dramatique dans l'enceinte sacrée d'une institution censée incarner la démocratie et ses plus grandes vertus aux yeux de la nation et du monde.

D'un autre côté, des parlementaires dénoncent le gouvernement kaletèt qui, fomentant un projet antipeuple, profite de la loi de finances pour augmenter les prélèvements sur la population. On peut citer à titre d'exemple : un papier timbré pour acte de mariage qui coûtait une (1) gourde passé à mille (1000) gourdes, celui de l'acte de divorce passé à mille cinq cents (1,500) gourdes ; un timbre passeport qui coutait trois mille cinq cents (3,500) gourdes passé à dix mille (10,000) gourdes. Les taxes sur les billets d'avion ont également augmenté, se plaignent les Haïtiens de la diaspora qui voudraient se rendre dans leur pays natal. Les tarifs douaniers, les taxes sur les produits de première nécessité, les matériaux de construction et autres ont subi une hausse à partir de l'exercice fiscal 2013-2014 qui commencera exigiblement le premier octobre 2013, un mois après l'ouverture des classes.

Déjà, les paysans commencent à élever leurs voix contre l'augmentation du prix de l'engrais ; un sac d'engrais qui se vendait à 500 gourdes sous l'administration de René Préval passe à mille (1000) gourdes sous celle de Martelly- Lamothe, subissant une hausse de 50%. Les agriculteurs du département de l'Artibonite ont protesté contre l'inertie des autorités haïtiennes devant les drames des agriculteurs. « Unissons-nous! Nous sommes le moteur du pays. Si nous ne travaillons pas, ils ne mangeront pas. Les autorités ne font rien pour la bonne marche de l'agriculture. Elles préfèrent gaspiller les fonds de l'Etat pour faire promotion pour le riz importé ; c'est une honte pour le pays », indiquent les agriculteurs de l'Artibonite. Le dollar qui se stabilisait autour de 40 gourdes sous l'administration précédente passe à 44 gourdes sous l'actuelle administration. L'inflation augmente constamment selon l'indice général des prix de l'Institut Haïtien des Statistiques et de l'Informatique (IHSI) qui prévoit une augmentation des prix des produits dans les prochains mois.

Outre les prix des produits qui subissent des augmentations vertigineuses, la réouverture des classes est un casse-tête pour les parents. Les frais scolaires, les tissus d'uniforme et autres matériels scolaires, tels : livres, sacs, chaussures ont augmenté considérablement. Certains frais scolaires passent de tente mille(30,000) à cinquante mille(50,000) gourdes et d'autres de quarante mille (40,000) à soixante-quinze mille (75,000) gourdes et des scolarités mensuelles passent de quinze mille (15,000) à trente mille (30,000) gourdes. En moyenne l'augmentation varie entre 40 à 50% dans les principaux établissements scolaires de la capitale.

Alors qu'une loi portant sur la régularisation des frais scolaires, votée par les deux chambres depuis deux ans, n'a jamais été promulguée dans le Journal Officiel, Le Moniteur pour être appliquée dans l'intérêt de tous. Les directeurs d'école en profitent pour augmenter les frais scolaires, les scolarités et d'autres frais comme bon leur semble.

Pendant que la situation économique de la population se détériore, les autorités sont sur la voie de perdre leur légitimité. Le budget qui devrait être un outil-guide pour les agents économiques est devenu un instrument répressif pour les petites bourses.

Par ailleurs, la commission spéciale sénatoriale chargée de conduire une enquête sur la rencontre présumée entre le président Martelly, le PM Lamothe, le ministre de la justice, Jean Renel Sanon et le juge Jean Serge Joseph, décédé dans des conditions troublantes, 2 jours après ladite rencontre, recommande à l'assemblée des sénateurs d'enjoindre la chambre des députés de mettre en accusation le président Martelly, le PM Lamothe, le ministre de la justice, Jean Renel Sanon et le Senat de s'ériger en haute cour de justice conformément à la constitution de 1987 pour les destituer, d'avoir été coupables de parjure.

Nous ne saurions oublier Lovinsky Pierre Antoine

Par Frantz Latour

Le 12 août 2007, Lovinsky Pierre-Antoine dirigeant de l'Organisation 30 septembre disparaissait. Il avait laissé précipitamment son domicile après avoir reçu un appel téléphonique lui fixant un rendez-vous. Depuis, il n'a plus été revu. La disparition a été rapportée à toutes les instances concernées du pays : des bureaux de la Présidence à la Police Nationale d'Haïti en passant par la Primature, le Parlement et le Ministère de la Justice. Deux organisations internationales supposées concernées par les droits humains, l'ONU et l'OEA ont été aussi averties. Six ans plus tard, en août 2013, personne ne sait encore comment a disparu Lovinsky Pierre-Antoine.

. Ce jeudi 12 août 2013, sauf miracle, Mme Michèle Pierre-Antoine, ses deux garçons et la famille du disparu resteront encore sans nouvelles de Lovinsky. Un nouvel anniversaire de deuil, passé à retourner mille fois la cendre du chagrin, d'une vaine attente et d'une persistante et lancinante agonie mentale. La Police nationale n'a même pas pu se targuer de dire que «l'enquête se poursuit», n'ayant jamais pu dire qu'elle avait même commencé.

Lovinsky faisait peur, politiquement, à bien des gens qui pouvaient avoir pris ombrage de sa verticalité, de «sa militance, son sérieux, son respect de la parole donnée, son esprit d'équipe, et surtout son amour pour Haïti», pour reprendre les mots justes de son épouse. Pour qui était-il un rival dangereux ? Pourquoi fallait-il l'abattre ?

Haïti Liberté n'a pas oublié cette disparition qui enlève encore le sommeil. Les membres du journal s'associent à la douleur toujours vive des proches de ce patriote progressiste, authentique défenseur des droits humains et de la cause du peuple pour leur dire qu'eux non plus ils n'ont pas oublié leur cher Lovinsky.



Lovinsky Pierre Antoine, disparu depuis 6 ans

Les ravisseurs courent encore les rues, à Port-au-Prince ou à l'extérieur, dans les couloirs du «laboratoire». Mais nous ne saurions oublier Lovinsky Pierre Antoine.

Propos-chocs de Mme Sophie Martelly

Par Fanfan la Tulipe

Il est huit heures du soir. Le couple présidentiel finit de dîner. L'air est un peu lourd. Madame est sombre. Elle semble avoir perdu l'appétit car pas même une graine de duri elle n'a porté à la bouche. Micky, lui, n'a pas arrêté de s'empiffrer s'envoyant rasade de bière Presidente après rasade. Alors s'engage une conversation, d'autant que pendant tout le repas a régné un silence quasi sépulcral.

– Micky, j'ai à te parler, *fò n pale*.

– *Sa k pase* ?

– Tu sais bien *sa k pase*. Depuis quelques semaines je ne dors pas bien. *Ou konnen* très bien que depuis la plainte déposée au parquet par Me André Michel contre Olivier et moi, j'ai constamment des migraines…

– *Dekilakyèl migrèn sa a*?

– Ne me fais pas ça, *pa f è m sa*. Tu sais très bien que ce dossier me rend la vie impossible, toute la presse en parle. C'est un chuichuitage à tous les niveaux, même parmi les nôtres. Chaque jour, je vois leurs regards fuyants. *Non m nan radyo kòm volèz, visyèz, rizèz, mantèz, asosyasyon malfektèz*, tu le sais.

– Qu'est-ce que ça change ? N'est-ce pas que je suis un *malfektè* ? Nous sommes deux *byen jwenn, byen kontre*.

– Mais chéri, je ne te comprends pas, je ne comprends pas ta désinvolture. Il faut prendre tes responsabilités d'homme et de président de la république. Vraiment tu m'écoeures. Tu me dégoûtes presque.

– Ma chère, *ale w lanmyann*. Ces jours-ci *se sou kanaval m ye*, je suis d'humeur à bambocher, je suis à la bambochade : *sa k pa kontan anbake*. Le carnaval des fleurs, c'est la priorité du moment, d'autant que j'espère en tirer au moins 50.000 douleurs.

– Sale égoïste! Seules t'intéressent quelques grouillades en perspective, ta bouteille de rhum dans le bouda de ta poche et ton crack. Moi, je te parle de quelque chose de plus important, de ma réputation.

– Sophie ma chère, ne bétize pas avec moi. Ta réputation ? Ouf. *Ou fou*. Tu déparles. Tu étais bien d'accord avec l'idée de l'arrêté présidentiel te facilitant l'accès aux fonds de l'Etat. Ne fais pas ton *mètdam* avec moi. *Nou marye nan mètdam*. Depuis Miami, *n ap fè kòb nan mètdam*. Alors ?

– Non, *ou manti tankou defen chen*. Tu mens, je n'ai jamais été d'accord avec l'arrêté. Au contraire. Tu as d'autres moyens détournés pour me faire avoir le pognon dont j'ai besoin pour mes activités paraprésidentielles. Tu sais comment faire pression sur tes ministres. À part quelque rares exceptions, tu sais que ce sont des invertébrés. *Yo pa gen kolòn*. *Koute non*, entendons-nous, finalement à quoi sert Roro Nelson ? N'est-il pas payé pour faire jouer ses muscles et répandre la terreur autour de lui ? Tout ce que je demande, c'est de faire en sorte que Me Michel ne soit plus une nuisance.

– *Ou mande m pou m voye Roro al touye l* ?

– N'en as-tu pas eu l'envie dès le début ? *Kidonk, se ou k nan mètdam.*

– Bon, trêve de mètdamerie. J'ai eu une idée, géniale, non homicide. Je contacte le Doyen du tribunal de première instance, Me Raymond Jean Michel. *Se magouyè parèy mwen*. Je lui demande d'inviter le juge d'instruction en charge du dossier, *kidonk* Me Jean Michel Joseph à me rencontrer ainsi que Lamothe et le ministre de la Justice Me Jean Renel Sanon, au cabinet de Me Lissade. Gary s'y connaît, il a le sens inné de la magouille. Je me propose de salamber Joseph. *Se pou l vale dosye a ban mwen*.

– Chéri, tu perds la tête, *w anraje*. Tu en as déjà assez fait comme ça de grosses bourdes, mais là, franchement, tu perds aussi les pédales. La presse va prendre un plaisir fou à pédaler cette dernière dérive ; Jean Monard en aura pour quelques semaines à déblatérer à son programme «Intersection»; ce sera la pagaille au programme «Ranmase» avec ton *tchoul* de Guy Delva aux prises avec Me Madistin; Mme Manigat en profitera pour faire preuve une fois de plus de son savoir constitutionnaliste; et Moïse Jean-Charles va se frotter les couilles de joie, je te parie mon ovaire droit. Avant d'agir, je te conseillerais de consulter Pamela White. Tu sais que c'est une *tchòtchòwè*, une *anbasadèz magouyèz*. Demande-lui conseil. N'est-elle pas la maîtresse de ta queue ? Tu me diras que je t'avais dit ça. *W a di m te di w.*

Faisant à sa guise, Martelly appelle de préférence ses complices. Tous sont d'accord pour aller lui régler son compte à ce juge Joseph. Sanon et Lamothe proposent même d'aller péter le *kannkès* du juge. Ils prennent rendez-vous chez Lissade qui, lui, est trop heureux de se prêter à la magouillarde manoeuvre. Apparemment, la rencontre se tient effectivement au cabinet de Gary



Depuis la plainte déposée au parquet par Me André Michel contre Olivier et moi, j'ai constamment des migraines…– Koute non Micky, tu me prends pour qui ou pour quoi ? Tu me prends pour n'importe qui ou n'importe quoi ? Pour une idiote ou une imbécile ? --Pa betize w avè m. Tu es bien allé au cabinet de Lissade rencontrer le juge Joseph.

le jeudi 11 juillet 2013… Des fuites et des *chuichuichui* commencent à circuler dès vendredi. *Pawòl la pale*. Les comploteurs démentent, y compris Martelly qui se promène de station de radio en station de radio pour annoncer la bonne nouvelle que jamais, jamais, au grand jamais, au très grand jamais, au plus grand jamais il n'était au cabinet de Lissade.

Le plus audacieux de la bande comploteuse a été Lamothe qui a eu le culot d'affirmer avec cynisme : «Jamais de ma vie, je n'ai eu le privilège de rencontrer le juge Jean-Serge Joseph. Jamais ! Comment comprendre que l'on puisse tirer profit d'une telle tragédie ? Je suis choqué. Je n'aurais jamais imaginé que des adversaires politiques auraient pu utiliser la dépouille d'un honorable magistrat pour servir des causes politiques. C'est inimaginable et scandaleux». Que Lamothe tienne de pareils propos c'est simplement ignominieux et, à la limite, monstrueux.



Sur mon honneur présidentiel, je te jure que je n'étais à aucune rencontre. Martelly se promène de station de radio en station de radio pour annoncer la bonne nouvelle que jamais, jamais, au grand jamais, au très grand jamais, au plus grand jamais il n'était au cabinet de Lissade.

Entre-temps, les choses ont évolué. Le juge Joseph est admis à l'hôpital Bernard Mevs. Le personnel médical fait un scan qui conclut à un accident vasculaire cérébral. Le magistrat sombre dans le coma. De façon inhabituelle, la direction de l'hôpital donne une conférence de presse menée par un médecin portant bracelet rose. Hum ! Les mauvaises langues, les bonnes aussi, disent que c'est une initiative de la Primature… qui dément. Dans l'intervalle, trois maîtres menteurs, Me Lissade, Me Raymond Jean Michel, Me Jean Renel Sanon, démentent leur magouillarde rencontre avec Micky et Lamothe. Tous mentent, rementent et démentent : vraiment ça confine à la démence.

On n'oubliera pas qu'avant même l'hospitalisation du juge, le tonitruant et fougueux sénateur Moïse Jean-Charles avait, le premier, parlé d'empoisonnement du juge. C'était aux environs du mercredi 10 juillet. Dès lors, il semble que, du côté de l'Exécutif, on avait non seulement affaire à de minables, lamentables, pitoyables, et misérables menteurs, mais aussi à des assassinateurs, encore que ce dernier mot ne soit encore ni dans le Petit Robert ni dans le Grand. Alors là, Madame Sophie a vu rouge, elle a vu du sang, des accusations d'homicide, quelque projet de loi de rétablissement de la peine de mort par pendaison, à la Saddam Hussein. Bref, ça tournait au cauchemar pour la grosse boulotte de Micky

Nous sommes le samedi 13 juillet. Il est huit heures du soir, «l'heure où les corbeaux croassent volant dans l'ombre par milliers». Le couple présidentiel finit de dîner. L'air est très lourd. Madame est en colère :

– *Sa m te di w*, Micky ? Hier encore tu n'étais qu'un actionnaire, un fèzèr, aujourd'hui te voilà accusé d'être un «homicideur», un «trucideur» aidé de trois comploteurs, vils malfekteurs. Nous sommes dans les cas : la femme du président, une tripatouilleuse des fonds publics et le président lui-même un tripatouilleur d'un dossier détenu par un juge, au point d'être à l'origine de la mort de ce magistrat, même de façon indirecte. *Pale m non, ti papa*. Tu as donc rencontré ces *fèzè* au cabinet de Lissade ?

– Sur mon honneur présidentiel, je te jure que je n'étais à aucune rencontre. J'en avais bien l'intention, mais je me suis ravisé. Je n'ai rien à voir avec cette réunion, ni de près ni de loin. Je suis conséquent avec moi-même. Je l'avais dit lors de l'arrestation du député Bélizaire, suite à un excès de zèle incompréhensible de mon ministre de l'Intérieur d'alors. Lors de la méchante accusation de la présentatrice de télé dominicaine, Nunia Piera, j'avais utilisé la même formule, ni de près ni de loin. C'est la formule du *kanpe lwen* que je mets en pratique de près.

– *Koute non* Micky, tu me prends pour qui ou pour quoi ? Tu me prends pour n'importe qui ou n'importe quoi ? Pour une idiote ou une imbécile ?

– Peut-être les deux…

– *Pa betize w avè m*. Tu es bien allé au cabinet de Lissade rencontrer le juge Joseph. Ti Laurent était présent ainsi que Jeanjean Renel. Depuis hier soir, tu prends de la drogue pour te calmer, *tèlman ou eksite*. Comme je te connais, tu t'es sûrement permis de visiter le saint des saints anatomique de la mère du juge. *Ou konn fè m sa tou* lorsque tu es sur ton *brenzeng*. Ma pauvre mère combien de fois n'a-t-elle pas subi tes agressions languitantes, de près ou de loin.

– Comment sais-tu que je suis allé au cabinet de Lissade?

– Je n'ai aucune explication à te donner. Si je dois te dire mes secrets de femme, comment alors te surprendrais-je lorsque tu fais tes pas de chat ? *Jan w mètdam* ! J'ai eu honte quand tu es allé te pavaner sur les ondes de Signal FM, mentant comme un arracheur de dents. Te voilà dans de beaux draps «d'assassin indirect»… Tu ne réponds rien. *Ou santi w koupab*.

– Coupable ou pas, tout ce que je sais, c'est que je me suis débarrassé d'un juge encombrant pour sauver l'honneur marital-familial. Voilà que tu mets mon intégrité en doute. S'il en est ainsi, *pito n kase asosyasyon an*.

– *Kase asosyayon, ou fou* ! Tous tes mauvais dossiers de Miami, les dossiers de tes malversations, tes dossiers malversatifs – même si le Petit Robert n'est pas d'accord avec cet adjectif – c'est moi qui les gère. *Ki sa ou pral kase la a* ? *Pran men w monchè*, grimaud américain que vous êtes. Quoiqu'il en soit, dégage-toi avec ton cadavre, *degaje w*. En ce qui me concerne, je n'ai l'intention de me présenter devant aucun juge, mort ou vivant, pour association de malfaitrice, malfaiteuse ou *malfektèz*. S'il le faut, on embarquera ce minable petit avocat d'André Michel, par la première occasion pour l'étranger, *voye l al reflechi*. Mais mon honneur doit être sauf.

– Oui chérie, tu as raison, je vais sauver ton honneur. J'ai confiance en Jean Renel et en Me Lucmane Delille. Ils vont me ficeler Michel à l'intérieur d'un joli complot. Il n'y verra que du bleu, du rose en réalité. En attendant *pran yon ti sache krack nan bifèt la pou mwen* ; j'ai les nerfs et le sang à fleur de peau. J'ai besoin aussi d'un peu d'air frais. Je sors.

– Où vas-tu ?

Rassure-toi, *aswè a m pa nan pa chat*.

Eske eleksyon yo posib ak yon prezidan ki pèdi lejitimite l?

Depi prezidan Michel Joseph Martelly rive sou pouvwa a ak 716 mil vwa, 14 me 2011 lan, li pa montre volonte pou l oganize eleksyon lib, onèt, demokratik ak patisipasyon tout pati yo nan peyi a. Nan kad pwojè pou l tabli yon diktati bout di menmjan ak diktati Duvalier yo, li pase tout tan l nan fè demagoji swadizan l ap respekte konstitisyon an nan mete yon seri enstitisyon li pral fè tounen kwoupyon, kouwè: Konsèy siperyè pouvwa jidisyè a (KSPJ), Konsèy Elektoral Pèmanan (KEP), ki tounen Kolèj Tranzitwa Konsèy Elektoral Pèmanan (KTKEP). Jounen Jodi a k ap resevwa lòd nan men prezidan Martelly sou ki jan ak ki lè pou eleksyon yo fèt nan peyi a, menm lè konstitisyon an di KEP a se yon enstitisyon endepandan, li pa gen lòd pou l resevwa nan men lòt pouvwa yo.

Vandredi 9 out pase a, prezidan Martelly te konvoke manm KTKEP a ak direktris jeneral la nan reyinyon nan Palè a, pou l te di yo kijan, ki lè ak ki lwa elektoral pou eleksyon yo fèt, e manm ki te la yo pa t gen dwa pou yo poze prezidan an kesyon, sa l di yo mèt pa respekte konstitisyon ak lwa peyi a, se pou yo aplike sa l di yo a, pou yo fè eleksyon yo jan li vle yo fèt la. Prezidante di konseye yo fòk yo degaje yo pou yo fe eleksyon yo ak lwa elektoral 2008 la, fòk direktris jeneral la rete nan plas li e fòk eleksyon fèt ane sa a. Dapre tout sa ki di, se sèlman konseye Leopold Berlanger ki te poze prezidan an kesyon sou lwa elektoral la, li kenbe nan men l depi plis pase yon mwa, li pa janm voye l bay Palman pou yo ratifye l. Pezidan konsèy la te mande prezidan Martelly voye sa l te di pa ekri bay konsèy la, yon fason pou yo analize l ansanm. Selon konseye Berlanger jouk lendi 12 out la yo pa t ankò jwenn li, y ap tann. Se sèl konseye Néhémie Joseph ki pa t al patisipe nan rankont sa a, li trependad, li pa vle pou sa k te rive jij la pa t rive l, li pa fè nèg sa yo konfyans, paske yo pa vle wèl nan konsèy la, menmjan yo pat vle wè l nan KSPJ a.

Pandan tan sa a, prezidan Martelly ap kontinye fe rankontak kèk senatè, yo ta fè kwè manda yo ap pran fen dezyèm lendi mwa janvye 2014, ki poze yon pwoblèm nan zafe eleksyon yo. Li te deja voye konseye li, Joseph Lambert nan Sena a pou al pale ak senatè 14 septanm 2009 yo. Kèk nan yo deja rankontre ak Premye minis Laurent Lamothe e y ap prepare yon rankont ak prezidan Martelly ki te ka fèt jounen madi a. Anpil senatè kouwè : Moise Jean-Charles, Pierre Francky Exius ak lòt ankò di yo pa pral patisipe nan rankont ak pezidan, ki pèdi lejitimite l nan bay nasyon an manti e k ap joure lidè opozisyon an tout lajounen.

Nan menm lojik monolog/dyalog prezidan Martelly ta vle tanmen nan peyi a anvan bagay yo fin dejenere nètalkole nan men l, li envite pati politik yo nan yon rankont pou mèkredi 14 out la, nan lotel Karibe Convention Center, pou yon dyalòg sou kesyon eleksyon yo. Dapre pozisyon majorite pati yo, yo fè konnen yo pap patisipe nan rankont sa a pou plizyè rezon,

Suite à la page (14)

Bravo pou vot lwa sou Akademi Kreyòl Ayisyen an nan Palman an! 2zyèm mòso

Palman Ayisyen an Konfime Vot Lalwa Sou Akademi Kreyòl Ayisyen : Valorizasyon Nan Direksyon Yon Chanjman Epistemik An Ayiti

Korelasyon estriktirèl : Pou yon ekriti kreyòl

Nan esè m ekri kòm kontribisyon pa m nan Kolòk Entènasyonal Pou Akademi Kreyòl la, yon tèks ki pibliye nan Ak Kolòk la, mwen pale de enpòtans pwodiksyon ekritoryèl, sètadi ekriti, piblikasyon ak sikilasyon an kreyòl ayisyen liv, atik ak rechèch, nan jefò valorizasyon lang lan. Enpòtans tablisman enfrastrikti enstitisyonèl ki endispensab yo pou fè valorizasyon an yon reyalite. Nan sans sa a, piblikasyon Ak Kolòk la, ki rezime eta panse ak bilan travay valorizasyon an, san konte travay rechèch Michel Degraff, avèk sipò enstitisyonèl MIT, ap mennen pratikman sou teren ann Ayiti, epitou, pi patikilyèman, travay lokitè ak lokitris yomenm, lokal kou aletranje, pou yo devlope lang ayisyen an, promote l, ba li jarèt pou l vin yon medyòm valorize ki bay fyète lè w metrize e itilize l –, wi tout faktè sa yo ap kontribye jodi a nan yon nouvo rega sou kreyòl, yon nouvo apresyasyon de wòl zouti fondamantal li ka jwe nan pwojè devlopman ak valorizasyon peyi a.

Akozke nou konsyan sou prejije anti-kreyòl nan sen non sèlman sektè frankofil yo, men tou pami popilasyon monokreyolofòn yo yomenm, san wetire grann majorite ekriven yo, nou chwazi konsantre jefò nou nan pwodiksyon zèv kreyòl.

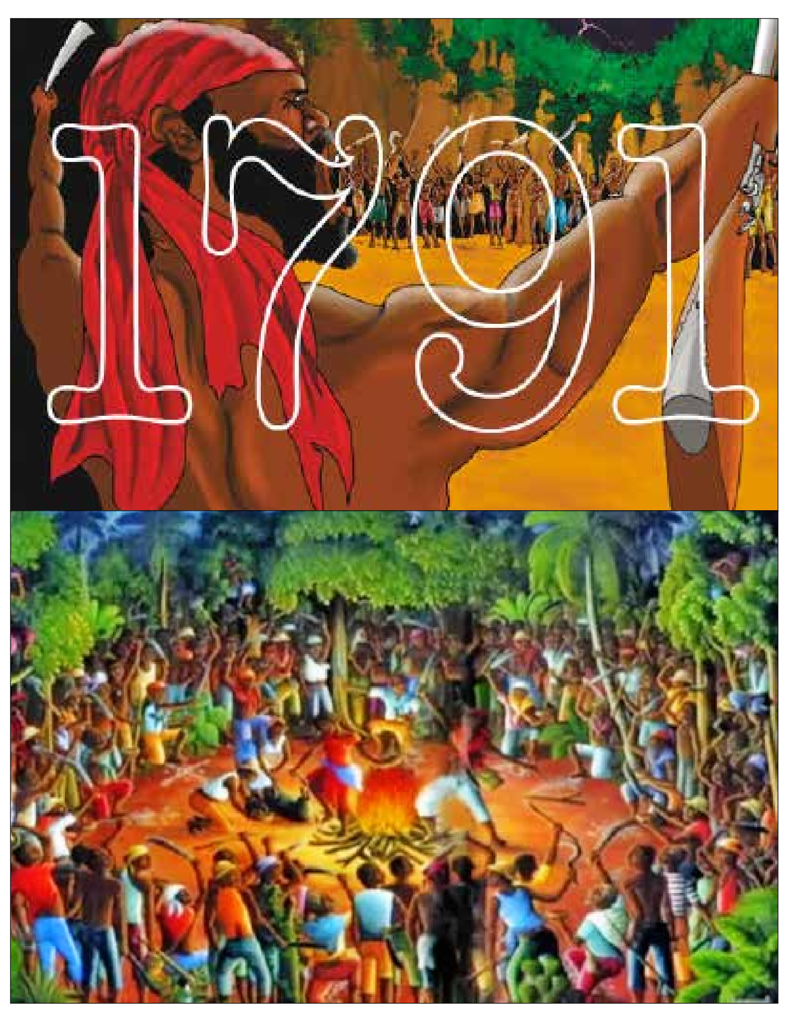
Anfèt, menmlè ekriti an kreyòl ekziste depi sou tan lakoloni, pou lontan pèsonn pat janm ekri tout yon liv an kreyòl, menm edisyon bileng se yon bagay ki te ra. Eksepsyon yo se tradiksyon kreyòl fab La Fontaine yo pa Georges Sylvain an 1901, oubyen *Dyakout* ak *Wa Kreyon/Antigòn* ak Félix Morisseau-Leroy nan ane 1950 yo, oubyen tou *Dezafi* pa Frankétienne an 1975. Ann remake ke *Choucoune,* yon long powèm lirik kreyòl Oswald Durand pibliye en 1896, se sèlman youn nan de powèm kreyòl nan rekèy li a, *Rires et pleurs,* ki gen yon total de 162 powèm !

Li pa difisil pou jwenn korelasyon twa mouda ant yon kote enferyorizasyon ak zonbifikasyon lang ak kilti kreyòl ayisyen te konn e ap kontinye sibi yo, yon lòt kote ranfòsman kontwòl enperyalis etranje (Lafrans ak Etazini an patikilye) sou peyi a ; epitou yon lòt kote pwosesis degradasyon ekonomik ak anvlopman, mangonmennay jeneral tout peyi a.

Pwopòsyon moun ou tèks ki ekri an kreyòl rete trè minim konpare ak fransè. Nan etid Frenand Léger a « Pwomosyon ekri nan lang kreyòl ayisyen an : pou ki sa epi kouman ? » ki parèt nan Ak Kolòk la, misye bay ekzanp konpilasyon temwayaj literè nan nimewo *Le Nouvelliste* 12 janvye 2001 an pou komemore premye anivèse tranblemanntè a. Nimewo a gen 17 tèks, misye di : « Kèk non selèb pami otè tèks sa yo se Frankétienne, Gary Victor, Lyonel Trouillot, Louis-Philippe Dalembert, Rodney Saint-Éloi, Syto Cave, ak Kettly Mars. Pami 17 tèks sa yo, se sèl pa Louis-Philippe Dalembert a ki ekri an kreyòl. Sèz lòt tèks yo se an franse yo ekri. Sa vle di pousantaj tèks kreyòl nan nimewo jounal sa a, sou yon sijè ki konsène tout pèp la, se sèlman 5.8 % li ye. Fò n pa bliye *Le Nouvelliste* se jounal ayisyen ki pi ansyen epi se youn nan sa ki pi popilè nan peyi a. » Leger konkli : « Menm si gen yon ti amelyorasyon tou piti nan kantite atik jounal ki pibliye an kreyòl, lang sila a kontinye ap sibi dominasyon lang franse a nan domèn ekri a. » Pou sipò ak travay potansyèl Akademi an ka fè misye ensiste : « nan estad lang sa a rive nan evolisyon l, se nan domèn ekri a li bezwen yo ba l plis jarèt. Sa vle di se nan domèn ekri a yon akademi kreyòl ta genyen plis travay pou l fè. »

Gen rès toujou
Tontongi (28 jiyè 2013)
Revi *Tanbou*

Seremoni bwakayiman an yon senbòl lapriyè pou liberasyon nanchon an!



14 dawou rive 22, se dwe moman pou ginen priye, fè liminasyon, jete dlo. Nou bezwen yon lòt bwakayiman pou n chase sou bitasyon tout movezè k ap fè lapli ak lebotan...

Onè respè lasosyete! Jodi a nou antre tankou yon espedisyon nan kaye listwa pou n defeyte kèk paj pyès moun pa janm louvri, oubyen kèk paj anpil gwo entelektyèl sèvèl wòwòt pa vle louvri sou baz afilyasyon yo ak yon dinamik souflantyou douvan fòs enperyal yo, ki chita sou chèz gwo bibit yo pou yo ka bafwe peyi awochan nago a. Mwen oblije entèpele lwa Barak, Boukman, Makandal, Desalin ak tout lèzòt yo ki mouri pou libète ou lanmò, yon fason pou pawòl sakre zansèt nou yo ka fè chimen l.

Nou tout nou sonje nan sezon lesklavaj la jan kolon blanch yo te konn trete nou, krache nan figi nou, ba nou kalòt, pise sou tèt nou, koupe zong nou ak kouto tankou bèt, bat nou, mare nou ak chèn tankou krab, anpile nou pou voye nou nan mache, touye nou pou bon plezi; se te jwèt pou yo. Yon sitiyasyon imilyan okenn moun pa fouti asepte. Anplis, konplo pou kenbe sistèm lesklavajis la pi lontan an te byen monte. Pa bliye kontinan Lafrik la te gen divès tribi ki pa pale menm lang. Yo te melanje nou tankou pwa ak mayi pou youn pat konprann lòt. Lòt zam kolon an te gen ankò pou ede n koube devan yo se relijyon katolik. Nan batize ak fòse n adore estati moun fè ak men, fenomèn senkretizasyon katolikovodou a kòmanse louvri zèl. Pou n te sèvi lwa nou, nou te itilize potre dye blan yo tankou : Sen Jozèf pou papa loko, Imakile pou Freda, Altagras pou Dantò, Pèpetyèl pou Ezili Balyann, Sen Dominik, Sen Patrik pou Danmbala, Sen Jera Majela pou Bawon, Sentandre ak Sen Izidò pou Kouzen Zaka, Mari Madlèn ak Vewonik pou Ayida Wèdo.

Malgre nou konnen lwa yo pa gen foto ou imaj, sa pa t anpeche n sèvi lwa yo ankachèt. Nou pap bliye tou anndan vodou gen kèk lòt sivilizasyon ki antre anndan li tankou tradisyon endyen yo. Pliske nou gen relijyon vodou a ki deja nan san nou depi sou tè Lafrik, nou bezwen yon lang ki ka simante tout afriken ansanm. Se te lang kreyòl la ki gen anndan li retay mo nan lang fransè kolon yo. Alòs pliske nou gen relijyon nou, nou gen lang nou, koulye a, tout kondisyon reyini pou n montre kolon yo sa vodou a pote nan dyakout li, sa lwa nou yo vo sou latè. Nou pral trase chimen libète sou latè ak yon vèvè milokan kote tout eskòt lwa lafrik ginen yo pral rasanble. Nèg pral manje dife, nèg pral mache sou dife...

Pou seremoni an te fèt nan rak bwa kay manbo Iman, nou te bezwen yon moun ki pou te bay tèt li kòm migan, savledi ofri tèt li pou l mouri sou plas pou san l ka sèvi senbòl nan seremoni an kote chak moun ki te la pral bwè yon ti gout pou sèman libète ou lanmò a ka pran fòm li pandan tout listwa limanite. Moun sa a, se te yon jenn gason ki te rele Jan Batis Viksame Legran, yon non istoryen nou yo pa vle site menm nan bafwe laverite, kase fèy kouvri sa.

Nou pap bliye tou, pati ki pi enpòtan nan listwa Ayiti se etranje fransè ki ekri l pou nou. Se sak fè yo lage istwa san kochon an nan kòlèt nou pou pitit nou yo ka benyen nan basen manti pandan lontan.

Nan seremoni bwakayiman an, nou te lapriyè, medite, chante, danse ak rele lwa yo. Jou sa a gwo kout loray, lapli fè mikalaw... Tout espri ki te nan kat eleman mistik yo te reyini : lwa nan dlo, lwa nan lè, lwa nan dife, lwa nan tè, yo tout te prezan nan seremoni an. Boukman Diti te resite yon gwo priyè. Nan priyè sa a, li te rele bondye ki kreye solèy la ak tè a, bondye blan yo rennen wè lè tinèg ap kriye, li toujou swaf san nou, e li te mande n pou n koute vwa libète k ap pale nan kè n...

Apre relijyon katolik ki petèt la apre pasaj Jezi sou latè, vodou a te la anvan yo tout, vodou se lavi menm. Li pase de jenerasyon an jenerasyon sou lòt fòm e li vini pran non sa a ak afriken yo. Se pat ni Maten Litè King pou pwotestantis la, se pat ni John Wyclef, Charles Wyssel, Helene White. Vodou

Suite à la page (16)

Interdiction du styromousse : Un arrêté qui n'arrête rien !



Les rues de la zone métropolitaine sont submergées de styromousse. Les égouts et les canaux d'évacuation sont encombrés de ces produits fabriqués de matières qui prennent des centaines d'années à se biodégrader.

Par Ayiti Kale Je

Malgré la double interdiction – les 9 août 2012 et 10 juillet 2013 – de l'importation et de l'utilisation de la vaisselle en polystyrène expansé ou styromousse (« styrofoam » en anglais), ces produits sont encore en circulation partout dans la capitale. De plus, il est possible de les acheter et de les vendre en gros et en détail, au vu et au su de tous.

La première interdiction, qui est entrée en vigueur le 1er octobre 2012, fait partie d'un arrêté qui a également prohibé l'utilisation de « sachets en polyéthylène noir », les sacs utilisés par la plupart des vendeurs dans les rues, ou « ti machann » (petite marchande), ainsi que dans les pépinières partout dans le pays.

Le ministre de l'Environnement à l'époque, M. Ronald Toussaint, n'avait pas signé l'arrêté en 2012, qui avait été annoncé et même salué par différents médias et sites environnementaux comme un grand pas en avant pour Haïti. « Vu mon expérience dans le domaine, je n'ai pas signé ce document parce que les parties prenantes, telles que les pollueurs, les importateurs et les commerçants, n'étaient pas impliqués dans l'élaboration de l'arrêté », a expliqué l'ancien ministre Toussaint à Ayiti Kale Je. « L'arrêté en tant qu'une manifestation de l'Etat présentait une approche très réductrice de la façon de traiter avec les déchets en plastique. »

En dépit de l'échec évident de l'arrêté de 2012, le gouvernement de Michel Martelly et Laurent Lamothe vient d'adopter un nouvel arrêté libellé presque dans les mêmes termes. « Interdiction de produire, d'importer, de commercialiser et d'utiliser, sous quelque forme que ce soit, des sacs en polyéthylène et objets en polystyrène expansés (PSE ou PS ou styrofoam) à usage alimentaire unique, tels que plateaux, barquettes, bouteilles, sachets, gobelets et assiettes », selon le journal gouvernemental Le Moniteur du 10 juillet 2013.

« Dès l›entrée en vigueur dudit arrêté, soit à partir du 1er août 2013, tout arrivage de colis contenant ces objets sera confisqué par les autorités douanières et les propriétaires sanctionnés conformément aux dispositions du code douanier », lit-on dans l'arrêté.

En plus d'être de nature un peu démagogique– vu le fait que le premier décret fut complètement ignoré – le nouvel arrêté a également suscité la colère des industriels en République Dominicaine, qui sont les principaux fournisseurs des assiettes et gobelets en styromousse pour la nourriture à emporter.

Une mer de styromousse

Si les dix derniers mois indiquent quoique ce soit, il y a peu de raisons de penser que le nouveau décret va y changer quoi que ce soit. Les rues de la zone métropolitaine sont submergées de styromousse. N'importe quel passant, policier ou fonctionnaire de l'Etat peut se rendre compte de l'utilisation

Suite à la page (14)



Lettre de l'OPL à Martelly !

Port-au-Prince, le 13 août 2013

Lettre ouverte à :
Son Excellence Monsieur Michel Joseph MARTELLY
Président de la République d'Haïti
Monsieur le Président,

Le Comité exécutif de l'Organisation du Peuple en Lutte (OPL) vous salue au nom de la Patrie commune, legs de nos Ancêtres. Ses salutations s'étendent également au Cabinet de la Présidence qui a cru bon de l'informer que « Son Excellence le Président de la République, Monsieur Michel Joseph MARTELLY, rencontrera les Chefs de Partis Politiques, accompagné chacun d'un membre, le mercredi 14 août 2013, à 9h a. m. au Karibe Convention Center ». Le Comité exécutif de l'OPL a été surpris d'apprendre que le thème de réflexion de cette rencontre convie à un « Dialogue sur les Élections », alors que, de l'avis général, le Pouvoir n'y pense guère. En outre, la conjoncture est dominée par beaucoup de points qui attisent les conflits internes et maintiennent la population dans le plus grand désarroi. Mais attaché aux principes républicains que le Parti a toujours prônés et respectés, et sachant que la lutte pour la conquête et l'exercice du pouvoir d'État doit être menée de façon civilisée, le Comité exécutif de l'OPL remercie tout de même le Cabinet de la Présidence de l'avoir invité à ladite rencontre.

Monsieur le Président,

Le Comité exécutif de l'OPL ne saurait ignorer qu'en prenant connaissance de sa lettre ouverte, vous allez certainement vous poser deux questions pertinentes :

Pourquoi l'OPL choisit-elle de bouder la rencontre ?

Pourquoi décide-t-elle de me signifier sa décision par une lettre ouverte ?

Monsieur le Président, le Comité exécutif vous informe, au cas où vos conseillers n'auraient pas pensé à vous le dire, que la conjoncture ne se prête pas à un simple « Dialogue sur les Élections » et que l'heure est **grave**. Monsieur le Président, le temps presse et la crédibilité nécessaire à tout Dialogue National semble s'évaporer de jour en jour. En d'autres termes, sous peu, pour utiliser la langue de Shakespeare, « Time will be over ».

Le franc-parler de l'OPL pourrait vous porter à croire que le Parti aurait choisi son camp, entre l'un ou l'autre des protagonistes du chaos. Monsieur le Président, l'OPL ne peut prendre parti qu'en faveur de l'intérêt national, dans le sens de sa vision de direction et d'accompagnement du peuple dans la lutte pour son émancipation et son bien-être.

Monsieur le Président, l'OPL ne supportera aucune démarche qui aboutirait à un coup d'État contre l'Institution parlementaire, le deuxième lundi de janvier 2014, telle que la perpétuation du dérèglement du calendrier électoral pratiquée par l'équipe au pouvoir le laisse présager.

Monsieur le Président, le camp de l'OPL a toujours été, reste et demeurera celui des institutions, des normes, des valeurs et des principes républicains. C'est le camp de celles et de ceux qui se battent pour la récupération de notre dignité, pour le recouvrement de notre souveraineté. C'est le camp de celles et de ceux qui luttent pour l'avènement d'une société moderne dominée par la raison, la science, le progrès, l'éducation et la technologie. C'est le camp de celles et de ceux qui croient que l'avenir du pays passe par la Refondation de l'État-Nation, l'instauration d'un État de droit démocratique, la création d'une société d'inclusion permettant l'intégration de la paysannerie qui représente 72% de la population et de la diaspora qui réunit 87% de nos ressources humaines. C'est le camp de celles et de ceux qui travaillent à l'émergence d'élites politiques, économiques, sociales, intellectuelles, sportives, artistiques et culturelles dynamiques et éclairées, capables de prendre en charge le destin de ce pays exsangue en vue de transformer son présent douloureux en un futur digne d'une Nation responsable. Le camp de l'OPL constitue en fait la troisième voie : celle appelée à nous libérer de la peur, de la misère morale et matérielle ; celle qui nous fera prendre conscience de notre situation dramatique ; celle qui nous portera à nous ressaisir pour comprendre finalement que la société haïtienne possède encore les ressorts et les ressources nécessaires pour se hisser au moins au diapason des pays voisins de la Caraïbe.



Monsieur le Président,

Depuis votre accession à la présidence de la République d'Haïti, le 14 mai 2011, la vie politique du pays est rythmée par des scandales en cascade. Le processus de normalisation institutionnelle n'est pas entamé jusqu'ici et le vide institutionnel, Monsieur le Président, ne va pas sans son pendant : l'anarchie et le chaos.

Certaines de vos déclarations contre l'opposition laissent l'OPL perplexe. L'OPL les juge inacceptables, voire irresponsables. Au lieu de contribuer à établir de bonne foi dans le pays un climat serein, favorable à une rencontre constructive entre des femmes et des hommes d'État, entre des dirigeants politiques responsables, certaines attaques ne font que polluer l'atmosphère et créer un environnement politique délétère, plus propice à un tsunami politique qu'à un compromis politique susceptible de conduire à la « Paix des Braves » : condition *sine qua non* pour la réalisation du miracle souhaité qui épargnerait au pays ce bouleversement politique qui nous engloutira toutes et tous.

Monsieur le Président,

Le Rapport d'enquête de la Commission sénatoriale sur l'Affaire du juge Jean Serge Joseph, laisse entendre que le Chef de l'État, le Premier ministre et le ministre de la Justice seraient tous des parjures. Le Comité exécutif de l'OPL estime qu'il s'agit-là d'une accusation grave qui, si le Rapport est approuvé par l'Assemblée des sénateurs, provoquera une perte totale de crédibilité, car il est inconcevable que les plus hautes autorités du pays puissent mentir effrontément à la Nation. Jointes au refus des deux branches du Pouvoir exécutif d'acheminer le Projet de loi électorale du CTCEP au Parlement, les conclusions du Rapport d'enquête du Sénat ont porté l'OPL à décliner cette invitation.

Monsieur le Président,

En vous faisant savoir que le temps presse, l'OPL veut tout simplement attirer votre attention sur le fait que le pays se meurt et qu'on est à la veille d'un tsunami politique. Il est inconcevable, Monsieur le Président, que les autorités du pays puisent des dizaines de millions de gourdes dans les fonds du Trésor public pour organiser des carnavals « Zokiki » pour « Zogaga ». Il est vrai que dans la Rome antique, les autorités savaient utiliser la formule « Du pain et des jeux » pour porter la plèbe à croire que son bonheur se résumait à une question de « ventres et de bas-ventres ». Mais en s'associant aux autorités onusiennes pour demander à la communauté internationale de mobiliser cent millions de dollars américains en vue de sauver deux millions d'Haïtiennes et d'Haïtiens de la famine, après l'organisation du « Carnaval des Fleurs », Haïti est devenue la risée du monde entier. Ses dirigeants ont tout simplement projeté sur la scène internationale l'image d'un peuple composé « d'affamés joyeux », de bambochards irresponsables. Monsieur le Président, vous devriez savoir qu'un peuple qui a fait 1804 ne mérite pas un tel sort. Monsieur le Président, un peuple qui a produit Pierre Sully, Charlemagne Péralte et Benoît Batraville, finira tôt ou tard par demander des comptes à ses dirigeants.

Monsieur le Président,

L'OPL sait qu'il existe des dirigeants politiques qui ont choisi de pactiser avec l'étranger en vue de provoquer une occupation directe du pays, ce, dans le but évident d'assurer un contrôle total sur l'exploitation de ses ressources minières. Ces dirigeants ont décidé de fermer les yeux sur l'introduction du choléra en Haïti qui a fait plus de huit mille morts au sein de la population. Yale, la prestigieuse université américaine, vient de confirmer, après de nombreux chercheurs nord-américains et européens, que les troupes onusiennes sont responsables de la propagation du choléra dans notre pays. Malgré tout, les autorités haïtiennes continuent de faire la sourde oreille. Elles ne reconnaissent pas aux familles des victimes du choléra le droit à une réparation juste et équitable de la part de l'ONU. L'OPL se fait le devoir de vous rappeler, Monsieur le Président, que le célèbre romancier haïtien Jacques Stéphen Alexis, dans *Les arbres musiciens*, écrit cette phrase mémorable : « Les peuples sont comme les arbres, ils fleurissent au printemps ». Le Comité exécutif de l'OPL espère, Monsieur le Président, que cette idée géniale de *Jacques Soleil* vous aidera à comprendre pourquoi le Parti s'obstine tant à accompagner le peuple haïtien dans sa lutte bicentenaire pour la liberté, la dignité, la citoyenneté, la démocratie et l'amélioration de ses conditions matérielles d'existence qui ne peuvent se cristalliser que dans le cadre d'un État de droit démocratique.

Pour terminer sur une note positive, Monsieur le Président, et pour espérer, même contre toute espérance, le Comité exécutif de l'OPL tient à souligner à votre attention que des élections libres, transparentes et démocratiques constituent certes un passage obligé mais elles exigent des préalables. Seul un dialogue national crédible autour des obstacles majeurs à la Refondation de l'État-Nation, impliquant le pouvoir, l'opposition, les organisations de la société civile, la paysannerie et la diaspora, permettra de trouver le compromis nécessaire à la réalisation desdites élections. Il vous revient donc, Monsieur le Président, en tant que Premier Mandataire de la Nation, de sauver ce qui peut l'être encore. Une telle convocation conduirait à l'organisation des états généraux de la Nation. Ce serait là le sens du mandat de votre quinquennat. Une telle démarche recueillerait certainement l'adhésion de l'OPL.

Le Comité exécutif de l'OPL vous renouvelle, Monsieur le Président, ses salutations patriotiques et vous souhaite du courage, car nous en avons tous besoin pour assumer les échecs du passé et du présent et affronter victorieusement les moments difficiles qui s'annoncent.

Pour le Comité exécutif de l'OPL,
Sauveur Pierre ÉTIENNE
Coordonnateur général

Martelly et Lamothe contraint d'organiser des élections à la fin de l'année malgré lui!



L'ambassadeur canadien en Haïti, Paul Henry Normandin et Laurent Lamothe. Normandin a été le premier à tirer la sonnette d'alarme, « Le mois de juillet sera un moment critique pour déterminer si nous pouvons faire des élections en 2013 »

Par Francklyn B. Geffrard

Le régime « Tèt Kale » continue de faire obstacle à l'organisation des élections législatives partielles, municipales et locales. En dépit d'un léger changement de langage constaté chez le pouvoir en ce qui a trait aux élections, le chef de l'Etat n'a toujours pas transmis au parlement le projet de loi électorale qui lui a été soumis par le Collège Transitoire du Conseil Electoral Permanent (CTCEP). La ratification de ce projet de loi par les deux chambres du parlement constitue la toute première étape essentielle pour le lancement effectif du processus électoral. Michel Martelly n'a pas l'intention de communiquer ce document au parlement. Il a déjà fait son choix en ce qui a trait à la loi sous l'égide de laquelle les élections devraient avoir lieu.

Ces élections qui sont vitales pour le renforcement des institutions du pays et la démocratie sont dans l'impasse depuis deux ans. Après avoir installé le 21 Août 2012, un Conseil Electoral Permanent à six membres au lieu de neuf prévus par la Constitution, le pouvoir en place laissait entrevoir déjà sa volonté d'influencer le processus. La mise en place de cette structure avait suscité une tempête de protestations au niveau des partis politiques de l'opposition et des secteurs organisés de la société civile. Face aux pressions conjuguées et à la résistance de différents secteurs, il a dû faire machine arrière sur ce projet de Conseil Electoral Permanent (CEP). Après plusieurs rounds de discussion, les parties en présence s'étaient mises d'accord sur la formation d'un organisme exceptionnel dénommé Collège Transitoire du Conseil Electoral Permanent (CTCEP) et dont la mission était initialement d'organiser les élections pour renouveler un tiers du Sénat, l'ensemble des conseils municipaux et les collectivités territoriales.

Cependant, depuis quelque temps, malgré sa réticence, le pouvoir commence à parler d'élections. Ce changement de ton est dû aux pressions exercées par un secteur de l'opposition haïtienne et une frange de la communauté internationale pour que les élections aient lieu à la fin de l'année 2013. C'est une mission quasiment impossible dans la mesure où le projet de loi électorale est toujours dans les tiroirs de l'exécutif. Il ne fait aucun doute que si ce projet de loi était acheminé aujourd'hui au parlement, les parlementaires mettront plusieurs semaines pour le ratifier en raison des modifications qui y ont été apportées par l'exécutif et du fait qu'il doit être voté séparément dans les deux chambres dans les mêmes termes.

Si le régime Martelly/Lamothe parle d'élections, ce n'est certainement pas sans contrainte. D'abord, à la fin du mois de Juillet, le responsable de l'International Crisis Group pour le continent (Amérique du Nord et du Sud), Mark Lewis Schneider, a rappelé au pouvoir haïtien, particulièrement le président Michel Martelly, la nécessité d'organiser les élections sénatoriales et communales avant la fin de l'année 2013 pour ne pas jeter le pays dans une nouvelle crise et dont l'un des effets les plus redoutables serait la « suspension de l'aide bilatérale et multilatérale. » Il s'agit là d'un avertissement très sérieux venu d'un prestigieux groupe de pression international qui a la capacité de mobiliser des décideurs politiques du monde.

De nombreux secteurs politiques accusent Michel Martelly de vouloir renvoyer le parlement à partir du deuxième lundi de Janvier 2014. Ceci ouvrirait la voie à M. Martelly qui a toujours souhaité diriger par décret et de faire à sa guise. Lors d'une conférence le 25 juillet dernier au Centre d'études stratégiques et internationales à Washington, le responsable de l'International Crisis Group, Mark Schneider a déclaré que, « C'est une ligne rouge pour les bailleurs et les diplomates et ils ont dit au président Martelly de ne pas la traverser. » Le chef de l'Etat a-t-il compris ce message ? Même si Michel Martelly jouit encore de la complaisance de ses « baby-sitters internationaux», il doit comprendre que ces derniers finiront par le lâcher un jour ou l'autre s'il continue de ne faire qu'à sa tête. Après tout, les puissances internationales n'ont que des intérêts.

Il n'y a pas que Mark Schneider à souligner à l'attention du pouvoir de Port-au-Prince la nécessité de tenir les élections à la fin de l'année. Le sénateur de la Floride Bill Nelson qui était en visite la semaine écoulée en Haïti, n'était pas venu superviser seulement des projets financés par son pays dans le département du Sud. Il était porteur d'un message spécial et clair à Michel Martelly. Selon le président du Sénat haïtien, Simon Dieuseul Desras, le sénateur de la Floride a, en effet, appelé à l'organisation cette année des prochaines élections, affirmant qu'il est impensable qu'on puisse penser dissoudre le parlement haïtien en janvier 2014, si entretemps, les élections n'ont pas été réalisées. « Cette situation pourrait conduire vers le chaos et l'instabilité et ce serait un échec pour la communauté internationale et la MINUSTAH qui a un mandat de stabilisation en Haïti, a-t-il ajouté.» Autrement dit, l'écho du projet de Mr. Martelly consistant à diriger le pays sans un parlement fonctionnel arrive jusqu'à Washington.

En clair, aujourd'hui, la communauté internationale se trouve embarrassée avec un Michel Martelly trop entêté à diriger le pays comme sa petite boutique. Etant donné que cette communauté internationale avait tout fait pour placer cet homme au pouvoir en Haïti, elle ne veut pas perdre la face. Les dérives de plus en plus croissantes du régime agacent les haïtiens et embarrassent ses protecteurs internationaux. C'est sans doute ce qui explique ce début de changement de ton chez Mr. Martelly qui se croyait seul à bord.

Suite à la page (16)



Lettre au Président de la Commission Inter-Américaine des Droits Humains CIDH

Port-au-Prince, le 5 août 2013

Monsieur Jose de Jesus Orozca HENRIQUEZ
Président de la Commission Inter-Américaine des Droits Humains CIDH
1889 F. Street N.W
Washington DC 20006

Re: Réitération de demande d'enquêtes sur les violations persistantes et graves des Droits Humains en Haïti

Monsieur le Président de la CIDH,

Le Bureau des Avocats Internationaux (BAI), profondément alarmé et préoccupé par la détérioration des droits de la personne humaine en Haïti, se trouve dans l'impérieuse obligation d'interpeller la Commission Inter-Américaine des Droits Humains (CIDH) que vous avez l'honneur de diriger. La situation est d'autant plus grave et inquiétante, quand ce sont les plus hauts dignitaires de l'Etat, à savoir : le Président de la République, lui-même, Michel MARTELLY et le Premier Ministre, Laurent Salvador LAMOTHE, qui portent atteinte à ces droits, mettant du coup en danger l'avenir de la démocratie et l'Etat de Droit en Haïti. Les faits que nous soumettons à votre attention sont scandaleux et révélateurs d'une tenace volonté de l'Exécutif haïtien de dominer et de contrôler le Pouvoir judiciaire, ce qui est contraire à la Constitution Haïtienne.

En effet, le Juge et Juge Instruction du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, Jean Serge Joseph, présidait le Tribunal Correctionnel chargé de traiter l'affaire opposant le Ministère Public aux nommés Sofia Saint Rémy MARTELLY, l'épouse du Président de la République d'Haïti et Olivier MARTELLY, leur fils, accusés de corruption, de blanchiment, d'usurpation de fonction et dilapidation des fonds du Trésor public. Le 2 Juillet 2013, Juge JOSEPH a rendu un jugement avant dire droit, ordonnant au Président de la République, Mr Joseph Michel MARTELLY de mettre à la disposition de la Justice le Premier Ministre Laurent Salvador Lamothe, des ministres ainsi que de grands fonctionnaires, conformément à l'article 398 du Code d'Instruction Criminelle mis à jour par Jean VANDAL.

En réponse à cette décision du juge, par le biais du Doyen (Président) du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, Maître Raymond Jean Michel, une invitation lui a été faite au Cabinet de Maître Louis Garry Lissade, un ancien Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, qui lui a clairement déclaré : « Le président de la République est offusqué par cette mesure de justice que vous aviez prise. Il n'arrive pas à dormir qu'après avoir ingurgité de la drogue », a rapporté Maître Samuel MADISTIN, avocat au Barreau de Port-au-Prince, Ancien Sénateur de la République dans une dénonciation faite au Parquet près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince en date du 14 Juillet 2013 (voir en annexe la dénonciation de Maitre Madistin). Maître Louis Garry Lissade lui a enjoint, selon les instructions du Président de la République, de reconsidérer la décision dans la prochaine audience.

Juge Joseph n'a pas consenti à cet ordre de l'Exécutif d'aller à l'encontre d'une décision de justice. C'est ainsi que le lendemain soit le jeudi 11 juillet 2013, sur la demande du même avocat, Me Lissade, il est retourné au cabinet accompagné encore du Doyen du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, Maître Raymond Jean Michel, dans la voiture de ce dernier. En arrivant, le Juge JOSEPH a subi les menaces du chef de l'Etat qui lui a intimé l'ordre d'annuler le dossier. A sa réponse négative, arguant que le Ministère Public a déjà interjeté Appel, qu'il est dessaisi et qu'il ne peut rien faire, des menaces et des insultes pleuvaient. Des témoignages ont rapporté que le juge a été même touché au visage, en présence du Premier Ministre Haïtien, du Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, et du Doyen du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, pour ne citer que ces autorités.

Suite à ces mauvais traitements, le Juge a rendu l'âme deux jours après le samedi 13 juillet à l'Hôpital Bernard Mevs où il a été amené d'urgence. Le juge a été admis à l'hôpital à 3 heures du matin, mais il semble avoir été rapporté qu'il a été vu par un médecin seulement aux environs de 7 heures. Immédiatement après le constat du décès du juge Jean Serge Joseph, deux médecins travaillant audit hôpital ont convoqué une conférence de presse inhabituelle pour déclarer que l'homme de loi a été victime d'une hémorragie cérébrale. Alors que des «informations indiquant qu'il pourrait s'agir d'un décès survenu dans des circonstances obscures» ont convaincu le médecin légiste à Montréal de fouiller le dossier, car Juge Jean Serge Joseph est un citoyen canadien d'origine haïtienne. De plus, selon sa famille, le juge n'a pas souffert des maladies graves.

Malheureusement pour l'un de ces médecins, qui arborait un bracelet rose, couleur du régime, heureusement pour les parents, alliés et amis du juge, Jean Serge Joseph, que cet insigne est révélateur que la victime était tombée dans de mauvaises mains.

Monsieur le Président, la mort du juge est un scandale et aux yeux de la population, des hommes de lois et de tous ceux qui gardent leur vigilance par rapport à ce régime, il s'agit d'une exécution, d'une élimination, d'un assassinat pour étouffer la voix de la justice. D'ailleurs, dans le Parlement Haïtien, face à cet Assassinat présumé, il a été immédiatement formé deux commissions d'enquête pour faire la lumière sur cette insolite situation. Le Pouvoir Judiciaire ouvre également une enquête sur ce dossier.

Monsieur le Président, Haïti vit aujourd'hui, sous le joug d'un régime politique prêt à tout, pour éliminer les droits constitutionnels des Haïtiens à la liberté et à la libre expression de leurs légitimes revendications et aspirations. Il s'en suit donc un refus systématique de la démocratie à laquelle aspire le peuple. Tous les citoyens sont donc menacés. La dictature s'installe dans toute sa rigueur en Haïti !

Tout au long de ces douze derniers mois, un remue-ménage s'est effectué au niveau de l'appareil judiciaire par le Ministre de la Justice. Des individus peu recommandables y ont été propulsés comme Juge, Juge d'Instruction, Commissaire du Gouvernement dans la perspective de la réalisation du dessein macabre des actuels dirigeants de l'Etat Haïtien.

Honorable Président, le Bureau des Avocats Internationaux (BAI), en date du 17 juillet 2012, s'était fait le devoir de solliciter une enquête par La Commission Inter-Américaine sur les droits humains en Haïti, face à des flagrantes violations. Aujourd'hui il n'est pas trop tard pour bien faire. Les institutions dont la mission est de veiller au respect des droits, ne doivent pas rester impassibles, attendant le pire.

J'ai reçu des menaces quelques jours après la lettre à la CIDH du 17 juillet, et le 28 septembre 2012, le Commissaire

Suite à la page (14)

After Two Bans, Plastic Trash Still Plagues Haiti

by Haiti Grassroots Watch

Despite two decrees making their import and usage illegal, styrofoam cups and plates are used and littered all over the capital, bought and sold, wholesale and retail, completely out in the open.

The first decree, dated Aug. 9, 2012, went into effect on Oct. 1, 2012, as part of a decree that also outlawed "black plastic bags," used by street vendors (called "*ti machann*" or "little merchants") as well as in greenhouses all over the country.

The Environment Minister at that time, Ronald Toussaint, did not sign the 2012 decree, which was announced and lauded by various media and environmental websites as a big step forward for Haiti.

"Because of my experience in this domain, I did not sign the document," Toussaint told Haiti Grassroots Watch (HGW). "The concerned parties – the polluters, the importers, and the business people – were not part of its elaboration. The government's decree offered a very reductionist approach to dealing with plastic waste."

In spite of the obvious failure of the 2012 decree, the government of President Michel Martelly and Prime Minister Laurent Lamothe recently adopted a new one, dated Jul. 10, 2013 and written in much the same language.

There is an "interdiction on producing, importing, commercializing, and using, in any form whatsoever, plastic bags and objects made of styrofoam for food purposes, such as trays, bottles, bags, cups, and plates," according to the Jul. 10 issue of the government's official journal of record, *Le Moniteur*.

"As soon as this decree becomes applicable, beginning on Aug. 1, 2013, all arriving packages that contain these objects will be confiscated by customs authorities and the owners will be sanctioned according to customs regulations," the decree reads.

In addition to being a bit demagogic in nature – given that the first decree was completely ignored – the new decree has also angered the Dominican Republic's industries, Haiti's principal suppliers of styrofoam plates and cups for take-out food.

A Sea of Styrofoam

If the last ten months are any indication, there is little reason to think the new decree will bring about any change. The streets of the capital region are awash in styrofoam. Any passerby, police officer, or state official can see bright white products, as well as the illegal black plastic bags, being used and discarded everywhere.

Plastic trash can be catastrophic for the environment. In addition to clogging drains and causing flooding, rivers and then sea currents carry the trash all over the world.

"Plastic trash is a real problem, in my opinion," Toussaint said. "It is a sanitation problem and a public health problem. It is also a problem because of the damage it causes to coral and marine ecosystems."

Because Haiti has not worked out a way to deal with styrofoam and plastic trash, some people solve the problem themselves via incineration. Speaking to AlterPresse in 2003, the head of environmental group *Fédération des Amis de la Nature* (Federation of Friends of Nature) spoke about plastic's toxicity.

"Plastic is a synthetic produce made of chemicals like oxygen, hydrogen, nitrogen, and carbon," said Pierre Chauvet Fils on Jun. 12, 2003.



HGW/Marc Schindler Saint-Val

A drainage canal in the Port-au-Prince slum of Cité Soleil. Most canals pass through such poor neighborhoods, emptying human and animal fecal matter, styrofoam, and plastic trash into the Caribbean

"Incineration or burning plastic has serious consequences on the natural environment. The smoke produced is very toxic."

Easy to see and to buy

In spite of its dangers, and in spite of the two decrees, styrofoam products are everywhere.

An investigation by HGW in downtown Port-au-Prince and in Pétion-ville in May and June 2013 found that almost all of the street-food vendors were using the illegal products. Downtown, on four streets studies, 28 of 28 vendors – 100 % – used styrofoam dishes and cups. In six streets of Pétion-ville, journalists tallied 20 of 26 vendors – 77 % – using the illegal products. A visit last week, after the new decree went into effect, revealed that nothing had changed.

Two very popular Pétion-ville restaurants, Contigo Bar Resto Club et Mac Epi, were also using styrofoam products, both before and after Aug. 1.

Many, and perhaps even all, of the nearly a dozen franchises and restaurants of the popular Epi d'Or chain, owned by Thierry Attié, use styrofoam take-out containers and cups, as well as styrofoam plates for those "eating in." (HGW was not able to check all of its many locations.) On its website, Epi d'Or says it works "with strict respect for laws and for the public interest."

Asked why the chain has been using the products, which have been illegal for over ten months, Attié responded that his outlets had replaced the cups but not the "clamshells."

"We're in the process of getting rid of all Styrofoam products," Attié wrote in an email on Aug. 9. "My desk is full of samples from all over, but I have yet to find an alternative to Styrofoam that will work with my low prices."

Nor is it difficult to buy styrofoam products wholesale. Of 11 food and general supply stores or stands visited in June and July, ten openly sold the illegal products. On Aug. 5, five days after the new decree made the "trays, bottles, bags, cups, and plates" illegal for a second time, these products were for sale almost everywhere they had been earlier in the summer.

Speaking in June, one businessman told HGW that nobody really paid attention to the first degree.

"The ban was not applied," said the merchant while working at his store on Rue Rigaud. "We heard about it on the radio." (The HGW journalist did not reveal his identity and instead pretended to be a client. He did not ask most businesspeople for their names, but HGW has meticulous records of the stores visited.)

A businesswoman supervising a team unloading merchandise from a truck at her Rue Rigaud store told HGW, as did at least two other businesspeople, that she bought her styrofoam products at SHODECOSA, one of the city's industrial parks housing assembly industries which receives regular deliveries from the Dominican Republic in big container trucks.



HGW/Marc Schindler Saint-Val

A woman street vendor sells take-out food in styrofoam boxes from her stand in Pétion-ville

SHODECOSA (Superior Housing Development Corporation S.A.) is the country's biggest private industrial part. It belongs to the WIN Group, the conglomerate owned by the Mevs family, which also has interests in maritime transport, assembly industries, and ethanol. WIN also runs the country's largest private port, TEVASA, in the Varreux area of Cité Soleil.

"Ever since Lamothe became prime minister, I stopped going to the Haitian-Dominican border because only the bourgeois have the containers that are authorized to cross the border with merchandise," the businesswoman claimed.

A Rue Geffard businessman said he buys a "packet" of 200 styrofoam plates for 575 gourdes (US$ 13.37) and resells it for 650 gourdes ($US 15.12).

"It is not easy to import plates," he said. "You have to work really hard to get them at SHODECOSA for an exorbitant price."

Another wholesaler on Rue Rigaud said he buys at SHODECOSA and also buys them by the container at the border towns Elias Pinas and Malpasse.

HGW did not speak with WIN Group about the allegations. However, the fact that various Pétion-Ville store told matching stories about where they got their products indicates that during the ten months of the first decree, and perhaps still, styrofoam plates, cups, and other items were for sale

Suite à la page (18)

Accusing President Martelly of Lying and "Treason," Senate Report Calls for His Impeachment

by Kim Ives

A special Senate Commission of Inquiry into the sudden and suspicious Jul. 13 death of Investigating Judge Jean Serge Joseph released a bomb-shell on Aug. 8. Its highly detailed 29-page report charges President Michel Martelly, as well as his Prime Minister Laurent Lamothe and Justice Minister Jean Renel Sanon, with lying to the public and calls for Haiti's Deputies to remove them all from office.

Judge Joseph was investigating charges of massive corruption against Martelly's wife, Sophia St. Rémy Martelly, and their son, Olivier Martelly. On Jul. 2, he had issued a summons for them along with several high government officials to testify before him. Since then, he had been pressured and threatened personally by Martelly and, finally in a secret Jul. 11 meeting, by Lamothe, Sanon, and others official as well, to call off the investigation, according to the five senators of the Special Commission.

The Senators called on Deputies to "recognize the interference of the Head of State, the Prime Minister, and the Justice Minister in the sovereign exercise of judicial power so as to obtain court decisions in their favor," to take note of the "perjurious nature of the executive authorities who have denied their participation in the meeting of Jul. 11, 2013 while the investigation confirms their participation in that meeting," to "recognize the betrayal of the Head of State who had sworn to uphold the Constitution and laws of the Republic," and finally "to charge the Head of State with the crime of high treason."

The senators who authored the report were Pierre Francky Exius, Westner Polycarpe, François Anick Joseph, Steven Irvenson Benoit, and John Joel Joseph.

The Commission gathered compelling testimony from many quarters including Judge Joseph's widow Rachel, prominent lawyer and close friend Samuel Madistin, fellow judges Jean Wilner Morin, Bernard St. Vil, and Berge O. Surpris, and also Ms. Ketly Julien, who works with the USAID-linked NGO Mobile Institute for Democratic Education (IMED), which is providing logistical support to Haiti's judiciary.

"He told me: 'My dear, I'm in a real bind, a fatal situation,'" Ketly testified to the Senators of a conversation she had with Judge Joseph on the eve of his death about the secret Jul. 11 meeting which was held at the law office of Martelly's legal counselor Garry Lissade. "He told me: 'It wasn't just Garry Lissade who was at the meeting with the Justice Minister. President Michel Martelly was there too, along with Prime Minister Laurent Lamothe.'... He told me that as Michel Martelly spoke to him, [Martelly] purposefully let the spit from his mouth spray on [the judge's] face, then [Martelly] put his finger in [the judge's] face as he threatened him, using all kinds of words to humiliate him." The judge told her that Martelly "was very evil and used many bad words," Ketly testified.

The report devotes considerable time to dissecting the contradictory testimony of Judge Raymond Jean Michel, the dean of the Port-au-Prince court, who allegedly drove Judge Joseph to the fateful Jul. 11 meeting. Dean Michel claims that the two men left a practically deserted courthouse (a hurricane was approaching Haiti) and went, not to Lissade's office, but to a Port-au-Prince restaurant where they sat in the Dean's car in the parking lot for 20 minutes. Once there, the Judge asked the Dean one question: "Have you received calls from people in the executive branch about the decision that I made?" The Dean said he responded "no."



The Senate Commission's report concludes that President Martelly and Prime Minister Lamothe threatened Judge Jean Serge Joseph (above) at a secret Jul. 11 meeting which they deny attending. Their intimidation led to the judge's death



Dean Raymond Jean Michel "has became the central figure in the case" of Judge Joseph's death, the Senate report said

Not only was the Dean's testimony contradicted by all the other people interviewed, but, as the Commission concluded, "the story of Dean faces serious problems in its logical consistency."

For example, the Senators asked: "Why, if the Dean has at his disposal an office that is supposedly protected from the intrusion of non-invited people, would he feel the need to go... to the parking lot of a restaurant to answer a simple question of a judge?" and "Why would this simple conversation have lasted 20 minutes while the monosyllabic answer the judge received takes only a second?" and "Why not stay in the vehicle and talk that day at the Palace of Justice when the courthouse was virtually empty, so there was no risk of being heard?" and finally, "What was it in that conversation that had to be kept from being heard by intruders?"

"None of this [affair] could have happened without the approval, support, and involvement of the Dean," the report notes, calling for his dismissal. "That's why Dean Jean Michel has became the central figure in the case."

Witness after witness told of the high state of panic that

Suite à la page (18)

RAPPORT DE LA COMMISSION SPÉCIALE D'ENQUÊTE SUR LA MORT TROUBLANTE DU JUGE JEAN SERGE JOSEPH


Le rapport a recommandé la mise en accusation du président Martelly et de son Premier ministre Laurent Lamothe

[Ndlr]. Pour l'édification du public, pour la vérité, pour l'Histoire et surtout pour que justice soit faite, le journal reproduit ici, dans son intégralité, le Rapport de la Commission sénatoriale ayant enquêté sur la mort particulièrement troublante du juge d'instruction Jean Serge Joseph.

Introduction et Mise en contexte
Les Faits : que s'est-il passé au juste ?
Qui a vu ? Qui a entendu ?
Qui a fait quoi ? Qui n'a pas fait quoi ?
Analyse des Données collectées à partir d'auditions de témoins et d'acteurs
Interprétation des faits
Conclusions
Recommandations
D'ordre général
D'ordre spécifique

Introduction

Le samedi 13 Juillet 2013, vers les 20 heures, est survenu à l'hôpital Bernard Mevs dans la commune de Delmas, le décès du juge Jean Serge Joseph, magistrat en charge du dossier de l'enquête sur l'épouse et le fils du président de la République, tous deux accusés de corruption, de concussion, de détournement de biens publics et d'usurpation de fonction. En effet, le juge y a été transporté par les soins de sa famille vers les 3 heures le même jour dans un état jugé par les responsables du centre hospitalier de non coopérant, ce qui sous-entend dans le jargon médical un état comateux, un état d'inconscience. Passé la phase de triage, le patient a été admis par le docteur Linda Théodore, urgentiste en rotation ce soir-là, qui a immédiatement requis les services du docteur Barth Green, un professeur de l'Université de Miami qui, dans le cadre du partenariat existant entre le centre hospitalier Bernard Mevs et le centre universitaire floridien, assurait la rotation ce soir-là. Le malade a été pris en charge, examiné, et les soins que requérait son cas lui ont été prodigués, selon les indications du dossier médical du patient Jean Serge Joseph.

Le diagnostic auquel les médecins sont parvenus à la suite d'un test au scanner réalisé sur place mais interprété par un groupe de médecins travaillant en synergie, tant en Haiti qu'en Floride, a révélé une hémorragie massive au niveau de l'hémisphère droit du cerveau, ce qui a provoqué une hémiplégie gauche. L'imagerie produite par le test au scanner a été communiqué au docteur Ariel Henry, neurochirurgien affilié à l'hôpital Bernard Mevs. Le médecin a décidé d'opérer immédiatement sur la base de l'imagerie qui lui a été communiquée, mais quand il est arrivé à l'hôpital et a vu le patient face à face, et communiqué avec les médecins qui s'en étaient chargés avant lui, il a changé d'avis et préféré attendre que selon la pratique le sang coagule avant d'opérer, car la source du saignement n'avait pas pu être identifiée.

Le patient a été maintenu sous observation jusqu'à ce que le docteur Green ait annoncé à la famille que le cas du juge ne leur laissait que très peu d'espoir. L'événement le plus redoutable est arrivé, le soir du même jour, vers les 20 heures, le juge Jean Serge Joseph a succombé des complications de son accident vasculaire cérébral.


Le Juge Jean Serge Joseph

Ce décès pour le moins suspect a soulevé un véritable émoi au niveau de toute la nation, et certains secteurs ont immédiatement mis en cause la responsabilité de l'administration Martelly-Lamothe dans l'explication de ce décès. Les rumeurs de toutes sortes on laissé entendre qu'une certaine réunion à laquelle le juge aurait été convoqué et à laquelle auraient participé et le président de la République, et le Premier ministre, et le ministre de la justice ; et pendant laquelle des pressions indues auraient été exercées, et des menaces déplacées auraient été proférées seraient à la base des troubles qui auraient conduit chez le juge Joseph a un accident vasculaire cérébral. La nation a été bouleversée et l'est encore. Des explications sont exigées et des enquêtes réclamées tant par des citoyens s'exprimant en leur nom propre et au nom de leur attachement à la démocratie, que par des organisations de la société civile se positionnant au nom de leur mission de défense des droits et libertés de la personne, et aussi tant par les partis et organisations politiques s'insurgeant contre une possible menace à l'indépendance de la justice, a l'équilibre des pouvoirs publics, et aussi contre une possible atteinte aux acquis démocratiques, et enfin un possible péril de l'état de droit en Haïti.

Le Sénat de la République a attendu trois jours durant pour voir si la justice se serait saisie de l'affaire. Le constat ayant été négatif, au cours d'une conférence des présidents de commissions à l'extraordinaire, et sur la demande du président de la commission Justice et Sécurité publique et du président de la commission Droits Humains et Anti-Corruption du Senat, une résolution a été adoptée à la séance en assemblée plénière qui a suivi la conférence des présidents. Ainsi, en date du 17 Juillet 2013, une commission spéciale d'enquête a été formée des sénateurs :

Pierre Francky EXIUS, président de la Commission Justice et Sécurité publique ;

Westner POLYCARPE, président de la Commission Santé Publique et Population ;

François Anick JOSEPH, président de la Commission Intérieur et Collectivités Territoriales ;

Steven Irvenson BENOIT, premier secrétaire du Bureau ;

et **Joël Joseph JOHN**, deuxième secrétaire du Bureau.


L'exposition de la dépouille mortuaire du juge Jean Serge Joseph au Canada

Cette commission spéciale d'enquête a pour mission de faire le jour sur les circonstances ayant entouré la mort du juge Jean Serge JOSEPH. Cette commission bénéficiait d'une période de huit (8) jours ouvrables pour enquêter et produire son rapport. Aussi, dès la fin de la séance, cette commission s'est-elle mise au travail, élisant en son sein un président (François Anick JOSEPH) et un rapporteur (Westner POLYCARPE). La méthode de travail a donc été immédiatement adoptée et un agenda bâti. Une correspondance a été adressée au président du sénat lui demandant d'adresser des correspondances à certains dignitaires de l'Etat afin qu'ils se rendent disponibles pour rencontrer les membres de la commission. Les travaux de la commission ont débuté dès le lendemain avec des séances d'audition de témoins et de collecte de données documentaires.

Les Faits

1.- Tout a commencé le jeudi 16 Aout 2012, quand Maitre Newton Louis Saint Juste a adressé une lettre au Parquet de Port-au-Prince pour dénoncer des actes que le dénonciateur qualifie de corruption. Le dénonciateur basait son accusation sur le fait que l'épouse du président (Madame Sophia Saint Rémy Martelly) et son fils (Olivier Martelly) présidait chacun une commission présidentielle qui disposait de grands fonds issus des caisses du trésor public. Cela a causé un certain émoi dans les medias de la capitale car, c'était la première fois qu'un citoyen osait s'aventurer sur ces sentiers non encore explorés par les bâtisseurs vertueux de la démocratie.

2.- Cela ne devait pas s'arrêter là, car le commissaire du gouvernement près le Tribunal de Première instance de Port-au-Prince allait convoquer Maitre Saint Juste aux fins de fournir plus de détails sur sa dénonciation. Aussi Maitre Saint Juste a-t-il répondu a cette convocation du commissaire du gouvernement le vendredi 24 Aout 2012. Le dénonciateur ayant été entendu, le commissaire du gouvernement a décidé séance tenante de classer l'affaire sans suite.

3.- Quelques jours plus tard, soit le samedi 1er Septembre 2012, Monsieur Joseph Guyler C. Delva, secrétaire d'Etat à la communication a pu être entendu sur les ondes de Radio Kiskeya, précisant avec un brin de certitude, que l'argent que dépensaient l'épouse du président de la République Madame Sophia Saint Rémy Martelly et son fils Olivier Martelly provenait de dons du secteur privé.

4.- La famille présidentielle allait contre-attaquer quand le lundi 3 Septembre 2012, par le biais de son avocat Maitre Reynold Georges, elle annonçait sa volonté d'intenter une action en diffamation contre Maitre Newton Saint Juste. L'avocat a précisé qu'aux termes de l'article 196 du Code civil haïtien, les époux se supportant mutuellement, le président avait le droit de passer des ressources à son épouse.

5.- Le lendemain, soit le mardi 4 Septembre 2012, Maitre Saint Juste revient à la charge en adressant une nouvelle correspondance au commissaire du gouvernement pour suggérer qu'il y avait lieu d'ouvrir une enquête judiciaire sur la base des déclarations de Maitre Georges, car de telles déclarations pouvaient être considérées comme preuve de la concussion dont il faisait état. Dans cette même lettre, Maitre Saint Juste fait une nouvelle dénonciation d'usurpation de fonction, infraction punissable par la loi haïtienne.

6.- L'affaire devait par la suite prendre corps au point d'avoir une existence propre a elle-même. La famille présidentielle, selon tous les indices disponibles et découverts, a mis en branle toutes les garnisons qu'elle avait a sa disposition pour essayer d'étouffer l'affaire ou même de la noyer. Aussi des pressions avaient-elles été exercées sur le commissaire du gouvernement de Port-au-Prince Maitre Jean Renel Sénatus pour qu'il procède a l'arrestation de Maitre Saint Juste, pour injures à la présidence et diffamation. Maitre Sénatus n'a pas pu résister aux pressions qui selon ses propres termes ont été exercées sur lui par le ministre de la justice Maitre Jean Renel Sanon. Il a démissionné de son poste le 26 Septembre 2012.

7.- Le 11 Octobre 2012, le ministre de la justice a répondu à une invitation de la commission justice et sécurité publique du sénat. Il a, au cours de cette réunion, nié toutes les allégations du commissaire du gouvernement.

8.- L'affaire a connu entre temps une certaine accalmie jusque vers la troisième semaine de janvier, soit le 22 Janvier 2013 quand un citoyen répondant au nom de Enold Florestal fait une citation au correctionnel pour usurpation de fonction. Cette action vise l'épouse et le fils du président, respectivement Madame Sophia Saint Rémy Martelly et Olivier Martelly. Monsieur Florestal constitue Maitres André Michel et Newton Louis Saint Juste comme avocats.

9.- Le 19 Mars 2013, l'affaire a effectivement démarré au palais de justice de Port-au-Prince quand le tribunal est officiellement lie. Le juge Jean Serge Joseph est en charge de l'affaire et a décidé de la reporter à la huitaine.

10.- A la huitaine, les avocats Michel et Saint Juste ne se présentent pas. Le juge fait une sommation d'audience au 14 Mai 2013. Les avocats ne se présentent toujours pas, l'affaire est reportée au 21 Mai 2013. A cette date, le juge Joseph a prononcé un jugement avant-dire droit* reportant l'affaire au 11 Juin, suivi d'un autre report au 18 Juin 2013.

11.- Le mardi 18 Juin 2013, l'affaire est entendue, mais la plaidoirie se déroule autour des vices de forme contenus dans le jugement du juge Joseph. L'affaire est alors à nouveau reportée au mardi 02 Juillet 2013.

12.- Ce mardi-là, l'affaire est à nouveau entendue par devant le juge Jean Serge Joseph. A cette occasion, les avocats Newton Louis Saint Juste et André Michel plaident et demandent au tribunal de citer comme témoins à comparaitre des grands commis de l'Etat tels le premier ministre, le ministre des finances, etc. Le tribunal rend un jugement avant-dire droit dans lequel il sollicite le commissaire du gouvernement qu'il obtienne du président de la République l'autorisation pour ces grands commis de l'Etat de comparaitre par devant le tribunal correctionnel aux termes de l'article 400 du Code d'instruction criminelle.

13.- Mais l'avocat de la famille présidentielle n'encaissera pas le coup. Il interjette appel dès le 08 Juillet 2013. Le commissaire du gouvernement fait de même. Le texte de l'appel précise qu'ils ont demandé à la cour d'appel de Port-au-Prince de revenir sur ce jugement pour 'torts et griefs causes a la famille présidentielle par cette décision'.

14.- Le mardi 09 Juillet 2013, le doyen du tribunal de Première instance de Port-au-Prince Maitre Raymond Jean Michel prend le juge Jean Serge Joseph dans son véhicule de service et se rend avec son passager (selon le doyen lui-même) au restaurant Table de Cajus au Champ de Mars pour discuter quinze ou vingt minutes durant d'une question simple. Selon le doyen, le juge voulait seulement savoir si le pouvoir exécutif exerçait des pressions contre lui.

Mais selon les récits confiés par le juge à plusieurs de ses amis et connaissances, c'est plutôt le doyen qui l'a amené à rencontrer l'avocat de la famille présidentielle au cabinet de Maitre Gary Lissade.

15.- Rentré de Washington en toute urgence, rappelé selon ses dires par le gouvernement, Monsieur Léon Charles rencontre Monsieur Enold Florestal le mercredi 10 Juillet 2013, et lui propose d'abandonner la poursuite, de laisser tomber l'affaire, de retirer sa plainte contre la famille présidentielle. Monsieur Florestal refuse. Devant son refus, Monsieur Charles fait monter les enchères et appelle au téléphone le premier ministre Monsieur Laurent Lamothe. Celui-ci entretient Monsieur Florestal pendant quelques minutes. Il lui propose en outre un poste à l'extérieur du pays et de l'argent pour qu'il se décide à abandonner la poursuite initiée contre la famille du président.

16.- Le juge Jean Serge Joseph confie à son ami le juge Morin qu'il a été invité par le doyen à rencontrer de très hautes personnalités du gouvernement autour de l'affaire initiée contre la famille présidentielle et dont il avait la charge. Le juge Morin lui conseille de ne pas s'y rendre. Plus tard, il revient dire au juge Morin qu'il en a parlé à son ami et conseiller Maitre Samuel Madistin qui lui a dit qu'il pouvait s'y rendre mais qu'il n'avait aucune concession à faire. Le juge Morin hausse les épaules et ne dit plus rien.

17.- On est le jeudi 11 Juillet 2013, les services de météorologie avaient annoncé un cyclone et l'alerte rouge a été déclarée le jour précédent. Les travaux des cours d'assises dans la région métropolitaine avaient été momentanément suspendus. Ce jeudi, les locaux du palais de justice de Port-au-Prince avaient été pratiquement presque vides. Mais le juge Jean Serge Joseph qui, aux dires de ses pairs, ne rate presque jamais un jour de travail était venu sur les lieux. Comme il avait remarqué qu'il n'y avait

Suite à la page (12)

Rapport de la Commission spéciale…

Suite de la page (10)

presque pas d'activités, il est retourné chez lui à Cabaret. Vers 12h30, il est en conversation au téléphone avec son épouse quand le doyen qui n'arrêtait pas de l'appeler au téléphone appelle à nouveau. Il renvoie son épouse pour répondre au doyen qui lui dit (selon les témoignages concordants et de l'épouse du juge et du doyen) avoir besoin de lui. Le juge Joseph demande que le doyen lui accorde une heure pour qu'il le rejoigne. Arrivé au palais de justice, le juge Joseph gare son véhicule dans les parages du parquet et continue à longer à pied la cour du palais vers le sud pour rejoindre le doyen qui l'attend déjà dans son propre véhicule en marche. Le juge était accompagné de son agent de sécurité, l'officier de police Johnny Pierre et de son cousin et confident Berlens Joseph plus connu sous le sobriquet de Ti Sourit. Le doyen instruit le juge de laisser là ses accompagnateurs car lui n'avait personne avec lui. Au moment de démarrer, le juge plaisante à l'huissier Figaro : « Tu as vu avec qui je suis sorti.» Il était près de 15 heures et le véhicule du doyen file vers l'est de la capitale. Destination : selon le doyen, le même restaurant de mardi (Table de Cajus) ; selon les récits confiés par le juge à son épouse, ses amis et connaissances, le cabinet d'avocat de Maitre Gary Lissade.

18.- Vers 19h, le véhicule du doyen revient avec les mêmes occupants : le doyen Jean Michel et le juge Joseph. Le juge qui est déposé là ou son véhicule l'attendait (sur la cour du Parquet) ordonne à son cousin de transférer un sac de riz de son véhicule à celui du doyen. Ce qui est vite fait. Au moment de vider les lieux, le doyen s'enquiert : « Qui est en charge de la sécurité du juge ?» Et Johnny Pierre répond par l'affirmative. Alors le doyen lui confie : « Juj la nan men w.» Et le juge rentre chez lui, selon ses proches, visiblement paniqué.

19.- Rentré chez lui, le juge appelle son épouse comme il le lui avait promis avant son départ pour la réunion. Le juge Joseph explique alors à son épouse qu'il ne peut lui faire un compte rendu de la réunion par téléphone car il a des suspicions que son téléphone est sous écoute. Il promet à son épouse d'aller emprunter un autre appareil de téléphone afin de lui raconter de fil en aiguille la rencontre.

20.- Le vendredi 12 Juillet 2013, le juge, comme à son habitude se rend au palais de justice. Il retient tous ceux qui passent devant son bureau pour leur expliquer sa mésaventure d'hier soir. Il pousse dans son bureau le juge Morin et lui raconte ce qui s'est passé, va au bureau du juge Saint Vil et lui raconte l'histoire, le juge Surpris pénètre dans les bureaux du juge Saint Vil, il lui raconte aussi la même histoire. Mais le juge Surpris le prend à partie pour s'être rendu à une réunion inopportune et pour ne pas avoir averti d'avance ses amis juges. Il prend dans son bureau Madame Ketly Julien de l'organisation IMED et lui raconte l'histoire, celle-ci lui propose de revenir pour enregistrer l'histoire le lendemain. L'avocat Samuel Madistin auquel il avait parlé plus tôt de la question revient à son bureau et juge Joseph lui explique comment la réunion s'était déroulée.

21.- Ce même vendredi 12 Juillet 2013, Madame Ketly Julien de l'IMED s'était rendue au bureau du doyen Jean Michel accompagnée de Madame Jacqueline Charles du Miami Herald. Cette visite devait permettre à Madame Charles d'avoir une entrevue avec le doyen afin de rendre compte des problèmes du Tribunal de Première Instance, des juges d'instruction, et de l'accompagnement de l'IMED au tribunal. Selon Madame Julien, cette entrevue n'a duré que vingt minutes. Selon le doyen, elle aura duré deux heures. L'important dans tout cela, c'est que le doyen a raconté à la commission sénatoriale d'enquête que pendant tout ce temps-là, le juge Joseph n'arrêtait pas de venir à son bureau. Chaque fois, il était occupé et ne pouvait recevoir le juge. Selon le doyen, le juge se serait présenté à son bureau sept ou huit fois de suite. Au bout du compte, le juge est parti en demandant au doyen de l'appeler et lui passant un numéro de téléphone, avec la précision qu'il s'agit d'un numéro de Natcom que tous n'avaient pas à leur disposition et que c'est le numéro qu'il utilisait pour appeler son épouse.

22.- Le doyen n'a pas appelé le juge ce soir-là. Le juge s'est rendu à l'Estère puisqu'il avait rendez-vous avec son épouse pour ramener celle-ci à Port-au-Prince le même soir. C'est l'épouse qui prend l'initiative et demande au juge son époux de lui raconter ce qui s'était passé à la réunion du jeudi. Il fait un récit exhaustif à son épouse de la teneur de la réunion, de l'identité des participants et de leur prise de position.

23.- Vendredi soir, le juge Joseph est rentré de l'Estère ramenant avec lui son épouse Rachel (qui devait répondre à un rendez-vous chez un dermatologue), sa fille de 11 ans Jessica, boss Fito (un plombier qui était parti avec lui à l'Estère aux fins d'évaluer les couts d'un travail à réaliser), et Berlens Joseph son ange gardien. Ce soir-là, tout semblait calme et rien ne prédisposait quiconque à appréhender l'événement fatal qui allait survenir quelques heures plus tard.

24.- Vers les deux heures le samedi 13 Juillet 2013, Rachel est tirée de son sommeil par le bruit de quelque chose qui tombe. Elle regarde dans la direction du bruit et voit son mari Jean Serge Joseph essayer de ramasser un récipient dans lequel il pissait. Le récipient tombe une seconde fois. Alors Rachel vole au secours de Jean Serge en prenant elle-même le récipient et le tenir pour qu'il pisse. A ce moment, Jean Serge trébuche et Rachel le retient de son bras droit. Elle lui pose une question à laquelle il ne pouvait répondre. Il n'avait plus l'usage de sa langue. Rachel appelle Berlens qui descend dans la chambre ou se trouvaient le couple et l'enfant. Berlens reçoit l'ordre d'aller chercher de l'aide auprès du propriétaire de la maison. Il revient avec une réponse négative. Rachel lui intime l'ordre de rester avec Jean Serge pendant qu'elle partait chercher le propriétaire. Elle le trouva aussitôt sortie dans la rue, et les deux sont allés chercher de l'aide auprès des policiers cantonnés au commissariat de Cabaret. Les policiers viennent avec Rachel et le propriétaire et aussitôt embarquent Jean Serge dans le véhicule de la police qui n'avait pas assez de carburant pour le trajet, et Jean Serge a été descendu du véhicule de la police pour être réembarqué dans son véhicule de service. Il est conduit à l'hôpital Bernard Mevs ou il a été pris en charge.

25.- Le fait le plus brut qui ressort de tous les récits et que tous les témoins ont rapporté, c'est que le juge Joseph avait été visiblement paniqué et qu'il était aux dires de certains au bord de sombrer dans une quelconque dépression. Il était agité et demandait conseil à tous. Mais il avait une décision arrêtée selon ce qu'il avait confié à certains: celle de siéger à nouveau le mardi 16 Juillet 2013 pour entendre l'affaire et se dessaisir comme dit-il on le lui avait demandé. Par la suite, il démissionnerait et quitterait le pays.

Resumé des auditions

Berlens Joseph, homme de confiance du Juge Jean Serge Joseph, qui aurait aussi été entendu par le RNDDH, quatre juges de la CSPJ, et autres entités dans le cadre de l'enquête, est né le 19-10-1988. Il accompagne toujours le juge dans son véhicule, dans son appartement à cabaret et dans sa maison, à l'Estère. Berlens (alyas Ti Sourit) déclare:" se pou 6 jiyè 1999 mwen konnen jij la. Li voye m lekòl, mwen rann li sèvis, mwen t ap jere yon sibèkafe pou li, enpi li vin mande m pou m akonpanye l lè l ap monte potoprens… Abitid jij la, nan jou travay, se soti bò 6 zè nan maten li ale nan biwo, jis rive 4-5 kè apremidi. Li pa janm dòmi pòtoprens, se kabarè li dòmi. Se jij la ki toujou kondi machin li, li pa gen chofè.

Souvan se ak Mèt Madisten l ap pale sou konsèy kòman pou l abòde dosye ki konsènen madanm ak pitit Michèl Mateli, ansanm ak minis yo ki dwe parèt nan tribinal.

Nan jedi 11 jiyè 2013 nan maten, jij Sèj te nan tribinal la, li di fòk li ale kabarè, enpi li dwe mande madanm li otorizasyon pou l al rankontre ak minis jistis la menm jou apremidi a. Dwayen an rele jil Sèj bò 2 zè apremidi konsa pou yo pran randevou nan pakè a. Rive nan pakè a, machin dwayen an pa gen ni chofè, ni sekirite, li gen yon kòstim ble sou li, yon chemiz blan ak yon kòl wouj. Motè machin dwayen an te deja ap mache. Dwayen an, se yon moun ki pale sou pwent lang. Machin dwayen an, se yon Nisann patwòl blan ak vit tente. Dwayen an di Sèj, li pa bezwen ale ak sekirite, l ap monte nan machin dwayen an. Li te bò 3 zè, 3 zè edmi nan apremidi… Lè yo deplase, gen 2 lòt machin ki derape dèyè yo.

Lè yo retounen bò 6 zè apremidi konsa, jij Sèj mande m pou m pran diri a ki te nan machin li pou m mete l nan machin dwayen an. Diri a se 10 mamit nan yon sak angrè jo n, ki make agrosèvis. Pandan nou sou wout pou ale kabarè, m tande jij Sèj pale ak mèt Madisten. M tande jij Sèj di l ap retounen kanada. Li di mèt Madisten se nan biwo mèt Gari Lisad li te rankontre ak otorite yo. M tande l site non minis jistis la Jan Renèl Sanon, prezidan Mateli, premye minis la Loran Lamòt ak yon lòt mesye ankò ki te nan rankont la. Lòt mesye a, se yon mèt, m pa sonje non l. Sou wout la, pandan plizyè fwa telefòn jij Sèj sonnen, m tande l di dwayen, kòmkwa se ak dwayen an l ap pale.

Lè l rive aswè menm jedi a, li di m al achte gatorèd pou li ak yon galon dlo. Pandan lannuit la, li pa janm ka dòmi, li gentan bwè tout galon dlo a, li di m li santi vant li cho.

Nan vandredi 12 jiyè 2013, nan maten, Jij Sèj di m dwayen an di l bezwen l ijan. Pat gen tribinal jou sa lakòz tanpèt Chantal. Lè jij Sèj rive nan tribinal la, li fin pale ak dwayen an, m wè jij Sèj rele plizyè lòt jij pou l pale ak yo, tankou: jij Lama Belizè, jij Wilnè Moren, jij Bèj O. Sipri, majistra Yanik. Li pale ak yon madanm ki pa jij, m tande l rele l Keti ou byen Ketli.


L'avocat Garry Lissade, quelle expertise son cabinet a dû developper dans la gestion des dossiers gouvernementaux à scandale. Le rapport recommande que l'action publique soit mise en mouvement contre Lissade pour recel


Le ministre de l'injustice Jean Renel Sanon

Li te bò 2 zè apremidi jij Sèj di nou prale kabarè, soti kabarè pou n ale lestè. Lè nou rive lestè, li pran madanm li, pitit li Jesika pou nou retounen kabarè, paske jij Sèj te di l pral menen madanm li kay doktè samdi13 jiyè 2013 nan maten.

Pandan lannuit la, mwen pa dòmi nan menm chanm lan ak Sèj, se Jesika pitit fiy li a, ki gen 11 lane, ki vin rele m nan chanm kote m ap dòmi an, bò inè di maten pou l di m papa l malad. Lè m desann jij Sèj di m l ap mouri, li pa ka pale byen, l ap pèdi langaj li, li poupou sou li, li pipi sou li, li sye anpil, zye l koule dlo, li di l pa wè byen, li wè doub, li eseye pran papye pou l ekri, li pa ka ekri, men l lage, li vin pèdi konesans. Madanm li gentan fè demach machin lapolis. Lapolis di yo pa gen gaz nan machin yo, se nan machin jij Sèj nou blije monte, se pote nou pote jij Sèj ki kontinye poupou sou li, li vomi nan machin li, sou tout rad li ak sou rad nou k ap pote l la. Nou te prale ak li nan lopital Petifrè, men polisye a di lopital Bèna Mez pi pre. Nou rive nan lopital la bò 2 zè edmi dimaten. Yo konsilte l, yo fè analiz pou li. Se sèl souf jij la k ap monte. Apre yo fin fè analiz la, yo di l pral mouri. Se bò 7 tè edmi nan aswè jou samdi 13 jiyè 2013 la jij la mouri nan lopital Bèna Mez. Apre lanmò a, fanmiy lan deside pran mò a pou n rantre ak li lestè pou n mete l nan mòg "Merite". M pa konnen ki kote mò a ye konnyè a.

Ketly Julien, responsable de IMED, a rencontré la Commission vers 11h30 du matin le 19-07-2013. Elle déclare:" Nan kad apui ak kabinè enstriksyon yo pou yon òganis founi materyèl biwo ak sèvis entènèt, mwen te twouve m nan tribinal premye enstans pòtoprens la jou vandredi 12 jiyè 2013 bò midi edmi konsa. Jij Sèj te nan kare dwayen an, li m kwaze ak li. Lè m gade l, li di m li bezwen m ijan, jodya menm. Mwen al fè ti pale ak li nan koulwa a. Mwen di l: m pa konprann vizaj ou, sanble w malad, ou merite yon ti repo. Mwen wè vizaj li blèm, tankou yon moun ki fatige anpil. Mwen di l m pa ka rete. Li ensiste, li di m se jodya pou n pale. Mwen di l m ap retounen pita. Efèktivman mwen retounen, li te deja bò 2 zè edmi nan apremidi menm jou vandredi 12 jiyè a nan biwo jij Sèj. Grefye a te absan. Li di m te gen yon premye rankont nan semenn lan pou planifye yon lòt rankont ak minis jistis la nan biwo mèt Gari Lisad. Mwen reponn li: m pa kwè w te ale nan rankont la Sèj. Li di m: pitit, m nan ka, se bagay lanmò. Li di m, se pa sèlman mèt Gari Lisad ki te nan rankont la ak minis jistis la. Te genyen tou prezidan an Michèl Mateli, ak premye minis la Loran Lamòt. Li di se premye fwa m twouve m nan sitirasyon parèy. Li di pandan Michèl Mateli ap pale ak li, li fè eksprè krache ki soti nan bouch Mateli ap tonbe sou vizaj mwen, enpi l ap pase dwèt li devan vizaj mwen pandan l ap fè m menas, ak tout kalite pawòl pou eseye imilye m. Jij Sèj kontinye pou l di m, li eseye eksplike yo dosye a pa nan men l ankò, men yo egzije l pou l mete bout nan dosye a pou pita madi 16 jiyè 2013 la. jij Sèj rakonte m, se sèlman mèt Gari Lisad ki te yon ti jan pran pitye pou li, apre sa, tout lòt yo te agresif ak li. Pou sa ki konsènen Mateli, li te mechan ak anpil move pawòl. Alòs mwen menm Ketli, mwen mande jij Sèj, kòman li te fè ale nan rankont la. Li reponn mwen, se Dwayen Remon Jan-Michèl ki te konseye l, ki te akonpanye l, enpi se nan machin dwayen an ansanm ak dwayen an li te ale. Enpi li di m: Ketli, m santi m ka mouri. Gen bagay ki pi grav toujou, Se lòd yo pase dwayen an ki dakò pou dosye a fini madi 16 jiyè 2013. Sèj kontinye pou l di: Alò, m t ap gade kòman m te ka kontoune kesyon an, pou m te ka mande moun yo, kidonk 'Sofya ak Olivye Mateli, ansanm ak Minis yo pou yo ta desann nan tribinal la pou m ta fè yo peye amand si yo pa vini, enpi m ta chèche yon jan pou depoze dosye a. Alò, mwen Ketli, m pwopoze jij Sèj, pou m ekri tout deklarasyon l yo sou papye, mwen antann ak li m ap anrejistre l, m ap filme l enpi pou m gaye dosye a nan laprès pou pwoteksyon l…. Li dakò. Nou pran randevou pou m pase lakay li lestè jou samdi 13 jiyè 2013 bò 8 tè nan maten….. Anvan lè samdi 8 tè maten rive, mwen rele Jij Sèj, se yon dam ki reponn pou di Jij Sèj malad, li lopital. Alò mwen rele dwayen Remon Jan Michèl. Li pa reponn. Mwen rele l ankò, li pa reponn. Se jis dimanch 14 jiyè 2013 dwayen an rele m pou l di se legliz li te ye, se sa ki fè l pat ka reponn. Mwen tou pwofite di dwayen an, jij Sèj te gentan di m se li menm dwayen an ki te òganize rankont la, enpi se li menm dwayen an ki te akonpanye Sèj nan rankont la. Dwayen an pa reponn anyen. Li pito pale de dosye materyèl biwo ak entènèt nou te tanmen pale vandredi a. Mwen rele jij Bèna Senvil ki di m wi, li konfime se dwayen an ki mennen jij Sèj nan rankont lan. Jij Bèna Senvil menm dakò ak mwen fòk gen komisyon ankèt ki monte pou fikse responsablite yo….

Mwen menm Ketli, mwen pa t ap pale nan radyo. Se lè m tande deklarasyon dwayen Remon Jan Michèl nan radyo, kote l deklare pat janm gen rankont, mwen santi m endiye, se sa ki fè nan dat madi 16 jiyè 2013 mwen deside di tout sa m konnen de dosye a nan radyo. Mwen dispoze parèt devan tribinal pou m temwaye..

Maitre Samuel Madistin a été entendu par la Commission Sénatoriale le vendredi 19 juillet 2013. L'ancien Sénateur Madistin nous a rappelé qu'il avait déjà adressé une lettre dans laquelle il a témoigné par écrit, et par conséquent, 'il est prêt à se rendre au tribunal pour confirmer ses écrits.

Maitre Samuel Madistin nous a dit que le Juge Jean Serge Joseph lui a confié que lors de la rencontre du jeudi 11 juillet 2013, dans un élan de sympathie et de pitié de Maitre Gary Lissade à l'égard du juge Serge, ce conseiller de Michel Martelly, a pris soin de compléter à la plume sa carte de visite qu'il a remise au Juge Jean Serge Joseph. Cette carte de visite existe….

Maitre Madistin a attiré l'attention des membres de la commission sur un employé du parquet, dénommé Figaro, qui avait parlé à Serge. Le juge Serge a dit ceci à Figaro: " ou wè nan ki machin m monte, pou m soti, se nan machin dwayen an….."

Maitre Samuel Madistin nous a promis de nous aider à approcher la famille du regretté défunt pour les suites de l'enquête.

Suite à la paage (15)

Conversations avec Mariela Castro Espín ! 3ème partie

Par Salim LAMRANI

La lutte contre l'homophobie

« Il existe un consensus au sein de la société cubaine pour considérer l'homophobie et la transphobie comme étant des formes de discrimination qui ne sont pas cohérentes avec le projet émancipateur de la Révolution »

SL : Comment s'exprime actuellement l'homophobie au sein de la société cubaine, aussi bien au niveau institutionnel que dans la vie quotidienne ?

MCE : Nous devons reconnaître qu'il y a eu des changements positifs depuis la mise en place des Journées contre l'Homophobie qui se déroulent chaque 17 mai depuis 2007, suite à la proposition d'un militant français qui s'appelle Louis-Georges Tin. Il est également engagé contre le racisme et tout type de discrimination. Il a donc proposé que le 17 mai soit la Journée mondiale contre l'homophobie, car le 17 mai 1990, l'Organisation mondiale de la santé a cessé de considérer l'homosexualité comme une maladie mentale, c'est-à-dire près de 20 ans après l'Association américaine de psychiatrie.

SL : En France, l'homosexualité a été dépénalisée en 1981.

MCE : A Cuba, ce processus de dépénalisation a été effectué en 1979. Mais, on n'a éliminé les dernières références discriminatoires du code pénal cubain qu'en 1997. La décision de l'OMS de 1990 a eu une importance symbolique très forte.

Au CENESEX, nous n'étions pas convaincus de l'impact des Gay Pride à Cuba. Nous pensions que cela allait être perçu comme quelque chose d'ostentatoire et d'agressif. Cela aurait été contreproductif et aurait provoqué davantage de rejet. Nous avons donc décidé de célébrer cette Journée en organisant plusieurs activités culturelles et de nombreux débats au centre de La Havane. L'initiative a été un succès. L'année suivante, nous avons recherché des alliances auprès des institutions telles que le Ministère de la Culture. Le ministre Abel Prieto nous a suggéré l'idée d'effectuer une semaine d'activités au lieu d'un seul jour afin de toucher et de sensibiliser davantage la population.

SL : Ce fut une idée d'Abel Prieto ?

MCE : Effectivement. il a toujours été réceptif à cette problématique. Nous avons jugé l'idée excellente et l'avons mise en œuvre. Qu'un ministre de l'envergure de Prieto, qui est très apprécié par les milieux intellectuels et artistiques, nous fasse une telle suggestion, c'était inespéré. Nous avons donc bénéficié du soutien de l'Union nationale des écrivains et artistes cubains, l'UNEAC, ainsi que d'autres organismes.

En 2008, nous avons organisé la première Journée Internationale contre l'Homophobie, qui en réalité a duré une semaine. En 2009, nous l'avons faite à Santiago de Cuba, avec le soutien de toutes les autorités, aussi bien le Parti que le Ministère de l'Intérieur. Cela a été bénéfique à la société cubaine. Il y a davantage de débats sur ces questions au sein de la population. C'est notre objectif. Nous profitons de cela pour essayer d'investir le champ médiatique, la radio, la télévision et la presse écrite. Avant, il n'y avait pas de débat à ce sujet. Il y avait beaucoup d'hostilité dans le discours vis-à-vis des homosexuels. Nous avons noté un changement profond en ce qui concerne les attitudes et les préjugés. Mais il a encore beaucoup de travail à faire avec nos médias. Il est regrettable que la presse internationale médiatise plus nos activités que notre presse nationale.

SL : Désormais, il y a même des séries télévisées qui traitent de cette question.

MCE : Il y a d'abord eu Cara oculta a la luna qui a traité de cette question et qui a suscité le débat. Désormais, il y a plusieurs telenovelas qui traitent de la diversité sexuelle, qui est une réalité sociétale, de manière beaucoup plus franche et elles sont de grande qualité. Elles dignifient la figure de l'homosexuel et lui donnent la parole. Les premiers feuilletons traitant de ce sujet étaient de qualité plutôt médiocre. Désormais, ils sont extrêmement bien faits.

SL : Le CENESEX dispose désormais d'un espace d'expression beaucoup plus large.

MCE : Effectivement, mais il ne faut pas croire que cela a été facile. Nous avons dû batailler ferme pour avoir accès aux médias nationaux. Nous disposons également d'une revue de sexologie, dont nous publions trois numéros par an, et que nous distribuons dans les bibliothèques. Elle est tirée à 8 000 exemplaires. Quelque 2 000 exemplaires sont pour le ministère de l'Education, et nous en distribuons 6 000. Nous la faisons parvenir aux ministres, aux dirigeants du Parti ainsi qu'aux députés de l'Assemblée nationale, afin de les sensibiliser. Notre entreprise est couronnée de succès. Les derniers numéros sont également disponibles sur notre site Internet. Le Fonds de population des Nations unies finance l'impression. Tous nos collaborateurs sont des bénévoles et ne sont donc pas rémunérés pour leurs articles. Notre revue est fréquemment utilisée par des médecins et des chercheurs.

SL : L'impact est donc plutôt positif.

MCE : Oui, et c'est un motif de satisfaction, même si nous sommes conscients qu'il reste encore du travail à faire. Nous avons noté un changement depuis la célébration de la première Journée contre l'homophobie. Les critiques et les commentaires sont beaucoup moins virulents et les préjugés s'estompent peu à peu, même si nous ne sommes pas encore parvenus à les éliminer de façon définitive. La population s'approprie même le langage scientifique relatif à cette problématique et analyse le thème d'un point de vue différent.

SL : Le Cenesex dispose également d'un Conseil juridique.

MCE : Nous avons effectivement créé un Conseil juridique pour défendre les personnes victimes d'atteinte à leurs droits fondamentaux, en raison de leur orientation sexuelle. Nous leur offrons notre soutien et nous les accompagnons dans leurs démarches juridiques. Etant donné que nous ne disposons pas d'une antenne juridique dans chaque province, nous informons directement les juges municipaux, provinciaux et du Tribunal suprême, afin qu'ils s'occupent de ce type d'affaire.

SL : Quels sont les cas les plus fréquents d'expression homophobe ?

MCE : Les cas les plus fréquents qui parviennent à nos services sont des discriminations au sein du monde professionnel, avec une atteinte au droit du travail. Certains voient leur carrière ralentie ou stoppée en raison du comportement homophobe de leur hiérarchie. Il y a également des conflits familiaux. Certaines familles rejettent l'un des leurs en raison de son orientation sexuelle.

Il y a également une discrimination à l'égard des transsexuels de la part de la police. C'est un cas intéressant car nous avons pu évaluer notre efficacité à ce sujet. Il y avait beaucoup de harcèlement de la part des forces de l'ordre, avec des contrôles d'identité répétitifs, etc.

SL : Y a-t-il eu des cas de violence policière ?

MCE : Il n'y a pas eu de violence physique, car la police n'ose pas aller jusque là, mais un harcèlement constant, oui, et des arrestations arbitraires également. En effet, lors de la discussion souvent animée, la police brandissait l'argument de « l'outrage à fonctionnaire de police » et mettait la personne en garde à vue pendant quelques heures.

En 2004, nous avons commencé à nous occuper sérieusement de ce type de discrimination, suite à une réunion avec un groupe de travestis. Ensemble, nous avons donc mis en place une stratégie globale afin d'améliorer l'image de cette communauté. Nous avons travaillé sur la prévention du SIDA et nous les avons formés en tant que militants des droits sexuels. Nous avons présenté ce projet au Parti communiste, lequel a facilité le dialogue avec la police et tout a changé. Désormais, la police est beaucoup plus respectueuse.

SL : Que se passe-t-il quand le dialogue est infructueux ?

MCE : Dans ce cas, nous réglons nos différends devant les tribunaux. Le cas de Paquito par exemple a été porté en justice.

SL : De quoi s'agit-il ?

MCE : Paquito est un journaliste qui a été victime de discrimination de la part des forces de l'ordre et a porté l'affaire en justice. Il avait reçu une amende pour s'être donné rendez-vous avec son compagnon dans un parc et il avait été accusé d'exhibitionnisme. Le tribunal a finalement annulé l'amende.

SL : Toutes les affaires ont la même fin heureuse ?

MCE : Ce n'est pas toujours le cas. Le problème est que nous sommes tous égaux devant la loi, mais pas devant les juges. Nous avons eu un autre cas où la victime est tombée sur un juge de confession chrétienne qui a appliqué son homophobie religieuse et qui a été condamné.

SL : Justement, il y a également eu des tensions avec l'Eglise.

MCE : Comme la plupart des institutions religieuses, l'Eglise est très conservatrice vis-à-vis de la diversité sexuelle. Il y a eu des incompréhensions, mais je dois dire que là également, le Parti a facilité le dialogue et a calmé les esprits. Le Département des affaires religieuses du Parti a joué un rôle extrêmement positif.

SL : Et pour ce qui est de la presse nationale ?

MCE : Pour ce qui est de notre relation avec les médias, le Département idéologique du Parti a joué un rôle non négligeable dans l'obtention d'un espace d'expression au niveau national. Le dialogue est très fructueux et parvient à résoudre de nombreuses contradictions et incompréhensions.

SL : Rencontrez-vous des résistances au sein des institutions ?

MCE : Parfois oui, malheureusement. Notre Ministère des affaires étrangères souffre encore d'homophobie. Par exemple, nous avions appris que Cuba comptait s'abstenir lors du vote de décembre 2008 sur la résolution en faveur de la dépénalisation universelle de l'homosexualité. Nous sommes donc allés au Ministère pour dialoguer avec le ministre pour lui dire que la politique étrangère devait refléter la politique nationale. Un pays comme Cuba, une nation socialiste, doit défendre l'égalité des droits pour tous. C'est essentiel. Nous avons reçu un nombre incalculable de courriers nous disant : « Comment est-ce possible que Cuba n'adhère pas à une telle résolution ? ». Et nous partagions leur indignation. Mais notre travail a porté ses fruits car Cuba a voté en faveur de la déclaration de la dépénalisation universelle de l'homosexualité en décembre 2008.

SL : Quelles sont les autres institutions qui font preuve de résistance ?

MCE : Il y a également beaucoup de résistance de la part du Ministère de l'éducation et du Ministère de la Justice. Néanmoins, nous avons signé un accord avec le Ministère de l'Enseignement supérieur pour réaliser un travail d'éducation sexuelle et de promotion de la santé sexuelle- qui inclut la problématique d'identité de genre et du droit à la diversité – dans toutes les universités du pays. Nous travaillons également dans les Ecoles de médecine et nous offrons une formation d'éducation sexuelle, basée sur les principes de l'Organisation mondiale de la santé à laquelle nous appartenons, et qui font partie des Objectif du Millénaire.

Nous aimerions également que la Fédération estudiantine universitaire (FEU) et l'Union des jeunes communistes (UJC) participent davantage à nos activités.

SL : Et le Ministère de l'Intérieur ?

MCE : Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, notre relation est excellente avec le Ministère de l'Intérieur, comme elle l'est avec le Parti, qui a publiquement appelé à lutter contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle. C'est d'ailleurs le rôle du Parti d'être à l'avant-garde et de défendre les idées progressistes et émancipatrices. Nous avons également le soutien des gouvernements locaux.

SL : Quels sont vos principaux soutiens institutionnels ?

MCE : Le Ministère de la culture et le Ministère de la santé sont de grands alliés de notre cause, qui est une cause nationale, de tous les Cubains, et même universelle : celle des mêmes droits pour tous. Nous avons également le soutien de la Fédération des femmes cubaines, comme toujours, de l'Union nationale des écrivains et artistes de Cuba (UNEAC), l'Union des juristes de Cuba, etc. Nous disposons également d'une meilleure relation avec le Ministère des affaires étrangères.

En revanche, nous pourrions renforcer nos liens avec le Ministère du Tourisme. Nous avons mis en place des cours d'éducation sexuelle, ainsi que des cours de prévention d'abus sexuel sur les mineurs. Au niveau des fonctionnaires, la réception est plutôt bonne. La résistance vient plutôt des dirigeants de ce ministère. On a même essayé de nous barrer la route, mais nous avons pu bénéficier du soutien des gouvernements locaux et les tentatives ont échoué, car le pouvoir est entre les mains de ces derniers et non entre celles du Ministère du Tourisme.

SL : A quel type d'obstacles en provenance du Ministère du Tourisme avez-vous fait face ?



Mariela Castro Espín

MCE : Par exemple, nous avions prévu une activité au Tropicana et nous nous sommes heurtés à l'hostilité du Ministère du Tourisme. Néanmoins, le secrétaire local du Parti ainsi que les élus locaux sont venus à la rescousse et l'activité a finalement eu lieu. L'échange a été très virulent et nous avons eu gain de cause.

SL : La société cubaine est-elle encore homophobe.

MCE : La société cubaine est toujours homophobe mais beaucoup moins qu'avant. Désormais, il est difficile de revendiquer son homophobie car cela est considéré comme une attitude réactionnaire, donc contre-révolutionnaire. L'homophobie n'est pas une question de génération mais de mentalité et de culture. Le dialogue et la réflexion sont fondamentaux pour lutter contre l'homophobie.

SL : Quels sont vos motifs de satisfaction ?

MCE : L'homophobie, si elle n'a pas complètement disparue, a beaucoup reculé dans notre pays. Nous avons reçu des témoignages magnifiques de familles qui avaient rejeté l'un des leurs en raison de son orientation sexuelle et qui ont fini par accepter sa diversité grâce à notre travail d'éducation. Nous avons également obtenu de nombreux témoignages de personnes homophobes qui ont réussi à se débarrasser de leurs préjugés, et qui expriment leurs regrets pour leur attitude passée et le mal qu'elles ont causé à autrui. Nous avons même des Cubains de l'émigration, des Etats-Unis et du Canada, qui viennent participer à nos activités et qui repartent avec une vision de Cuba complètement différente. Certains sont tellement surpris qu'ils m'ont déclaré que si le mariage homosexuel était légalisé, ils reviendraient s'installer à Cuba. Notre travail porte ses fruits et c'est une grande satisfaction.

A Santiago, lors de la journée nationale contre l'homophobie, l'accueil a été magnifique. Tout le monde s'est mis en quatre pour que cette fête soit un succès. Il y avait un monde fou à la conga. C'est un moment inoubliable.

Suite de la page (7)

de ces produits tout blancs ainsi que de sacs noirs illégaux en plastique déversés un peu partout.

Port-au-Prince est drainé par une série de grands canaux à ciel ouvert qui se jettent dans la mer des Caraïbes. Les égouts et les canaux d'évacuation sont encombrés de ces produits fabriqués de matières qui prennent des centaines d'années à se biodégrader.

Les déchets plastiques produisent des effets catastrophiques sur l'environnement immédiat. En plus de bloquer les drains et provoquer des inondations, ces déchets, une fois emportés par les eaux de pluie, finissent par se jeter dans la mer. « Les déchets plastiques, selon moi, sont une source de nuisance, » a affirmé Toussaint. « Ils sont une nuisance par rapport au problème d'insalubrité et de santé publique qu'ils posent. Ils sont aussi une nuisance par rapport au dommage causé à l'écosystème côtier et marin. »

L'incapacité des autorités à développer des stratégies efficaces de gestion de ces déchets incite certains citoyens à tenter de résoudre le problème eux-mêmes en ayant recours à l'incinération. Parlant à AlterPresse en 2003, le responsable de la Fédération des Amis de la Nature a souligné la toxicité du plastique. « Le plastique est un produit synthétique constitué d'éléments chimiques tels l'oxygène, l'hydrogène, le nitrogène et le carbone. L'incinération ou la combustion du plastique a de graves conséquences sur la nature. La fumée issue de la combustion du plastique est très toxique », a indiqué Pierre Chauvet Fils le 12 juin 2003.

Facile à voir et à acheter

Malgré leurs dangers, et en dépit des deux décrets, on trouve les produits en styromousse partout.

Une enquête menée par Ayiti Kale Je au centre-ville de Port-au-Prince et dans la commune de Pétion-ville en mai et juin a révélé que presque tous les vendeurs de nourriture ambulants utilisent ces produits interdits. Au centre-ville, dans quatre rues observées, 28 vendeurs sur 28 – 100 pour cent – utilisent des assiettes et des gobelets en polystyrène expansé. Dans six rues de Pétion-ville, 20 vendeurs sur 26 – 77 pour cent – utilisent des assiettes en styromousse. Une visite la semaine dernière a révélé que rien n'avait changé. Presque tous les vendeurs les utilisent encore.

Lors d'une visite dans deux restaurants très fréquentés à Pétion-ville – le Contigo Bar Resto Club et Mac Epi – AKJ a constaté qu'eux aussi utilisaient des produits en styromouse avant et après le 1er août.

La majorité, et peut-être, tous les restaurants de la chaine populaire Epi d'Or, appartenant à Thierry Attié, utilisent des assiettes en styromousse pour la vente des plats à consommer sur place ou à emporter. (AKJ n'était pas en mesure de vérifier tous les restaurants listés sur le site d'Epi d'Or). Sur son site d'internet, Epi d'Or écrit qu'il opère « dans le strict respect des lois et de l'intérêt général».

Parlant en juin à Ayiti Kale je, un commerçant a indiqué que personne n'a vraiment prêté attention au premier arrêté.

Quand on lui a demandé pourquoi la chaîne utilise toujours des produits illégaux depuis plus de dix mois, Attié a répondu que ses points de vente n'avaient remplacé que les tasses.« Nous sommes en train de nous débarrasser de tous les produits en styromousse », a écrit Attié dans un courriel le 9 août. « Mon bureau est plein d'échantillons provenant de partout mais je n'ai pas encore trouvé une alternative au styromousse qui convient à mes bas prix. »

Il n'est pas difficile d'acheter ces articles en gros, non plus. Sur 11 magasins ou baraques de produits alimentaires visités à Pétion-ville en juin et juillet, dix vendaient visiblement les produits interdits. Le 5 août, cinq jours après qu'il soit devenu illégal (de nouveau) de vendre ou d'utiliser les « plateaux, barquettes, bouteilles, sachets, gobelets et assiettes » en styromousse, ces produits étaient en vente presque partout où on les avait vus plus tôt cet été.

«La mesure d'interdiction n'avait pas été appliquée. On en a été informé par la radio», a déclaré ce commerçant alors qu'il travaillait dans son magasin à la rue Rigaud. (Le journaliste de HGW n'a pas révélé son identité et a fait semblant d'être un client. Il n'a pas demandé à la plupart de ces gens d'affaire de révéler leur identité. Néanmoins, HGW a gardé méticuleusement un dossier de chaque magasin visité).

Une commerçante qui surveillait une équipe déchargeant un camion de marchandises à son magasin de la rue Rigaud a informé HGW – de même qu'au moins deux autres commerçants interrogés – qu'elle a acheté ces produits en styromousse à la SHODECOSA, l'un des parcs industriels hébergeant des usines d'assemblage et qui reçoit des livraisons régulières venant de la République Dominicaine dans de gros conteneurs.

SHODECOSA (Superior Housing Development Corporation S.A.) est le plus grand parc industriel privé en Haïti. Il appartient au Groupe WIN, le conglomérat appartenant à la famille Mevs, qui a aussi des intérêts dans le transport maritime, les industries d'assemblage, et l'éthanol. WIN gère également le plus grand port privé du pays, TEVASA, dans la zone de Varreux de Cité Soleil. « Depuis l'arrivée de Lamothe comme premier ministre, j'ai cessé de me rendre à la frontière haïtiano-dominicaine parce que ce sont seulement les bourgeois possédant des conteneurs qui sont autorisés à traverser la frontière avec des marchandises », a prétendu la commerçante.

Un commerçant de la Rue Geffrard a rapporté qu'il achète le « paquet » contenant 200 assiettes en styromousse à 575 gourdes (13.37 $US). Il le revend à 650 gourdes (15.12 $US). « Il n'est pas facile d'importer les assiettes », a-t-il dit. Il faut vraiment jouer des coudes pour arriver à se les procurer à un prix exorbitant. »

Un autre grossiste à la rue Rigaud, a rapporté qu'il s'approvisionne à la SHODECOSA et achète également les assiettes en styromousse par conteneur à Elias Pinas et Malpasse.

AKJ ne s'est pas entretenu avec le Groupe WIN au sujet de ces allégations. Cependant, le fait que différents magasins à Pétion-Ville ont rapporté de façon concordante la source d'obtention de leurs marchandises de la SHODECOSA, indique que durant les dix mois correspondant au premier décret, et peut-être jusqu'à présent, il se vendait des assiettes, des tasses et autres objets en styromousse quelque part à l'intérieur du parc.

Nouvel arrêté, nouvelle colère

Le nouvel arrêté interdisant les produits plastiques et en styromousse a soulevé la colère de nombreux industriels en République Dominicaine.

Il est venu juste quelques semaines après que le gouvernement haïtien a annoncé, le 6 juin 2013, l'interdiction de l'importation de certains produits dominicains, prétendument pour éviter la contamination de la population haïtienne par la grippe aviaire (H5N1). Les autorités dominicaines ont maintenu qu'il n'y a pas de grippe aviaire dans leur pays, seulement l'influenza A (H1N1). Des poulets et des œufs dominicains ont été bloqués pendant plus d'un mois, mais semblent désormais traverser la frontière sans problème. Une grande partie de poulets et d'œufs consommés en Haïti proviennent de sa voisine.

Immédiatement après l'annonce de l'arrêté anti-styromousse et anti-plastique, l'Association des industries de la République Dominicaine (AIRD) a appelé son gouvernement à défendre les intérêts nationaux. Un récent article du journal dominicain Listin Diario rapporte que le gouvernement place la valeur des exportations de matières plastiques vers Haïti à 22 millions $US par an. « Nous croyons que les mesures prises par Haïti s'écartent du comportement normal des deux pays engagés dans le commerce, et que de tels actes devraient être fondés sur des raisons solides et acceptables au niveau international », a dit Ligia Bonetti, présidente de l'AIRD, dans une note à la presse citée dans Le Nouvelliste.

De nombreuses autres associations d'affaires dominicaines ont aussi dénoncé l'arrêté.Cité dans Listin Diario, Sandy Filpo, président de l'Association des Entrepreneurs et des Industriels de Santiago (Asociación de Comerciantes e Industriales de Santiago) a fait remarquer que les produits dominicains sont fabriqués suivant les normes internationales.« Il est clair que [nos produits] ne contiennent pas de substances nuisibles à la santé de la façon dont le prétend Haïti », a-t-il dit. « Tout cela est une excuse pour tenter de justifier ce qu'ils font contre notre pays. »

L'Association dominicaine des exportateurs dit que les produits dominicains en plastique sont exportés vers plus de 70 pays.

Un arrêté pour produits en plastique vs. Une Politique rigide

Dans le deuxième arrêté, l'exécutif avait promis que « les dispositions nécessaires seront prises par le Ministère de l'Économie et des Finances en vue de faciliter l'importation d'intrants, de récipients et produits en papier ou carton 100% biodégradable tels que les sachets et sacs à base de fibre, de sisal ou de pite. »

Dans un récent article du Nouvelliste, le ministre de l'Environnement Jean-François Thomas a dit que : « L'application de l'arrêté va être graduelle, ordonnée et rigoureuse. »

Jusqu'à date aucune disposition n'a été annoncée, sauf que le gouvernement commence à saisir les marchandises des grossistes dans le quartier pauvre de Marché Salomon ; alors que les restaurants et les vendeurs ambulants continuent d'utiliser leurs gobelets et assiettes en styromousse, qui, éventuellement finiront dans les ravins et canaux.

Tout comme la loi interdisant l'abattage des arbres (des tas de planches provenant de la coupe des arbres haïtiens sont en vente dans les rues dans tout le pays), il semble que le nouvel arrêté est destiné à être ignoré.

Cette année a été officiellement baptisée « année de l'environnement » par le gouvernement Martelly. Mais, Haïti est aussi « ouverte aux affaires », ce qui signifie en général, des tarifs bas ou inexistants, et des frontières ouvertes, au moins pour les marchandises.

Port-au-Prince, HAITI,
12 août 2013

Suite de la page (8)

du gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, Maître Jean Renel SENATUS, a déclaré sur les ondes de la « Radio Vision 2000 » avoir reçu des instructions du Ministre de la Justice, Maître Jean Renel Sanon, de procéderà l'arrestation de certains avocats, incluant ma personne et la fermeture du Bureau des Avocats Internationaux (BAI). La Commission Inter-Américaine a adopté des mesures de précaution « pour garantir la vie et l'intégrité physique de Monsieur Mario Joseph » et les deux avocats qui ont porté plainte contre la famille du Président Martelly – André Michel et Newton Saint-Juste.

Maître André MICHEL, l'un des Avocats qui avaient introduit l'affaire de Corruption et d'usurpation de fonction contre la famille présidentielle, a fait l'objet d'intimidation politique. Le vendredi 26 juillet 2013 des policiers en cagoules ont encerclé son cabinet sis à l'avenue Christophe au no. 140, durant des heures. N'était-ce le soutien des représentants des organisations de défense des droits humain, ses collègues au Barreau de Port-au-Prince et d'autres personnalités, il serait arrêté et mis sous les verrous pour sa conviction politique. Le principe d'inviolabilité du Cabinet d'un avocat n'a pas été respecté, alors qu'un fait inédit s'est produit, en violation de l'article 57 du Décret du 29 Mars 1979 règlementant la profession d'Avocat en Haïti. Le juge d'instruction s'est rendu sur place sans se faire accompagner d'un Commissaire de Gouvernement en violation de l'article 49 du Code Institution Criminelle annoté Menan et Patrick PIERRE LOUIS. La procédure de poursuivre un avocat n'a pas été également respectée. Le fait que la police et le juge étaient sur les lieux avec un mandat, montre que la tentative d'arrestation de Me André MICHEL était évidente et il court le risque d'être arrêté à n'importe quel moment (voir un annexe du Bâtonnier de l'ordre des avocats du Barreau de Port-au-Prince).

C'est donc devoir d'urgence pour la « Commission Inter-Américaine des droits de l'homme » (CIDH) d'ouvrir une enquête en Haïti. Les Organisations des droits humains en Haïti se heurtent à un Etat délinquant. Le président lui-même a affirmé qu'ils sont des bandits légaux. Les grands scandales à répétition qui secouent le pays : corruption, kidnapping, trafic de stupéfiants, assassinats, refus de conduire le pays vers des élections crédibles, inclusives et démocratiques, sont des preuves flagrantes de cet état de fait.

Monsieur le Président, il est impensable de conjuguer la vie politique haïtienne, aujourd'hui, par la dictature. Le peuple haïtien espère le meilleur du système Inter-Américain des Droits Humains dans la prise en charge de ses responsabilités envers les peuples de notre Amérique.

En espérant Monsieur le Président que ce cri parvienne à mobiliser les énergies de la CIDH, pour déclencher une diligente enquête en Haïti, le Bureau des Avocats Internationaux (BAI) vous présente ses plus cordiales salutations et vous prie d'agréer ses plus profondes respects.

Mario JOSEPH, Attorney at Law
Managing Attorney
Bureau des Avocats Internationaux
cc : Office du Protecteur du Citoyen, Madame Florence ELIE
Ministre de la Justice,Maître Jean Renel-SANON
Ministre des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême, Marie Carmèle Rose Anne Auguste
CIDH Rapporteur sur Haïti, Rosa María Ortiz
ONU Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Gustavo Gallón
ONU Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats, Gabriela Carina Knaul de Albuquerque e Silva
ONU Secrétaire Général Ban Ki Moon
Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme, NavanethemPillay
MINUSTAH la section de Droit de l'homme
Ambassadeur Henri-Paul Normandin du Canada
Ambassadeur Patrick Nicoloso de la France
Ambassadrice Pamela White des Etats Unis
Département d'Etat des Etats Unis, Corey Andrews
Membres du "Congressional Black Caucus" de la Chambre des Députés des Etats Unis
Amnesty International
Human Rights Watch
Fédération Internationale de droit de l'homme (FIDH)
Association Internationale des Juristes Démocrates (AIJD)
National LawyersGuild
Association Américaine de Juristes

BUREAU DES AVOCATS INTERNATIONAUX
3, 2ème rue Lavaud, B.P. 19048
Port-au-Prince, Haïti
Tel : +5092943-2106/ 07
Email: avokahaiti@aol.com

Suite de la page (6)

kouwè: respè prezidan Martelly pa genyen pou lidè yo, lwa elektoral ki pa janm al jwenn Palman an, pou l vote l, rapò Sena a fè soti a ki mande pou mete prezidan, Premye minis lan, minis jistis lan an akizazyon ak lòt reyinyon ki te fèt yo e ki te fini nan eskonbrit e kondisyon yo pa reyini, anbyans la pa favorab a yon rankont konsa.

Pati ak regwoupman pati politik, kou wè: Oganizasyon Politik Fanmi Lavalas, Oganizasyon pèp an Lit (OPL), Pati Fizyon Sosyo-demokrat yo, Mouvman Patriyotik Opozisyon Demokratik (MOPOD), nan repons yo voye bay prezidan, nan nòt pou laprès yo mete deyò, nan lèt yo ekri, yo tout fè konnen yo pa pral patisipe nan rankont ak Martelly, k ap pèdi lejitimite e ki pa respekte moun, k ap bay pèp la manti ki tèni imaj peyi a.

Nan yon nòt MODOP te mete deyò, platfòm politik sa a ki regwoupe yon kenzèn pati politik fikse pozisyon yo konsa: « Nan kad asanble ekstrawòdinè vandredi 9 dawout 2013 la ak gwoupman, pati politik ak òganizasyon sosyete sivil la tankou: LIBERASYON, KONBIT, INITE, ANSANM NOU FO, PNDPH, PLH, PLB, RDNP, KID, PDCH, MRN, PNCH, FUSION, VEYE YO, MOKRENA, RCP, ESKANP, GWOUP 77, INISYATIV SITWAYENN, PEP, AYISYEN POU AYITI, PROP fè popilasyon an konnen MODOP pran ak sou konklizyon ak rekòmandasyon ki nan rapò komisyon ankèt Sena Repiblik la ak atik 97, 118 konstitisyon 1987 la sou lanmo jij enstriksyon, Jean Serge Joseph la, ki di kle presidan Martelly, Premye minis Lamothe, Minis jistis la Jean Renel Sanon ak dwayenTribinal sivil la Raymond Jean Michel te rankontre jij la nan kabinè mèt Gary Lissade, jou ki te jedi 11 jiye 2013 la, aloske tout moun sa yo di yo pa t janm rankontre jij la.

Manti sa yo dapre konstitisyon an rele TRAYIZON, nan lang franse an « forfaiture ou parjure ». Se poutèt sa rapò komisyon an rekòmande pou chanm depite a mete prezidan Repiblik la Michel Joseph Martelly, Premye minis lan Laurent Salvador Lamothe ak minis jistis la Jean Renel Sanon an akizasyon epi voye yo devanSena a selon atik 186 konstitisyon peyi a pou destitye yo, apre voye yo devan lòt Tribinal konpetan pou lòt santans.

Fòk nou pa bliye pou listwa, prezidan Martelly te bay manti deja nan arestasyon depite Arnel Belizaire, kote li te deklare li pa t janm bay lod arestasyon sa. Yon fwa ankò nou devan yon presidan k ap bay manti, kidonk peyi a pa ka fè l konfyans. Noumenm nan MOPOD, nou di prezidan Martelly, Premye minis Lamothe ak minis jistis la Sanon, yo pa bezwen tann jijman yo tankou prezidan ameriken an Richard Milhous Nixon ki te bay demisyon l nan mwa out 1974, lè pèp ameriken an te kenbe l nan bay manti".

Ki di donk majorite pati politik yo fè konnen prezidan Martelly fin plonje peyi a nan kriz politik, elektoral, moral san parèy yo pa ka ale nan rankont ak li jounen jodi a. Al rankontre ekip tètkale/kaletèt la se bay rejim lan yon sèten lejitimite, se montre kominote entènasyonal la administrasyon Martelly-Lamothe ap mache byen, li pre pou l fè eleksyon, se redouble imaj prezidan an k ap laloz, tandiske se nan farin l ap woule moun nan peyi a, se pwojè diktatoryal li a l ap prepare. Nan sitiyasyon ekip kaletèt sa a mete peyi a, pa gen lòt solisyon, se dechouke l sou pouvwa a, pou eleksyon jeneral fèt nan peyi a.

Rapport de la Commission spéciale…

Suite de la page (12)

Doyen Raymond Jean Michel a été entendu par la commission sénatoriale le vendredi 19 juillet 2013 de 1 h 40 à 3 h 29. Donc pendant une période de 1 h 49 minutes. La commission s'est excusée du fait qu'elle s'est présentée pour lui demander audience, alors qu'elle avait déjà adressé une lettre de demande d'audience pour le lundi 22 juillet 2013. Alors, le doyen a appelé un responsable de la CSPJ pour demander l'autorisation de recevoir la commission. L'autorisation a été accordée au téléphone, par Maitre Elibert de la CSPJ.

Le doyen a déclaré: " mwen resevwa nou ak yon doub chapo: kòm majistra asi, ak kòm administratè…

Asiz kriminèl louvri nan dat 08 jiyè 2013. Jij Sèj vini kote m pou l di m li bezwen m nan dat madi 9 jiyè 2013 nan biwo m pandan m ap resevwa jire yo ak tout difikilte sa reprezante. Jij Sèj ensiste pou l di m se ijan, enpi se konfidansyèl, paske se yon sitiyasyon ki dwòl.. Li te anviwon 10 zè 30 nan maten.. Mwen pwopoze l pou n ale yon kote pou n pale, san sekirite, san chofè. Nou ale, bò midi edmi konsa, nan tèminis ri pave nan ansyen tribinal travay la. Jij Sèj rakonte m li viktim de otorite deja, kote nou ye a pa ofri ase sekirite pou n pale, pito nou ale lòt kote. Alò, mwen ale ak li nan rèstoran Table de Cajus, dèyè mize a. Jij Sèj poze m kesyon pou l mande m, èske m pa resevwa okenn kout fil. Mwen reponn: non. Jij Sèj di m Mèt Nyoutonn Senjis ak mèt Andre Michèl evoke atik 400 an, sepandan avoka gouvènman an pa replike pou di pèsonaj sayo pa ka deplase konsa. Lè n fin pale, nou retounen nan pakè a, nou pa manje nan restoran an.

Nan dat mèkredi 10 jiyè 2013, bò inè apremidi, batonye a di nou dwe fè yon bagay, paske ministè edikasyon dekrete alèt wouj lakòz ouragan Chantal. Mwen blije sispann tout odyans pou 48 èdtan. Mwen rantre lakay mwen bò 3 zè edmi nan apremidi. Radyo m koute, se radyo Alelouya FM.

Nan dat jedi 11 jiyè 2013 bò 9 vè nan maten, CSPJ rele m pou l otorize m reprann aktivite tribinal la. Nan anviwon 10 zè edmi nan maten, CSPJ rele ankò pou verifye si m rive nan tribinal la.

Bò inè edmi pou rive 2 zè apremidi, Jij Sèj rele m, li di m l ap vini kote m. Li te nan biwo a deja denpi maten, li te ale. M pat wè l. Lè jij Sèj rive nan pakè a, li te bò 3 zè 25 apremidi, li gare machin li. Mèt Rigo Diplan te nan pakè a, men l pat wè m. Bò 3 zè 35 nan apremidi, jij Sèj monte nan machin mwen, enpi l di m ann ale menm ti kote a ankò, kivledi nan restoran Table de Cajus. Jij Sèj poze m menm kesyon an ankò, èske m pa janm resevwa okenn apèl ni dirèk ni endirèk ki soti nan pouvwa egzekitif la. Mwen reponn li: non. Nou pase apeprè 15 a 20 minit nan paking restoran an ki pat gen anpil machin, enpi nou retounen nan pakè a. Nou pa janm rantre anndan restoran an. Lè n retounen, mwen depoze jij Sèj nan paking tribinal la, enpi 2 mesye yo ki te ak li yo mete yon sak ki gen 10 mamit diri, soti nan machin li pou mete nan machin mwen.

Nan dat vandredi 12 jiyè 2013, bò inè edmi nan apremidi, mwen rankontre nan pakè a ak Ketli Jilyen ansanm ak Jaklin Chal, moun Miyami Erald sou pwojè finansman materyèl biwo ak entènèt. Se IMED ak USAID ki ofri finansman an. Jij Sèj rantre plizyè fwa omwen 7 a 8 fwa nan biwo a pandan m ap pale ak medam yo.

Vè 3 zè 25 nan apremidi menm jou vandredi 12 jiyè a, jij Sèj rele m pandan m te nan tribinal la, pou l di m li ale lestè. Li bay mwen nimewo telefòn prive madanm li. Mwen kite biwo m bò 4 trè edmi pou rive 5 kè apremidi, enpi mwen rive lakay mwen bò 5 kè edmi pou rive 6 zè aswè. Ant 6 zè edmi ak 7 tè aswè mwen ale legliz. Se nan legliz batis Chekina, nan dèlma 33 m mache. M pa konn bwè gwo alkòl, mwen konn bwè ti byè Prèstij mwen, ak yon byè ki rele "prezidennte"

Nan dat samdi 13 jiyè 2013 nan maten mwen mennen madanm mwen al priye gantye boje. Mwen rele jij Sèj, mwen pa jwenn li. Mwen rele ankò, se yon vwa fanm ki reponn, se madanm jij la ki di m jij la mete telefòn li nan chaj, lè l retounen l ap rele m, li te deja 9 vè 30 nan maten. Mwen rele ankò, san repons. Apre m ensiste, yo reponn mwen pou di m jij Sèj lopital Bèna Meuz. Lè sa li te 11 zè edmi nan maten. Mwen di m ap vin wè l lopital la. Antretan, mèt Madisten rele m pou l enfòme m sou maladi jij Sèj, li di m se emoraji ki pi pre lanmò. Bò 8 tè 45 nan aswè yo rele m pou di m jij Sèj mouri. Mwen rele mèt Madisten ki konfime m lanmò a.

Dimanch 14 jiyè 2013, mwen rele Ketli Jillyen ki di m jij Sèj te di l se mwen ki te mennen l nan yon rankont ki gen prezidan Mateli ladan l, alòske se pandan 2 sèl fwa m rankontre ak prezidan Mateli. Se nan dat 17 oktòb 2012 nan seremoni pon wouj la ak nan dat 26 desanm 2012 pou m te al salye prezidan an. Anplis, mwen jij denpi lane 2001, mwen ponkò janm ale nan kabinè mèt Gari Lisad. Mwen nome sibstiti komisè pòtoprens nan dat 9 oktòb 1976, apresa nan tribinal travay nan dat 10 jen 2001, apresa jij syèj nan tribinal sivil nan dat 31 janvye 2003, enpi m nome dwayen nan dat 16 mas 2012.

M pa janm konnen jij Sèj soufri okenn maladi.

Maitres Bernard St. Vil et Berge O. Surpris, juges au Tribunal de Premiere Instance de Port-au-Prince, ont été entendus par la commission sénatoriale le 19 juillet 2013. Ils ont déclaré: Jij Sèj te ale nan rankont la. Nan rankont la, jij Sej di se yon sèl moun ki te mwen agresif, se mèt Gari Lisad, apresa tout lòt yo te brital. Li manifèste dezi pou l retounen kanada. Li te mande pou l syeje madi 16 jiyè 2013 pou l te eseye retounen sou desizyon l te deja pran. Li te mande nou konsèy si l posib pou l retounen sou desizyon an. Nou te di l li pat dwe ale nan reyinyon an. Jij Sèj te panike, li pale ak tout moun sou dosye a, menm moun ki pa nan domèn dwa. Li rele Fanfan. Gen plizyè moun ki te wè lè l te prale nan reyinyon an, tankou Fatal, tankou polisye Djonni.

Rachelle Acélat Joseph, épouse du Juge Jean Serge Joseph, a été entendue par la commission le 20 juillet 2013 à l'Estère. Elle a beaucoup hésité à s'exprimer puisqu'elle a peur pour sa sécurité et la sécurité de sa fille Jessica, dont le père est le Juge Jean Serge Joseph. Après avoir été mise en confiance par la commission, elle déclare: " nan dat jedi 11 jiyè 2013 la, Sègo al nan travay. Li rele m bò 2 zè apremidi pou l di m li pral nan reyinyon lakay mèt Gari Lisad, pou l al rankontre ak minis jistis la. Mwen di l pa ale. Li di m pa enkyete m paske se dwayen an k ap mennen l, li fè dwayen an konfyans. Lè l sot nan rankont la, li rele m bò 7 tè aswè. Nan aswe jou jedi a Sègo rele m li di m li pa ka rakonte m sa k pase nan reyinyon an kounye a paske li sispèk gen moun kap koute sa lap di nan telefòn li an. Li dim lap prete yon lot telefòn pou l ka rele m. Li al dòmi kabarè.

Vandredi 12 jiyè 2013, Sègo al nan travay. Lè l vin chèche nou lestè nan apremidi, menm vandredi 12 jiyè a, moun ki te nan machin lan, se mwen menm madanm li, m chita dèyè ak pitit nou an Jesika, ansanm ak Andèson ki te vin desann machinn lan lè l rive boudèt, enpi ti Sourit chita devan. M te gen pou m ale kay yon doktè dèmatològ nan samdi maten 13 jiyè. Denpi vandredi apremidi li te kòmanse rakonte m sa k te pase jou jedi nan reyinyon an. Li di m nan apremidi jou jedi 11 jiyè a, dwayen an bouke rele l pou mande l kote l ye, paske moun yo ap tann li. Li di m, li mande dwayen an ki kote moun yo ap tann li, eske se nan pakè a. Dwayen an reponn pou di non se pa nan tribinal la, se nan kabinè mèt Gari Lisad. Lè Sègo rive nan tribinal la, li di m dwayen an te deja sou volan machin li, enpi dwayen an di l pa ka ale ni ak chofè ni ak sekirite. Li di m se yo 2 sèl ki te nan machin lan. Ti Sourit ak Djonni rete ap tann li nan pakè a. Li di m lè l rive nan reyinyon an li wè mèt Gari Lisad, minis Jistis la Jan Renèl Sanon, Michèl Mateli, Loran Lamòt ak mèt Vandal. Li di m, Mateli agrese l pou l di l: ki bò w konn wè madanm ak pitit prezidan al jije. Minis jistis la li menm, li di se mèt Vandal ki lakoz, paske l te mal plede dosye a. Sègo di anfas preson l ap pran, li blije dakò l ap fè yon koreksyonèl espesyal pou pase dosye a jou madi 16 jiyè 2013 la. Lè l fin dakò a, mesye yo mande l kisa l ap bwè. Li reponn li pa bezwen anyen. Dwayen an di: « ou ka bwè yon ti bagay, paske m konnen w renmen Sòmting. » Mwen di l, li pat dwe bwè ni manje nan men moun sayo. Enpi l reponn pou l di m: mwen deja bwè l. Apresa Sègo di m li pa santi l ka kontinye rete dòmi menm kote li abitye dòmi yo, li santi lavi l andanje, li vle retounen ale nan peyi kanada. Anvan l te kite rankont la, Sègo di m mèt Gari Lisad renmèt li yon ti kat ki gen adrès ak nimewo telefòn li. Mèt Gari Lisad ekri ak bik, yon nimewo espesyal sou kat la menm lè a, anvan l renmèt li kat la.

Nan aswè vandredi a, li te vle nou ale nan relasyon seksyèl, men m pat vle. Mwen kouche sou yon ti kabann ak Jessica, Sègo li menm, li kouche sou yon lòt kabann tou pre. Pandan lannuit la, bò inè dimaten konsa, Sègo leve pou l al pipi, m tande bokit la tonbe yon premye fwa, pandan l bese pou l pran bokit la, bokit la tonbe ankò. Mwen gentan leve pou m soutni l, paske l panche pou l tonbe, mwen mete l sou kabann mwen te kouche a. Lang li vin lou. Mwen rele mèt kay la ki rete tou pre. Mwen fè Jesika gentan al rele ti Sourit ki dòmi nan chanm anlè a, enpi m ale nan komisarya polis la pou m jwenn sekou pou m jwenn machin pou mennen m ak Sègo lopital. Machin polisye yo pa gen gaz, mwen bay yo kle machin Sègo a. Pandanstan, Sègo poupou sou li, li vomi, li sye anpil. Mwen rele plizyè nan fanmiy li ki nan peyi kanada ak nan peyi dayiti. Gen nan fanmiy ki di m ale nan lopital kanape vè ak li, gen lòt ki konseye m ale lopital Petifrè ak Sè ou byen lopital kominotè. Gen yonn nan polisye yo nan machin lan ki di m lopital Bèna Meuz la pi pre, al ladan l pou premye swen.

Chak ane Sègo toujou fè tout kontwòl kò l. Li pa janm soufri ni tansyon, ni sik, ni kolèstewòl. Doktè Sèj Vètilis konn kontwole tou. Lè l rive lopital Bèna Meuz la, li kontinye vomi, yo pran san pou fè analiz, yo di l pa soufri sik ni kè, se tansyon l ki wo. Yo bay li piki, yo mete sewòm pou li. Sègo mouri, Sègo pèdi lavi l

Mezanmi, se mwen ak Jesika ki pèdi…. Tanpri ede m jwenn jistis souple…..

8- **Fritz Joseph**, entendu le 20 juillet 2013, est le frère ainé du juge Jean Serge Joseph. On s'est entretenu sur la sécurité du cadavre du juge et du processus devant aboutir à l'autopsie médico-légale. L'entente familiale a conclu la nécessité que l'autopsie soit réalisée aux Etats-Unis et/ou au Canada. Il parait que certains membres du gouvernement haïtien ont tout fait pour récupérer de force, le cadavre du juge. A un certain moment, il y a eu de sérieuses contrariétés empêchant le cadavre de partir pour l'étranger. Ce 20 juillet 2013, le cadavre n'avait pas encore quitté le territoire haïtien.

9- **Docteur Serge Vertilus** a reçu la commission le samedi 20 juillet 2013 à Saint-Marc. Le médecin a confirmé que le Juge Jean Serge Joseph n'a souffert d'aucun trouble métabolique ni de problèmes cardio-vasculaires depuis plusieurs années qu'il joue le rôle de médecin de la famille. Le médecin a été voir le Juge Jean Serge Joseph à l'hopital Bernard Meuz. Il a constaté une hémiplégie, qui correspond à une atteinte de l'hémisphère cérébrale. Un autre médecin de l'hôpital a essayé d'interpréter un cliché de CT Scan qui correspondrait au patient Jean Serge Joseph, comme une plage ayant envahi presque tout l'hémisphère cérébral droit.

10- **Maitre Jean Wilner Morin** a été entendu par la commission sénatoriale le 22 juillet 2013 au Palais de Justice qui nous a déclaré: "Biwo m twouve l anfas biwo Jij Sèj. Biwo jij Sèj toujou rete louvri lakòz li pa gen klimatizè. Jij Sèj toujou rive nan biwo anvan m puiske l ap soti kabarè, li souvan pran bonè. Mwen menm se bò 8 tè 30- 9 h nan maten m rive.

Denpi apre desizyon l te pran pou mande fanmiy Mateli ak minis gouvènman an parèt nan tribinal, jij Sèj toujou ap mande m si desizyon an kòrèk. Mwen di l desizyon an bon. Mèkredi 10 jiyè 2013, jij Sèj di m dwayen an envite l nan yon rankont nan kabinè yon mèt avoka, ak lòt moun eske l ka ale. Mwen konseye l pou pa ale nan rankont la. Bò inè apremidi menm mèkredi 10 jiyè a, li di m li fenk sot pale ak mèt Madisten li di m ki pa opoze ak rankont la, puiske se otorite peyi a, nou kapab toujou dyaloge. Mwen pa rankontre ak li nan jedi 11 jiyè a.

Vandredi 12 jiyè 2013, m t ap pran syèj nan tribinal ti moun, nan ri Petyon. Lè m rive, sal la pa klimatize, m pa ka rete. Mwen deside retounen vin jwenn dwayen an nan pakè a pou l regle zafè syèj la. Mwen tou rankontre ak ansyen komisè Manès ki rele m pou l di m konsa: ou pa tande Sèj te ale nan yon rankont ayè jedi 11 jiyè a ansanm ak dwayen ak yon bann lòt otorite ki fè l menas ak gwo presyon?. Lè m kwaze ak Sèj, mwen santi l panike, enpi l di m: mon chè, se wou ki te gen rezon, m pat dwe ale nan rankont la.

Lè m rive kote dwayen an, menm jou vandredi 12 jiyè a, m tou pwofite di dwayen an mwen okouran li te mennen jij Sèj nan yon rankont sou dosye mèt Nyoutonn lan ak lòt moun, enpi m konnen rankont la te mal pase. Dwayen an reponn mwen pou l di: se pa konsa sa te pase, m ap rele w, pou n pale sou sa. Dwayen an pa janm rele m. Se pou rezon sa, lè m vin tande jij Sèj mouri, mwen mande konvokasyon asanble jeneral jij yo.

Lè m rive nan odyans la, mèt Vye mande m depòte m de dosye a. Mwen dakò, mwen deside rantre lakay mwen. Se nan samdi 13 jiyè 2013 nan apremidi, yon ti fanmiy mwen aprann mwen lanmò jij Sèj. M rele yon lòt jij pou konfimasyon. Ansyen komisè Gasan konfime lanmò a. Mwen rele dwayen an plizyè fwa, li pa janm reponn telefòn.

Nan dimanch 14 jiyè 2013, bò 3 zè apremidi, dwayen Remon Jan-Michèl rele m pou l di m li te legliz, se sa k fè l pat ka reponn telefòn. Dwayen an di m li tande y ap di anpil bagay sou lanmò jij Sèj la. Lè m mande l eksplikasyon, li reponn mwen pou l di: jij Sèj te vini kote l pou l mande l konsiltasyon sou dosye a. Alò, pou evite twòp monte-desann, li ale ak jij Sèj nan yon restoran pou yo pale. Lè yo fin pale, yo retounen nan tribinal la. Dwayen an kontinye pou l di m li sezi tande yo di prezidan Mateli te menm fache nan rankont la, enpi se dwòg li blije konsome pou l kalme. Se tout sa m konnen de dosye a….

11- **Le ministre de la justice, Me Jean Renel Sanon,** qui avait été prié par la commission sénatoriale de se faire accompagner par les responsables de l'USP, de l'USGPN, de la CAT TEAM, n'avait pas informé le directeur de la Police qu'il devait avertir ces responsables. Le directeur de la Police a confié que le ministre de la justice ne l'avait pas mis au courant. Au cours de la rencontre, le directeur de la police a même essayé d'appeler au téléphone ces responsables. Mais, le ministre de la justice lui a demandé de ne pas insister, parce que ces responsables sont probablement partis avec Michel Martelly pour le Cap-Haïtien ce lundi 22 juillet 2013.

Le ministre de la justice déclare: " m tande nan radyo, yo di m te prezan nan rankont nan biwo mèt Gari Lisad, kote jij Jan Sèj Jozèf ta patisipe. Se yon rankont imajinè. Se yon revelasyon post-mortem, se yon plezantri, se yon blag. Yo menm di jij Sèj ta pote diri pou mwen. Enpi, yon rankont konsa, omwen mèt Vandal, avoka fanmiy lan ta dwe prezan.

Jij Sèj te desezi de dosye a, alò m pa wè pou ki sa m ta enterese ak jij Sèj. Anplis, Gari Lisad, se yon avoka, pou ki sa m ta oblije ale nan biwo l pou yon rankont, m te ka envite l nan biwo m. Menm si m konnen adrès kabinè mèt Gari Lisad, ri dèyè rezèvwa, tou pre ministè planifikasyon an, m pa janm ale nan kabinè mèt Lisad ni lè m te avoka, ni pandan m minis jistis.

M te pale ak dwayen Remon Jan-Michèl, li di m li pat okouran de okenn rankont konsa. M pa sonje ki dènye fwa m rankontre ak dwayen an. Antouka, n pat rankontre ak dwayen an jou jedi 11 jiyè 2013 la.

Pou sa ki konsènen nominasyon jij Sèj, se minis Pòl Deni ki te nonmen l, se pa Mateli ki te nonmen jij Sèj. M pa di Mateli fè manti paske l di se li ki te nonmen jij la, men se sou gouvènman Preval la jij Sèj te nonmen."

Se samdi 13 jiyè 2013 nan aswè m te okouran de lanmò jij Sèj…..

Maitre Lamour, accompagné de maitre Théodore nous a confié:" nan dat vandredi 12 jiyè 2013 bò 10 zè edmi pou 11 zè nan maten, mwen ale nan pakè a, mwen rankontre ak mèt Moren ki mete m okouran de pakèt presyon jij Sèj sibi nan rankont li te patisipe ayè jedi 11 jiyè a nan

Suite à la paage (16)

Suite de la page (15)

kabinè mèt Lisad, ansanm ak lòt otorite egzekitif la. Lè m rive nan biwo jij Sèj m wè l piye sou biwo l, l ap pale ak mèt Madisten. Mwen te akonpanye ak yon moun. M santi se yon pawoli konfidansyèl, m pa rete nan biwo a. Pandan m deplase, se Sèj ki rapousuiv mwen pou l di m bagay yo rèd, pouvwa a fache anpil kont li ak kont dwayen an. Yo di yo fache ak dwayen an, paske l distribiye dosye a bay jij ki pa jij pouvwa a. Jij Sèj di m Mateli ak Loran Lamòt fache paske yon jij vle voye madanm ak pitit prezidan nan prizon. Yo egzije pou dosye sa fini wèpawè jou madi 16 jiyè 2013. Jij Sèj di m se nan kabinè Gari Lisad rankont la dewoule, men Gari Lisad ak minis jistis la pat agresif ak li, se Mateli ak Lamòt ki te agresif. Jij Sèj di m, anvan l deplase, mèt Gari Lisad renmèt li kat vizit li. Jij Sèj te montre grefye Sajès kat vizit la. M konstate jij Sèj te panike anpil.

Samdi 13 jiyè nan maten, mèt Manès rele m pou l di m jij Sèj fè yon Stwok, li lopital. Li di m, ou wè kòman nèg yo anraje. M rele mèt Madisten samdi swa ki konfime m Sèj mouri. Mèt Madisten di



Le sénateur François Anick JOSEPH, président de la Commission Intérieur et Collectivités Territoriales et il préside egalement la Commission d'enquête sur la mort troublante du Juge Jean Serge Joseph

m l ap pran responsablite l pou l denonse fè a.

Nou pa dwe bliye, lè yo te bay komisè Lyonèl Konstan Bobren, aktyèl direktè egzekitif CSPJ a, lòd pou l arete Gayo Dòsenvil, se nan kabinè Gari Lisad pouvwa a te konvoke mèt Bobren pou fè djòb sal sa. Pami moun ki te nan rankont sila, te gen: premye minis Gari Koniy, Gari Lisad, minis jistis la, minis zafè etranje a ki se Loran Lamòt ak mèt Bobren. Lè sa a, mèt Bobren te deside renmèt demisyon l, olye l te vyole lalwa. Se lè sa yo te nonmen jan Renèl Senatis komisè.

La commission sénatoriale s'est rendue à l'hopital Bernard Mevs pour rencontrer les responsables de ce centre de soins, dont les **Dr. Jerry et Marlon Bitar, et Dr. Ariel Henry**. Nous avons visité les divers services de ce centre, particulièrement l'accueil, qui nous paraissent fonctionner selon les principes de déontologie médicale. Le patient Jean Serge Joseph a été admis à l'hopital le samedi 13 juillet 2013 à 3 heures du matin par Dr. Linda Théodore. Le patient a été rapidement pris en charge par les services d'urgence. Il était en coma profond, avec myosis bilatéral.

Selon l'anamnèse effectuée par le médecin de garde, à partir des parents du patient, il n'y a pas eu d'antécédants



Madame Ketly Julien de l'Institut Mobile d'Education Démocratique

personnels d'hypertension artérielle, ni d'autres troubles métaboliques nécessitant un suivi médical régulier.

Nous avons lu les images de CT SCAN de la boite cranienne, montrant un hématome intra-cérébral, avec oedème péri-lésionnel correspondant à une massive hémorragie cérébrale gauche, avec compression ventriculaire.

Le diagnostic d'Accident Vasculaire Cérébral hémorragique gauche est posé. Cet A.V.C. provenant probablement d'une hypertension artérielle, étant de pronostic très sombre, n'a pas pu être l'objet d'une intervention chirurgicale, selon l'avis des experts présents, compte tenu de l'état clinique et du bilan des examens pré-opératoires. Malgré tous les soins intensifs, et les tentatives de réanimation, le patient Jean Serge Joseph est décédé ce samedi 13 juillet 2013 à 8 heures du soir.

Les médecins et techniciens de l'hopital n'ont pas pu se prononcer sur aucun évènement qui pourrait éventuellement précéder ou provoquer la poussée ou la crise hypertensive ayant conduit à l'installation de l'Accident Vasculaire Cérébral.

La commission sénatoriale salue l'esprit d'ouverture des responsables de l'hopital Bernard Mevs qui ont offert à la commission, leur totale et franche collaboration.

La commission sénatoriale a entendu le mardi 23 juillet 2013, **maitre Joseph Manès Louis** qui a déclaré: " nan dat 10 jiyè 2013 jij Sèj rele m pou l di m li bezwen m. Mwen reponn li m ap pase kote l kabarè.

Nan dat jedi 11 jiyè, mwen pale nan telefòn ak mèt Moren, ak mèt Bobren ki di m rankont ant jij Sèj ak otorite yo te fèt kay Gari Lisad. Mwen pale tou sou dosye a, ak Fito ki se vwazen ak pwopriyetè kay kote Sèj rete a.

Vandredi 12 jiyè 2013, Fito di m li wè Sèj, li pale ak Sèj ki di l kòman li regrèt li te ale nan rankont la, paske l santi l pa byen menm. Nan apremidi, Sèj soti lestè ak madanm li ak pitit li. Rive aswè, li pran zam ki te nan men sekirite l la.

Samdi 13 jiyè 2013 lè m aprann Sèj malad, li ale lopital Bernard Mevs, mwen desann nan lopital la bò 10 zè nan maten pou m al wè l. Men lè m rive nan lopital la yo di m se pa lè vizit.

A Suivre

Suite de la page (8)

Les prises de position de ces diplomates étrangers, quoique peu fermes, ont eu l'effet immédiat de raisonner passablement Michel Martelly qui croit pouvoir rouler tout le monde dans la farine.

Quant à l'ambassadeur français en Haïti, Patrick Nicoloso, il estime que les élections sont possibles à la fin de cette année pourvue que tous les acteurs fassent preuve de volonté politique. Il a fait savoir que les élections sont un passage obligé dans tout système démocratique. C'est donc une façon de dire habilement à Michel Martelly qui n'organise pas d'élections depuis deux qu'il ne dirige pas un régime démocratique. Il est vrai que les élections à elles seules ne suffisent pas pour construire la démocratie, mais c'en est un élément fondamental. Ce sont les élections qui garantissent l'alternance politique. Cependant, depuis deux ans, ce processus est en panne en Haïti. Et on craint que le pouvoir n'entraine le pays dans une sorte de farce électorale qui créera plus de problème qu'elle n'en résout.

Le Canada aussi a déjà exprimé sa préoccupation par rapport à l'incertitude qui plane sur la tenue des élections législatives, municipales et locales. Selon des analyses de l'ambassadeur canadien en Haïti, Paul Henry Normandin qui avait été le premier à tirer la sonnette d'alarme, « Le mois de juillet sera un moment critique pour déterminer si nous pouvons faire des élections en 2013. Essentiellement, il faut qu'une loi électorale soit adoptée au cours de ce mois pour que les élections puissent se tenir cette année.» Voilà que le mois de Juillet est derrière nous et la loi électorale n'est toujours pas adoptée. Peut-être qu'elle ne sera pas ratifiée dans les prochaines semaines. Paul Normandin indique que, « Tous les secteurs de la société haïtienne, les partis politiques, les parlementaires, l'exécutif, la société civile, tous se sont prononcés en faveur des élections en 2013, alors que, du côté du Canada et de la communauté internationale, nous sommes prêts à appuyer Haïti dans la réalisation de cet objectif.» Cependant, toute la question est de savoir si le régime « Tèt Kalé » a vraiment la volonté de tenir des élections.

Selon l'un des conseillers du président Martelly, Joseph Lambert, une rencontre s'est déroulée la semaine dernière entre les deux chefs de l'exécutif et les conseillers électoraux. A l'issue de la rencontre, il a été clairement demandé aux membres du CTCEP de prendre les dispositions nécessaires afin d'organiser les élections en utilisant la loi électorale de 2008. Cette attitude de l'exécutif est la confirmation des intentions que des secteurs prêtent à Michel Martelly pour ne pas organiser les sénatoriales partielles pour renouveler le tiers du Sénat. A quel jeu joue le pouvoir ? Le CTCEP, malgré son inconstitutionnalité, a, selon l'article 191 de la Constitution, élaboré un projet de loi électorale qu'il a soumis à l'exécutif qui doit le transmettre au parlement pour les suites nécessaires. Ce texte qui est une modification de la loi électorale de 2008 n'a manifestement pas plu à l'exécutif qui le garde dans ses tiroirs. Selon Joseph Lambert, le texte soumis par le CTCEP aurait eu au moins vingt-neuf failles qui pousseraient l'exécutif à prendre plus de temps encore à l'analyser.

Il est vrai que le CTCEP est chargé d'organiser les élections, mais il n'a pas l'initiative de les convoquer. Il revient au pouvoir exécutif de convoquer le peuple en ses comices. En clair, empêtré dans son refus d'organiser les élections à temps, Michel Martelly veut se décharger de ses responsabilités pour en faire porter aux autres. Si les élections n'ont pas lieu, ce ne sera pas sa faute puisqu'il avait instruit le CTCEP de les organiser. De la légèreté pure et simple! Ce comportement est digne de cette équipe qui croit pouvoir tout improviser. L'organisation des élections s'est révélée une surprise pour le régime qui passe son temps à provoquer ses adversaires politiques, créer l'instabilité et à organiser plusieurs carnavals par an au lieu de s'attaquer aux vrais problèmes du pays.

L'un des conseillers électoraux, Léopold Berlanger qui a participé à cette fameuse rencontre du neuf Août, a fait état des exigences faites par le président Martelly au CTCEP pour qu'il organise les élections à la fin de l'année sur la base de la loi de 2008. Mais on sait que cette loi adoptée avant le soi-disant amendement de la Constitution n'est plus adaptée à la réalité politique du pays. Selon le conseiller Berlanger, Michel Martelly a enjoint le CTCEP de lui écrire au plus vite afin qu'il convoque le peuple dans ses comices. Le chef de l'Etat qui n'a pas été tendre avec les conseillers électoraux leur a clairement fait savoir qu'il fallait organiser des élections pour le renouvellement de deux tiers du Sénat au lieu d'un tiers. Aussi, Michel Martelly a-t-il fait injonction aux conseillers de maintenir la direction générale qu'il avait nommée au sein de l'institution électorale. Mis à part, M. Berlanger qui s'est apparemment comporté en brave, les autres conseillers présents à la rencontre n'étaient pas autorisés à prendre la parole. Il s'agit d'une rencontre au cours de laquelle les conseillers étaient soumis à d'intenses pressions et intimidations. Heureusement, il n'y a pas eu mort d'hommes dans les heures qui ont suivi cette réunion qu'on ne dément pas.

Déjà confronté à un grave déficit de légitimité constitutionnelle, le CTCEP se trouve aujourd'hui prisonnier des caprices du président Martelly. L'institution ne jouit, en vérité, d'aucune indépendance. Du point de vue du chef de l'Etat, tout doit se faire et passer par lui. Dans ces conditions, le CTCEP n'inspire certainement pas confiance aux partis politiques de l'opposition qui souhaitent participer aux élections, si elles auront lieu. L'institution électorale n'est en mesure de garantir la crédibilité et la transparence des joutes électorales. En fait, il ne s'agira pas d'une compétition électorale où tous les participants auront les mêmes chances. La situation est plus que compliquée et laisse augurer des jours sombres pour le pays.

Si le CTCEP devrait organiser des élections pour deux tiers du Sénat, le chef de l'Etat ne résoudra certainement pas son problème avec ses opposants parlementaires qu'on lui prête l'intention de vouloir chasser à tout prix. Certains de ses alliés passeraient parmi la foule aussi. A moins qu'il ait opté pour le scénario catastrophe qui consisterait à renvoyer le parlement. En principe, au regard de la Constitution, le mandat de la chambre des députés est lié à celui du deuxième tiers du Sénat. Autrement dit, on ne peut renouveler le deuxième tiers du Sénat sans organiser des élections pour l'ensemble des députés. Alors là, le choix de Mr. Martelly est suicidaire et risque de le précipiter vers la sortie. Une sortie en catastrophe. Toutefois, l'attitude de Michel Martelly peut signifier qu'il n'y aura pas d'élection. En tout cas, peu importe ce que le régime Tèt Kalé a en tête, il doit savoir que dans un cas comme dans un autre, la crise est inévitable. Et il en a l'entière responsabilité.

L'opposition, quant à elle, doit se montrer vigilante et pragmatique. Elle ne bénéficie pas pour l'instant du soutien des secteurs puissants de la communauté internationale. Elle n'est pas en position de force et n'a, en ce moment, pas grand-chose à offrir même si sa pression a déjà fait réagir certaines ambassades occidentales. L'opposition doit, si elle veut réussir dans sa démarche, marcher en rang serré et ne pas prêter le flanc ni à M. Martelly ni à ses tuteurs. Jusqu'ici, en raison de sa vulnérabilité liée notamment à son passé et son implication présumé dans tous les scandales ayant éclaboussé son administration, Michel Martelly est le favori de la Communauté internationale. C'est le « Chouchou des blancs » disent certains de ses adversaires. Il n'est qu'une proie facile pour les prédateurs internationaux qui veulent achever le pillage des maigres ressources du pays.

Francklyn B. Geffrard
Centre International d'Etudes et de Réflexions (CIER)

Suite de la page (6) Seremoni...

se relijyon ansestral tout nèg. Bondye pa nou an li anndan nou. Jounen jodi a relijyon vodou a, se yon relijyon pwòp ayisyen mal gade kòmkidire se nan vodou sèlman mal chita. Depi yon pastè ap preche se kont vodou sèlman, se aba marinèt pye chèch, aba ogou, aba dantò. Yo konnen trèbyen mwayen pou moun rich pi fasil sou latè se rantre nan pastè, raketè, vòlè, reskiyè kolon yo nan fè tout konplo kont vodou.

Nan kanpay rejete, dechoukaj, kraze ak boule perestil, kanpay diskriminasyon kont vodou malgre n tande gen yon ati nasyonal nan vodou a, yo kontinye touye vodouyizan pirèd. Sa pa gen lontan, kote kolera kòmanse pete fyèl moun nan depatman Grandans la, anpil ougan ak manbo gentan al bwachat. Malgre gen yon ministè dèkil, yon biwo nasyonal etnoloji ki gen nan tèt li ougan asogwe Erol Josue, anyen poko janm fèt pou dwa vodouyizan yo respekte. Tranblemanntè pase 12 janvye 2010, kretyen ayisyen ann Ayiti ak nan dyaspora pito di se zafè san kochon lendepandans lan ki koz. Epi si w wè sa, pifò nan yo pa menm konn li yon vèsè nan bib la byen.

Depi 14 rive 22 dawou chak ane, te sipoze dedye epi chome semèn nasyonal anfavè vodou kote tout pòt peristil ak lakou ta dwe louvri pou tanbou frape nan yon veritab dinamik lafwa nan lwa yo pou ede n libere Ayiti tout bon vre anba men esplwatè, anvayisè.

Zansèt nou yo mouri kite relijyon, lang, kilti ak tradisyon pou nou. Se yo pou n ba yo premye plas nan lavi nanchon an. Arete 4 avril prezidan Aristide te pibliye a se te premye pa ki te otorize vodouyizan fè antèman, batèm, maryaj tankou tout lòt relijyon. Malerezman, apre sa nou pa tande anyen fèt ankò pou vodou. Je n la ap gade yo. Enfliyans politik yo bò laprezidans la pa itil vodou a anyen.

14 dawou rive 22, se dwe moman pou ginen priye, fè liminasyon, jete dlo. Nou bezwen yon lòt bwakayiman pou n chase sou bitasyon tout movezè k ap fè lapli ak lebotan...

Ayibobo !

Compas Jean Philippe

Keïta élu président du Mali

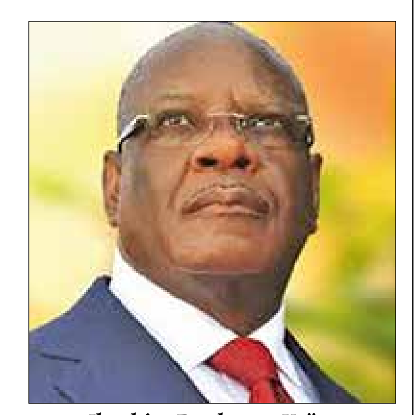
Grand favori du scrutin présidentiel malien, Ibrahim Boubacar Keïta a été élu à l'issue du second tour organisé dimanche. C'est son adversaire, l'économiste Soumaïla Cissé qui a reconnu sa défaite lundi soir, au vu des premières estimations. L'ancien Premier ministre prend les rênes d'un pays qui doit sortir de 18 mois de crise.

Sa victoire était attendue, elle n'a fait l'objet d'aucune contestation. Ibrahim Boubacar Keïta est devenu le nouveau président du Mali, avant même la publication des résultats officiels du second tour. C'est son adversaire Soumaïla Cissé, qui a reconnu lundi soir sa défaite. "Je suis allé le voir pour le féliciter et lui souhaiter bonne chance pour le Mali," a déclaré ce dernier à l'AFP.

Soumaïla Cissé disposait des premières estimations portant sur deux tiers des bulletins dépouillés, qui donnaient une très large avance à celui qui est surnommé "IBK". L'ancien Premier ministre de 68 ans était le grand favori de cette élection. A l'issue du premier tour du 28 juillet, ce cacique de la vie politique malienne avait obtenu 39,79% des voix, contre 19,70% à son adversaire. Il avait obtenu le ralliement de 22 des 25 candidats éliminés, dont la majorité avait obtenu moins de 1% des suffrages.

"Rien de douteux à signaler"

Malgré les nombreuses craintes, le scrutin présidentiel malien, qui devait permettre de tourner la page de la guerre menée contre les djihadistes, n'aura souffert d'aucun incident majeur. Selon Louis Michel, chef de la mission d'observation de l'Union européenne, "il n'y a absolument rien de douteux ou de suspect à signaler. Ça s'est déroulé dans de bonnes conditions, dans un climat serein, calme". "Celui qui sera élu, sera élu avec la légitimité démocratique, c'est ma conviction", a-t-il ajouté. Dans son rapport préliminaire publié lundi, la mission de l'UE estime que la présidentielle malienne est conforme aux "normes internationales pour l'organisation d'élections démocratiques".



Ibrahim Boubacar Keïta

A l'issue du premier tour, le camp Cissé avait toutefois contesté les premiers résultats communiqués par le ministère de l'Intérieur Malien. Son directeur de campagne avait dénoncé des "fraudes massives" et accusé l'Administration du régime de transition d'être "partisane". Malgré son retard, Soumaïla Cissé comptait, pour rattraper son retard, sur une partie des quelque 400.000 bulletins déclarés nuls au premier tour et sur une mobilisation plus forte encore que celle du 28 juillet. Le taux de participation avait été ce jour-là de 48,98%, un chiffre exceptionnel pour ce type de scrutin au Mali. Selon des observateurs maliens indépendants, le taux de participation du second tour a toutefois baissé, mais est resté tout de même à un niveau élevé, à environ 45%.

Le plus dur commence désormais pour Ibrahim Boubacar Keïta, qui devra en premier lieu réconcilier la société malienne après dix-huit mois d'une crise politique, économique et militaire. Le conflit a plongé le pays dans la récession, accentué la pauvreté, ravivé les tensions entre communautés touareg, arabes et noires, et provoqué un exode massif de population, environ 500.000 déplacés internes et réfugiés. Malgré l'intervention militaire de la France et la libération du Nord du pays, la menace islamiste reste également présente.

JDD 13 août 2013

Zimbabwe : Mugabé ré-élu

Les élections présidentielles qui ont eu lieu, mercredi dernier, au Zimbabwe se sont déroulées, de l'avis du chef de la mission d'observateurs de l'Union africaine, Olusegun Obasanjo, de manière «libre, honnête et crédible».

Les résultats de ce scrutin ont été donnés, samedi dernier, par la présidente de la commission électorale du Zimbabwe. C'est le président sortant, Robert Mugabe, qui est élu avec 61% des voix. Son rival et Premier ministre, Morgan Tsvangirai, a de son côté obtenu 34% des voix. Que le candidat malheureux dénonce des «irrégularités», il n'y a rien de plus normal. D'ailleurs, il le dit mollement et compte saisir la justice, plus pour sauver la face que pour changer le cours des événements. Donc les Zimbabwéens ont désigné leur président de la République pour les 5 années à venir. Ce qui a été validé par l'organisation de l'Union africaine. Des chefs d'Etat d'Afrique ont commencé à adresser leurs félicitations au président élu, Robert Mugabe. Parmi ces chefs d'Etat il y a notamment, Jacob Zuma, le président sud-africain. Là où cette élection n'a pas plu, c'est en Occident. A commencer par l'Angleterre, l'ancienne puissance coloniale au Zimbabwe, qui souhaite, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, William Hague, que des «enquêtes soient menées sur les allégations de fraudes». Emboîtant le pas, les Etats-Unis sont plus «royalistes». Dans un communiqué, le secrétaire d'Etat, John Kerry, «ne pense pas que les résultats annoncés représentent l'expression crédible de la volonté du peuple zimbabwéen». L'Union européenne ne veut pas être en reste et charge Catherine Asthon, la ministre des Affaires étrangères, de dire que l'UE «s'inquiète des irrégularités présumées».

Pour comprendre pourquoi l'Afrique valide des élections dans un pays africain alors que l'Occident les conteste, il faut donner un rapide coup d'oeil dans le rétroviseur. La Rhodésie du Sud, le racisme, le tyran Ian Smith, vous connaissez? Alors, pour les plus jeunes nous dirons que l'actuel Zimbabwe s'appelait, du temps des colonies, Rhodésie du Sud. En 1965, les colons blancs de cette possession britannique déclarent unilatéralement «l'indépendance». Seul l'Afrique du Sud, pays de l'apartheid à l'époque, reconnaît cette «indépendance». Deux pays au même profil. Une minorité de Blancs qui soumet une majorité de Noirs dans leur propre pays. Robert Mugabe (qui vient d'être réélu) qui dirigeait, à l'époque, la guérilla est arrêté en 1964 et passera dix années en prison. Les colons blancs, sous la pression internationale, finissent par admettre, en 1979, la réintégration de la Rhodésie du Sud au Royaume-Uni qui organise l'année d'après des élections qui permettront à Robert Mugabe de devenir le premier Premier ministre noir du Zimbabwe. Il restera à ce poste jusqu'en 1987, année où il deviendra chef de l'Etat. Depuis cette date, il est à chaque fois réélu. Ainsi en ont voulu les Zimbabwéens. Par contre, les colons blancs ne sont pas du même avis. Mugabe leur a repris, en 2000, les terres qu'ils occupaient pour les donner à certains de ses compatriotes noirs. Depuis, il est la «bête noire» de l'Occident. Il le sait, mais en père de l'indépendance du Zimbabwe, il n'a pas l'intention de baisser les bras. Il continue de se battre pour son pays et son peuple bien qu'il soit âgé de 89 ans. Que les Zimbabwéens le réélisent quatre fois, dix fois, vingt fois, c'est leur droit le plus absolu. Que les terres reviennent à ceux qui en ont été spoliés par la colonisation, n'est que justice. Il y a là que les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme. Quand l'Occident est pris à son propre jeu, il perd son intelligence et fait jouer ses muscles. Voilà pourquoi l'Occident n'est pas du même avis que l'Union africaine!



Les Zimbabwéens ont désigné Robert Mugabe, président de la République pour les 5 années à venir. Ce qui a été validé par l'organisation de l'Union africaine.

Source l'expressiondz.com (Algérie)
5 août 2013
Afrique Asie 7 août 2013

Obama boude Poutine



Selon la presse US, Obama et Poutine sont désormais si loin l'un de l'autre, sur la plupart des sujets, qu'ils n'auraient rien à se dire.

Par Thierry Meyssan

Alors que la presse occidentale décrit l'annulation du sommet Obama-Poutine comme la plus grave crise diplomatique depuis la fin de la Guerre froide et qu'elle applaudit à la fermeté de la Maison-Blanche, la presse chinoise y voit un signe de la faiblesse des États-Unis face à la Russie. Pour Thierry Meyssan, cette affaire est sans importance sur le fond. Elle relève de la gesticulation médiatique et n'aura aucune conséquence sur la paix au Proche-Orient.

Mercredi matin, la Maison-Blanche a annoncé que le président Barack Obama annulait son voyage en Russie et toute rencontre bilatérale avec le président Poutine. Il se rendra bien au G20, les 5 et 6 septembre, à Saint-Petersbourg, mais uniquement pour participer à ce sommet international, sans rencontre ad hoc avec son homologue russe. C'est la première fois depuis la Guerre froide que Washington manifeste ainsi son mécontentement face à Moscou.

Selon la presse US, les deux présidents sont désormais si loin l'un de l'autre, sur la plupart des sujets, qu'ils n'auraient rien à se dire. Les commentateurs placent l'asile accordé à l'ex-consultant de la NSA Edward Snowden comme la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Par un heureux hasard, l'annonce de la Maison-Blanche a été précédée la veille d'un éditorial du New York Times —quotidien parfaitement indépendant du Pouvoir, cela va de soi— appelant précisément à ce boycott en réplique à la fuite de Snowden [1]. Le journal parle de « décision provocante » des autorités russes, accordant l'asile à un individu qui n'est pas poursuivi « pour sa race, son ethnie, sa religion, son appartenance à un groupe social ou politique, ou ses croyances », mais pour « atteinte à la sécurité de l'État » (sic). En réalité, ce motif d'annulation serait hautement ridicule : cela reviendrait à dire que Washington punit Moscou de se défendre face à l'espionnage dont il fait l'objet, avec le reste du monde.

Le sommet devait être consacré aux relations militaires entre les deux pays : la réduction des arsenaux et le « bouclier anti-missiles ». Les deux grandes puissances ne sont pas parvenues à diminuer significativement leurs stocks nucléaires et conservent chacune de quoi faire sauter plusieurs fois la planète. Malgré les coupes budgétaires, les États-Unis rechignent à détruire une partie de leur stock, tandis que la Russie —dont l'armée conventionnelle est beaucoup moins bien dotée que son homologue US— considère l'armement comme un tout et refuse de séparer les négociations sur le désarmement nucléaire de celles sur le conventionnel. Concernant le « bouclier anti-missiles », Moscou rejette son appellation trompeuse et dénonce un système d'armes offensif dirigé contre lui. Prenant Washington au mot, Vladimir Poutine avait proposé que ce « bouclier » soit placé sous commandement joint et protège les deux grandes puissances et leurs alliés de quelques dictateurs fous. Barack Obama lui répondit « No ! ». Puis, Vladimir Poutine exigea que, pour lever sa suspicion, le déploiement de ce « bouclier » soit assorti de garanties diplomatiques qu'il ne serait pas utilisé contre la Russie. Là encore, le président Obama répondit « No ! ».

Côté russe, il ne fait guère de doute que Barack Obama se serait donc rendu les mains vides à ce sommet, alors qu'il s'est montré particulièrement mal à l'aise face à son homologue russe lors des précédents. Venant d'imposer des coupes budgétaires drastiques au Pentagone, il ne peut faire plus. Plutôt que d'avouer sa faiblesse, il a donc saisi l'affaire Snowden pour se décommander. Le Global Times, équivalent chinois du New York Times —et , quant à lui, porte-parole officiel de Beijing—, constate dans un éditorial que la Russie sort vainqueur du match Snowden et que les États-Unis n'ont aucun moyen de pression significatif contre elle [2].

Cependant cette annulation n'aura aucune conséquence sur la paix au Proche-Orient. En effet, ce vendredi les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des deux pays se sont discrètement rencontrés dans la capitale US. John Kerry et Chuck Hagel s'y sont montrés très peu affectés par l'annulation du sommet Obama-Poutine. Ils ont fait le point avec leurs homologues sur la Corée du Nord et l'évolution de l'Iran sous cheikh Hassan Rohani. Surtout, ils ont discuté des « objectifs communs en Afghanistan » et de la « possible coopération en Syrie ».

Notes

[1] "What's the Point of a Summit ?", par l'équipe éditoriale du New York Times, 6 août 2013.

[2] "Winners and losers in Snowden fiasco", éditorial du Global Times, 8 août 2013.

Réseau Voltaire 12 août 2013

¡Hasta siempre Comandante!,Chavez pour toujours!

Déclaration de l'ancien président américain Jimmy Carter sur la mort d'Hugo Chavez

Ndlr. Des circonstances indépendantes de notre volontè expliquent que nous n'ayons pas pu présenter cette rubrique la semaine dernière. Nous nous en excusons. N'empêche, Chavez vit toujours parmi nous.

Rosalynn et moi offrons nos plus sincères condoléances à la famille de Hugo Chávez Frías. Nous avons rencontré Hugo Chávez quand il faisait campagne pour la présidence en 1998 et le Centre Carter a été invité à observer les élections pour la première fois au Venezuela. Nous y sommes retournés souvent, pour les élections de 2000, puis pour faciliter le dialogue pendant le conflit politique de 2002-2004. Nous sommes parvenus à connaître un homme qui a exprimé une vision d'apporter des changements profonds dans son pays devant bénéficier notamment ceux qui s'étaient sentis négligés et marginalisés. Bien que nous n'ayons pas été d'accord avec toutes les méthodes suivies par son gouvernement, nous n'avons jamais douté de l'engagement de Hugo Chávez à améliorer la vie de millions de ses compatriotes.

On se souviendra du président Chavez pour son audacieuse affirmation d'autonomie et d'indépendance pour les gouvernements latino-américains, pour ses extraordinaires aptitudes à la communication et à établir le contact avec ses supporters tant de son pays que de l'étranger à qui il a donné et espoir et le sens de se prendre en charge. Durant son mandat de 14 ans, Chávez s'est uni à d'autres leaders en Amérique latine et dans les Caraïbes pour créer de nouvelles formes d'intégration. Le taux de pauvreté au Venezuela a été réduit de moitié, et des millions de gens



Sur cette photo datée du 30 mai 2004 on voit le Président Hugo Chavez, à gauche , serrant la main de l'ancien président des U.S Jimmy Carter au palais présidentiel de Miraflores, à Caracas, Venezuela. Au centre, une traductrice non identifiée.

ont reçu des pièces d'identité pour la première fois leur permettant de participer plus efficacement à la vie économique et politique de leur pays.

En même temps, nous reconnaissons les divisions créées dans l'effort de changement au Venezuela et la nécessité de réconciliation nationale. Nous espérons que tandis que les Vénézuéliens pleurent le décès du président Chávez et se souviennent de son héritage positif – en particulier les gains réalisées par les pauvres et les plus vulnérables – les dirigeants politiques feront avancer le pays par la construction d'un nouveau consensus qui assure l'égalité des chances pour tous les Vénézuéliens à participer dans tous les aspects de la vie nationale.

The Carter Center, 5 mars 2013
Texte original en espagnol.
Traduction : La Rédaction

Suite de la page (9)

somewhere inside the park.

New Decree, New Anger

The new decree banning plastic and styrofoam products angered many businesspeople and associations in the Dominican Republic. It came just a few weeks after the Haitian government announced a ban on certain Dominican products on Jun. 6, 2013, supposedly in order to protect Haitians from avian flu (H5N1).

Dominican authorities maintained that their country had no cases of H5N1, only influenza A (H1N1). Dominican chickens and eggs were blocked for over a month but now appear to be crossing the border without problem. Much of the chicken and most of the eggs consumed in Haiti come from her neighbor. [See HGW Dossier 24].

Immediately after the anti-plastic and anti-styrofoam decree, the *Asociación de Industrias de la* República Dominicana (AIRD or Dominican Republic Industries Association) called on Dominican authorities to defend the national interest. The government statistics agency puts the value of plastics exported to Haiti at US$67.3 million per year, according to the *Listin Diario*.

"We believe the steps taken by Haiti are not those normally taken by two countries that have a trade relationship, and that such acts should be founded on internationally solid and acceptable reasons," said AIRD president Ligia Bonetti, quoted in *Le Nouvelliste*.

Many other Dominican business associations have also denounced the decree.

Quoted in *Listin Diario*, Sandy Filpo, head of the *Asociación de Comerciantes e Industriales de Santiago* (Association of Santiago Businesses and Industries) noted that Dominican products are made to international norms.

"It's clear that [our products] do not have substances that are harmful to health, the way Haiti claims," he said. "This is all an excuse to try to justify what they are doing to our country."

The Association of Dominican Exporters says Dominican plastic products are exported to over 70 countries.

A Plastic Decree vs. a Rigid Policy?

In the second decree, the Haitian government promised that "the Ministry of Economy and Finances will take the steps necessary to facilitate the import of inputs, recipients, and paper products or cardboard that are 100% biodegradable such as bags made of fiber or sisal."

To date, no "steps" have been announced, except to seize the merchandise of wholesalers in the poor neighborhood of Marché Solomon.

In a recent *Nouvelliste* article, Environment Minister Jean-François Thomas said: "The decree will be applied gradually, in a rigorous and organized manner."

To date, no confiscation or arrests appear to have been carried out. The restaurants and street sellers are still using styrofoam cups and plates that will eventually end up in ravines and canals.

Another law makes tree-cutting illegal, but piles of planks cut from Haitian trees are for sale on city streets all over Haiti. Just like that law, the new anti-plastics decree appears destined to be ignored.

The Martelly government baptized 2013 the "year of the environment." But Haiti, according to another government slogan, is also "open for business," which generally means, low or no tariffs, and open borders, at least for merchandise, even if it is "illegal."

Haiti Grassroots Watch is a partnership of AlterPresse, the Society of the Animation of Social Communication (SAKS), the Network of Women Community Radio Broadcasters (REFRAKA), community radio stations from the Association of Haitian Community Media and students from the Journalism Laboratory at the State University of Haiti.

Suite de la page (9) Accusing President Martelly of Lying...

gripped the judge in his final days before dying of a brain hemorrhage at the capital's Bernard Mevs Hospital. The body was transported to Montreal, Canada, where Judge Joseph had been a citizen and had lived for many years. A preliminary autopsy done there has not been made public by the Canadian coroner or by the family, and a definitive verdict on the cause of death may come as late as November. Senator Moïse Jean-Charles and Joseph's brothers have charged that the judge was poisoned with a spiked glass of whiskey that he was all but forced to drink at the Jul. 11 meeting, but the report said that the important matter was the meeting itself.

"Having not examined the thesis of poisoning which, even if proven, would be difficult to pinpoint in space and time, the Commission has become convinced that the threats and pressures made against this honest but fragile judge were what did him in," the report concluded. "The intra-parenchymal hemorrhage diagnosed [as the cause of death] is very likely to have resulted from the intense psychological pressure he was under."

This pressure was building for days before the Jul. 11 meeting, and the doomed judge told almost anybody who would listen about the ordeal he was enduring. "For example, one witness said that Monday, Jul. 8, 2013, returning to Port-au-Prince, the judge was stopped on Highway #1, near Arcahaie, by a white, all-terrain pick-up," the report says. "The driver lowered his right window to address the judge who lowered his left window: 'You are keeping me from sleeping, right?' A conversation ensued in which serious threats were made against the judge. It turns out the driver was identified as President Martelly himself. He was driving and had two police officers in USGPN [Palace Guard] uniforms in the back. One of them took pictures of the three occupants of the judges' vehicle. After a litany of insults and threats, [Martelly's] vehicle headed back South, but the flabbergasted judge thought only of his death. He told his security guard Johnny and his cousin Berlens that they were about to die."

The next step in implementing the report's recommendations is to have the Senate ratify the report. This requires a quorum of 16 Senators out of the 20 seated. (Elections for the Senate's expired third – 10 seats – has been delayed, critics say purposefully, by the Martelly government's foot-dragging. The whole Parliament will expire in January 2014 if new elections are not held.)

The House of Deputies is also heavily bribed by the Martelly clique, with envelopes of cash openly distributed during key votes. This will make impeachment challenging.

Nonetheless, the report of the Senate's Special Commission of Inquiry is a milestone and an important official document which painstakingly and clearly lays out an incontrovertible case of corruption, intimidation, and intrigue which ended in Judge Joseph's tragic demise.

Suite de la page (20)

Ces sous-hommes comme en 1915 ont ardemment œuvré à créer les conditions objectives devant mener à cette nième occupation. C'est exactement cette occupation qui a donné naissance à la Minustah Choléra et ses centaines de milliers de martyrs. Ces énergumènes de l'opposition au Président Aristide entre 2001 et 2004 se sont révélés de véritables experts en tactiques déstabilisantes.

Cette catégorie de résignés, de traitres et de collabos qui ont appelé à l'occupation de leur propre pays au lieu de laisser un président élu arriver au terme de son quinquennat, accepte cette humiliante situation comme une fatalité. Pour manifester leur sympathie à l'occupant, ils se donnent et leur offrent aussi leur père, leur mère, leur fils et leurs filles en pâture. Ceux et celles-là nous font grandement pitié.

D'un autre côté se retrouvent ceux et celles qui, au péril de leur vie acceptent de se battre pour parvenir à récupérer notre dignité de peuple. Haïti Liberté, symbole de la résistance à l'occupation n'a jamais raté la moindre occasion pour apporter sa contribution pour parvenir à l'éradication de la Pandémie de la Minustah ainsi que ses principaux corolaires le Choléra Minustah, la violence ; le viol et le vol. La semaine prochaine, nous allons rencontrer Monsieur Erick Jean-Baptiste pour qu'il puisse nous présenter un bilan de son interminable bataille contre la Minustah Choléra.

Minustah Choléra

Profitons de cet espace pour rappeler que nous devons utiliser tous les moyens pour parvenir au Déchouquage de la Minustah Choléra. Compatriotes conséquents rejoignez- sans plus tarder le MDM (Mouvman Dechouke Minustah). Ensemble nous parviendrons par n'importe quel moyen à renvoyer ces occupants ignominieux. En passant, nous devons honorer Monsieur Erick Jean-Baptiste de Père Eternel Lotto, qui s'est jeté à corps perdu dans cette impitoyable bataille pour éradiquer la Minustah Choléra.

Monsieur Erick Jean-Baptiste est de ces compatriotes qui ne reculeront devant aucun sacrifice pour déraciner le cancer dénommé Minustah Choléra. Il n'a jamais raté une occasion pour manifester publiquement son hostilité incurable contre ces soldats dépravés, criminels, violeurs, assassins, pédophiles etc. C'est donc dans la logique de sa stratégie de lutte contre la Minustah Choléra qu'il a financé la réalisation de cette œuvre remarquable.

Comme nous le disions tantôt, cette œuvre remarquablement travaillée est exposée depuis vendredi dernier sur une place à Port-Salut une ville côtière du département du Sud. C'est aussi dans cette ville que plusieurs soldats du contingent uruguayen ont violé un adolescent du nom de Johny Jean. D'une part le côté créateur et le talent de l'auteur sautent aux yeux. D'autre part, la conviction et l'engagement formel du mécène tout aussi bien que de son auteur sont à féliciter. Cette œuvre sculpturale représente la botte sordide de la Minustah Choléra surmontant toute une montagne de martyrs du Choléra.

L'œuvre sculpturale *Minustah Choléra* est une parfaite symbiose entre l'engagement inconditionnel de Monsieur Erick Jean-Baptiste et la dimension créatrice de Josué Blanchard. D'un autre coté l'œuvre représente les convictions inébranlables de Monsieur Erick Jean-Baptiste et de Josué Blanchard. Depuis plus de quatre années, nous avons toujours été attirés par son doigté exceptionnel. En outre, nous avons eu la chance d'assister à la naissance de cette œuvre où ses talents de sculpteur nous ont donné l'assurance que l'art aussi doit également servir à déchouquer la Minustah…

Biographie de l'auteur

« Aux âmes nées sous une lune favorable, la valeur ne saurait aucunement dépendre ni des aléas ni des caprices du temps », stipule un viel adage notoire. En effet, ayant contemplé les premières lueurs du jour le 8 mars 1980 à Port-au-Prince, Josué Blanchard s'est révélé assez tôt un artiste né.

Ses multiples talents se sont remarquablement manifestés dans diverses disciplines telles les arts plastiques, le théâtre et la musique. Depuis les bancs de l'école primaire, il n'a eu cessé de compliments accompagnés de primes alléchantes de la part de ses professeurs. A 10 ans, son grand frère Nesly, calligraphe de profession, décida de l'orienter vers le métier de l'art.

En 1990, Josué reçut deux mille cinq cents (2,500.00) gourdes en guise de récompense pour avoir réalisé le meilleur dessin dans un contrat d'écriteaux. En 1997, il bénéficia d'une bourse de 3 mois lui permettant de prendre part à un séminaire organisé au Centre d'art. En 2000 il intègre les ateliers de Olrich Moka et de Ralph. C'est alors que sa sensibilité artistique se confirme. Ainsi il s'est mis à créer son style propre.

En 2002 il s'est fait inscrire à l'unique centre d'apprentissage de l'art dans le pays, l'Ecole Nationale des Arts (Enarts) où il passera 4 années en arts plastiques avec une spécialisation en sculpture. Josué Blanchard a pris part à diverses expositions notamment celle intitulée «Haïti verte» qui s'est tenue dans la ville des Cayes en 2003.

En 2004 et en 2007, le jeune Josué a en maintes occasions soumis ses œuvres à l'appréciation des amant/es des arts visuels. Les talents de celui qui a fait de la sculpture son sacerdoce se sont affirmés de plus en plus au cours de l'exposition ayant pour thème : Liberté organisée en mémoire de nos ancêtres notamment au parc historique de la canne à sucre.

En 2008, en France à l'occasion de l'exposition «Haïti couleur, Haïti chaleur», il continua de se motiver encore plus. Depuis 2006, Josué sert de courroie de transmission des techniques de la peinture, de la sculpture, et de la céramique dans diverses écoles dont Pipirite Chantant Kindergarten, Lycée Jean Marie Vincent et au VDH.



La Minustah est le résultat de l'accouplement incestueux de la mafia internationale et des fossoyeurs locaux

Minustah Choléra : Une œuvre de Résistance

Par J. Fatal Piard

Nous dédions cet article à la mémoire des 10 mille victimes de la pandémie de choléra héritée de la Minustah Choléra. Les 100 mille autres compatriotes infectés mais qui ont pu résister à l'aiguillon de la mort ont eux aussi droit à toutes nos patriotiques pensées.

Tout observateur qui se veut honnête et conséquent ne saurait aborder la problématique du choléra sans faire mention de ses véritables causes qui n'est que la matérialisation du cynisme de l'international. Ce serait comme prétendre éradiquer la malaria sans prendre le temps de déterminer ce en qui serait à la base réellement. Ceci dit, point n'est besoin d'être fin limier pour parvenir à cette déduction pertinente.

La Minustah est le résultat de l'accouplement incestueux de la mafia internationale et des fossoyeurs locaux symbolisés par cette oligarchie de sangsue *dlo pote vini pa bo isit*. Et le commun des mortels sait pertinemment que toute imbrication du sperme de l'empire vampire et de l'ovule fécondée de ces élites locales répugnantes ne sauraient accoucher que les sept maux de la boite de Pandore.

Pour la postérité, il serait salutaire de mentionner ces mortifications sous lesquelles croupit Haïti depuis tantôt dix ans : 1) Choléra Minustah et ses centaines de milliers de victimes 2), Viol d'adolescent/es (*aktivite koubi do*), 3) Marginalisation de notre souveraineté de peuple, 4) Trafic de stupéfiant et d'influence, 5) Crimes et assassinats crapuleux, 6) Vols de bétail, 7) Occupation injustifiée du territoire.

Une mise en commun des énergies positives de celles et de ceux qui se sentent interpellé/es par cette révoltante réalité est indispensable si nous voulons mettre fin à l'occupation du territoire national. Si tout *konpatriyòt ki konsyan e konsekan pa met ansanm pou mete bann salopri yo bay pou Minista Kolera a yo deyò, koze devlopman ak pwogrè se nan rèv na wè sa.*

Collabos vs. nationalistes

Il nous est donné de faire ressortir deux tendances et deux comportements dans le cadre de la présence inopportune des occupants. D'une part les apatrides de l'oligarchie du Groupe 184, relais stipendiés de l'impérialiste fossoyeur, les étudiants déclassés qui se sont faits manipuler par André Apaid Junior, ces hommes politiques de la Convergence à la solde de l'IRI, les intellectuels aliénés et génétiquement modifiés du Collectif Non qui n'est qu'une succursale de l'ambassade de cette France raciste et déstabilisatrice.



L'œuvre sculpturale Minustah Choléra est une parfaite symbiose entre l'engagement inconditionnel de Monsieur Erick Jean-Baptiste et la dimension créatrice de Josué Blanchard.

Suite à la page (20)